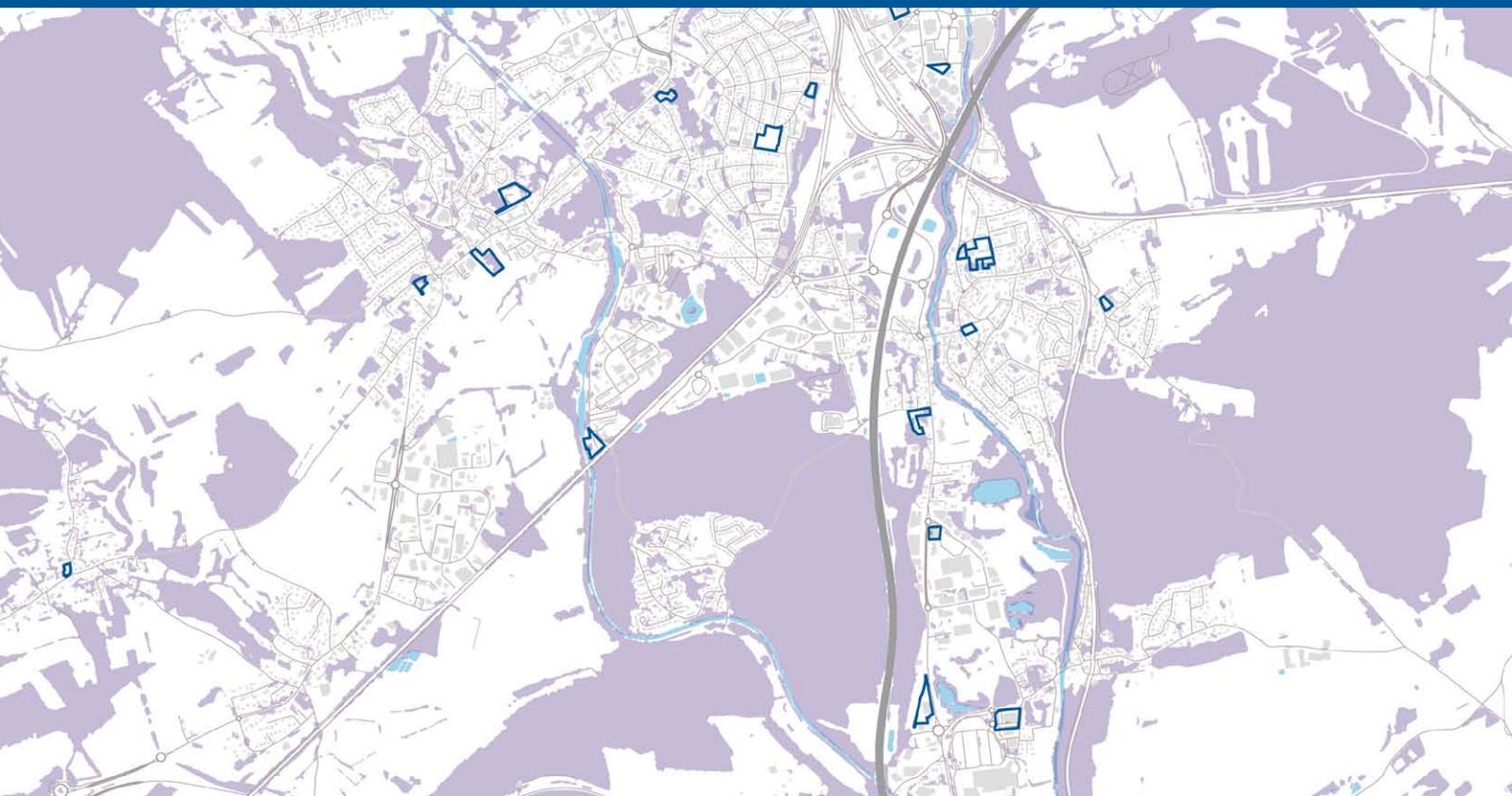


Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Le mot de la Directrice	4
Le socle partenarial commun	6
Axe 1/ Observation, suivi et prospective	9
Axe 2/ Stratégies & projets de développement	19
Axe 3/ Accompagnement des politiques publiques	37
Axe 4/ Ressources et animation	53
Les contrats spécifiques	62
L'agence	78
Le partenariat	78
La gouvernance	80
L'équipe	82
Notes	84

LE MOT DE LA DIRECTRICE



Le programme de travail de l'AUTB est comme un caméléon : il change de teinte...

Ce n'est pas pour se mettre à l'abri des prédateurs, ni pour intimider ses rivaux, mais bien pour séduire ses partenaires.

Ainsi, notre programme évolue pour s'adapter aux politiques publiques et aux sujets d'actualité qui occupent le quotidien des élus et des acteurs de l'aménagement du territoire.

Depuis plusieurs années, et notamment depuis le vote de la loi Climat & Résilience, la question foncière est devenue le fil rouge de nos travaux. L'inflation législative autour de la sobriété ne devrait pas modifier ce cap mais seulement l'assujettir à quelques turbulences.

Les enjeux qui gravitent autour du 'fameux' ZAN (zéro artificialisation nette) sont multiples. Tous ont un point commun : le sol, avec plusieurs constats qui doivent être posés :

- le sol n'est pas une surface, mais un volume,
- le sol ne connaît pas de frontière, il tisse des continuités écologiques,
- le sol n'est pas simplement le support du vivant, il est lui-même un tissu vivant,
- le sol est notre patrimoine.

Avec le temps, les sols sont devenus une matrice commune à des questions diverses qui touchent à l'aménagement urbain, à la lutte contre les risques naturels, aux implantations industrielles et tertiaires, à la politique agricole et alimentaire, à la mobilité, etc.

Le sol est aujourd'hui une ressource rare et convoitée. C'est ce que Fabien Renou, rédacteur en chef du Moniteur, met en lumière dans son édito en date du 9 février dernier, en affirmant :

« Éleveurs et cultivateurs pointent du doigt la dépossession de leurs terres au bénéfice de projets industriels, immobiliers ou d'infrastructures. Le maire, le promoteur ou l'entrepreneur ont tendance à l'oublier : la lutte contre l'artificialisation des sols ne vise pas uniquement à protéger l'eau et la biodiversité, elle cherche aussi à maintenir le potentiel nourricier d'un foncier limité.

Le droit témoigne lui-même de notre schizophrénie. La juxtaposition de politiques publiques (agricole, environnementale, de l'urbanisme...) conduit à des injonctions contradictoires, génératrices de confusion. Définir l'intérêt général relève du casse-tête quand même nos petits intérêts personnels évoluent au gré des habits que nous endossons.

Ces multiples facettes, nos personnalités en sont toutes faites. Ces incohérences, nous en sommes tous victimes. Même les agriculteurs ! Sur son tracteur, le paysan se bat pour sanctuariser ses parcelles. Devant le notaire, le propriétaire terrien cède volontiers à la tentation de la plus-value. Le peuple des champs et celui des villes partagent les mêmes contradictions. »

Ces contradictions sont bien présentes lors de l'élaboration des documents de planification, qu'ils soient d'échelle communale ou supra.

Ainsi, pour répondre aux enjeux qui tournent autour du foncier, et auxquels les élus sont confrontés, l'ingénierie de projet doit être présente, disponible, rigoureuse et réactive pour accompagner les collectivités.

C'est ce qu'a fait l'AUTB tout au long de l'année 2023 en réalisant plusieurs études pour des partenaires différents, dans des thématiques multiples.

La polyvalence de notre équipe et son expérience accrue dans des domaines spécifiques telles l'économie et les mobilités, nous a permis d'appuyer les communes et intercommunalités dans l'élaboration d'outils à la fois stratégiques et opérationnels, leur permettant d'aborder plusieurs problématiques : air-énergie-climat (avec l'élaboration d'un Plan Climat-air-énergie territorial), ou encore la création d'entreprises, l'emploi, les disponibilités foncières (dans le cadre de l'inventaire des Zones d'Activités Économiques).

À l'échelle du pôle métropolitain, l'enquête Ménages, débutée en 2023 avec le Cerema et l'agence de Montbéliard, nous permettra de disposer d'un panel de données majeures en matière de déplacements et d'utiliser ces dernières pour envisager l'avenir des mobilités dans le cadre de la révision du SCoT.

Être au plus proche des élus et du territoire, c'est le leitmotiv de l'AUTB.

Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE,
Directrice de l'AUTB.

LE SOCLE PARTENARIAL COMMUN

La conduite de missions d'intérêt collectif

Par sa forme associative, l'AUTB fonde son action au service des collectivités, dans l'accompagnement de leurs projets de territoire.

L'agence fournit ainsi un cadre commun pour la réalisation d'études et la conduite de certaines missions :

- l'observation et l'analyse des évolutions urbaines,
- la contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement,
- la préparation des projets de territoire,
- la participation à l'élaboration de documents d'urbanisme, notamment du schéma de cohérence territoriale (SCoT).

De manière très partenariale et dans le cadre de l'intérêt général, l'agence apporte son expertise auprès des élus, des techniciens de l'État et des collectivités, des organismes socioprofessionnels, dans des domaines variés touchant au développement et à l'aménagement du territoire.

Cette connaissance de l'aménagement du territoire est précieuse pour pouvoir passer du rétrospectif au prospectif en tenant compte de l'histoire et des spécificités locales.

Préparer l'avenir tient à la capacité de pouvoir s'interroger sur la dynamique des territoires, leur potentiel de développement, d'adaptation au changement, et réfléchir aux enjeux qui sont à analyser, revisiter, réinterroger en permanence.

Le programme partenarial d'activités

Outre la production des études et travaux qui lui sont confiés, l'agence est un espace de dialogue, de débat et de négociation.

Le programme partenarial est élaboré conjointement par l'ensemble de ses membres qui peuvent en utiliser les résultats.

Ce programme répond à des enjeux intéressant l'ensemble des adhérents et à des besoins de connaissances partagées. Il est élaboré annuellement, parfois sous la forme de convention triennale, ce qui permet d'ancrer le partenariat.

Les missions conduites en commun, noyau dur de l'activité de l'agence, justifient l'octroi de subventions de la part de l'État en accompagnement de celles accordées par chacune des autres collectivités publiques membres, et notamment Grand Belfort Communauté d'Agglomération, son plus grand soutien.

De nouveaux adhérents ont rejoint l'agence en 2023

Le rapport d'activité rend compte du travail de l'année écoulée sous la forme de fiches synthétiques, désormais familières aux adhérents. Il met en avant les axes de travail et la transversalité entre les métiers et les spécialités.

Les travaux au long cours sont poursuivis, les études et observatoires annuels maintenus, tandis que de nouvelles missions ponctuelles contribuent à revivifier l'expérience et la connaissance du territoire dont dispose l'équipe de l'agence.

Ces productions ont suscité l'intérêt de nouvelles collectivités territoriales qui ont décidé d'adhérer à l'agence en 2023.

Outre les communes d'Argiésans, Auxelles-Bas, Banvillars, Botans, Brebotte et Vescemont, l'AUTB est fière d'accueillir parmi ses membres la Communauté de communes du Sud-Territoire (CCST). Ce nouveau partenariat a donné lieu, dès 2023, à la réalisation de deux études nouvelles relatives à la constitution d'un inventaire des Zones d'Activité Économiques (ZAE) et à l'élaboration du diagnostic d'un Plan Climat Air-Énergie (PCAET).

2023 aura été l'année la plus chaude jamais enregistrée dans le monde, entraînant de nombreux dérèglements climatiques auxquels nos territoires vont devoir s'adapter. Les communes doivent prendre en main leur destin pour le bien-être de leurs habitants et pour atténuer les impacts de l'activité humaine sur le changement climatique.

Au-delà de la lutte contre le réchauffement des villes et villages, plusieurs leviers de l'aménagement du territoire devront être actionnés pour participer à la transformation des territoires et garantir la résilience de l'économie tout en préservant nos milieux naturels : rénovation des logements et des bâtiments publics, désimperméabilisation et retour de la nature en ville, ressource en eau, etc.

La dynamique des projets urbains doit s'envisager au prisme de ces évolutions. Elle repose sur un besoin d'outils et de méthodes dédiés à l'accompagnement des territoires.

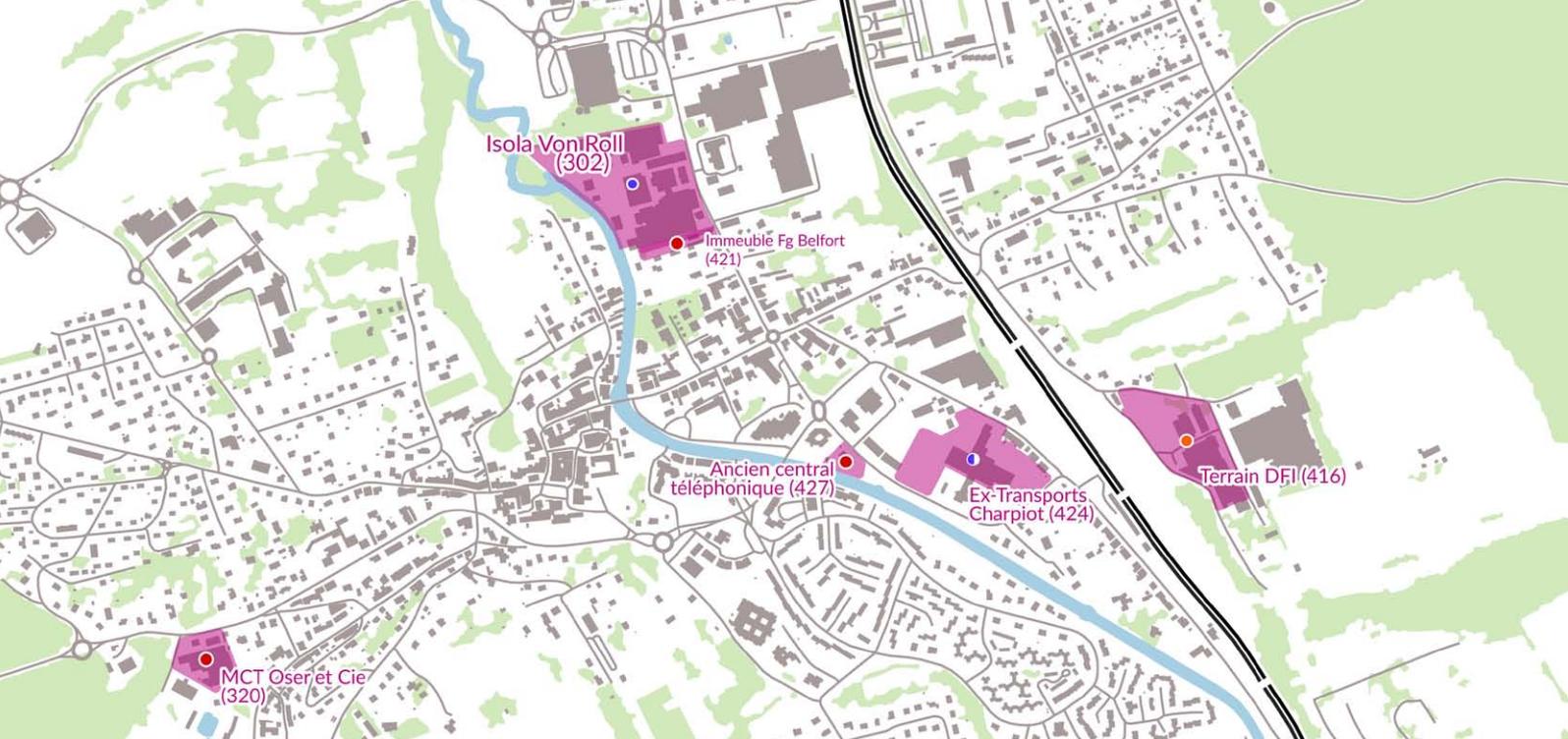
Ce soutien en ingénierie, l'agence d'urbanisme peut vous l'apporter, car elle est en capacité de mobiliser plusieurs compétences, d'analyser votre territoire et de faire de la prospective en vous aidant à définir votre stratégie d'adaptation.

À la lecture de ce rapport d'activités, vous pourrez ainsi découvrir l'ensemble de nos missions effectuées au cours de l'année 2023. Elles se présentent sous la forme de 44 fiches, qui retracent la diversité des sujets que nous avons traités.

Nous espérons que ces fiches seront inspirantes pour vos territoires et qu'elles susciteront le besoin de réfléchir à des scénarios d'évolution et de pistes d'actions pour votre ville ou village de demain.

N'hésitez pas à faire appel à nos services, que nous souhaitons au plus près de vos attentes.

Une agence pour tous, répondant au besoin de chacun.



Axe 1 OBSERVATION, SUIVI ET PROSPECTIVE

DÉMOGRAPHIE
HABITAT
FONCIER
ENVIRONNEMENT
ESPACE ÉCONOMIQUE



Le baromètre de l'habitat

17 indicateurs pour un observatoire du PLH

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage

Grand Belfort

Support / Format

PDF - 22 pages

Référents / Contacts

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Migdadou Sow / smigdadou@autb.fr



Un observatoire de l'habitat et du foncier

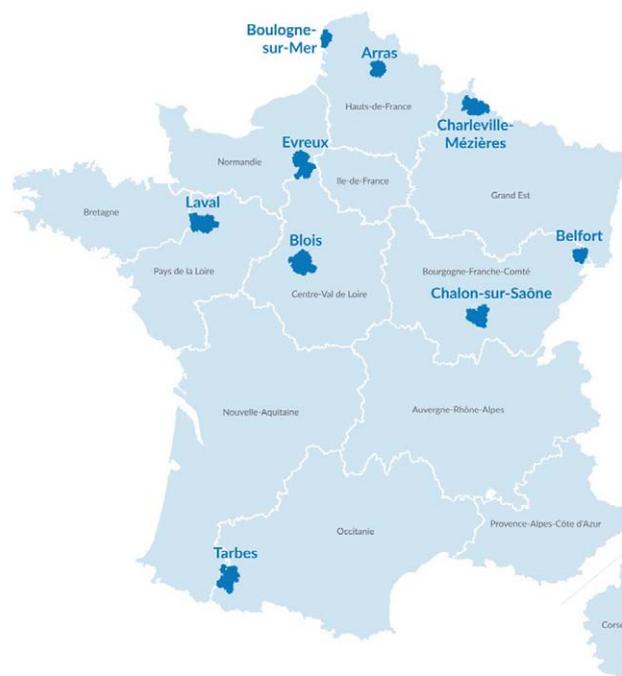
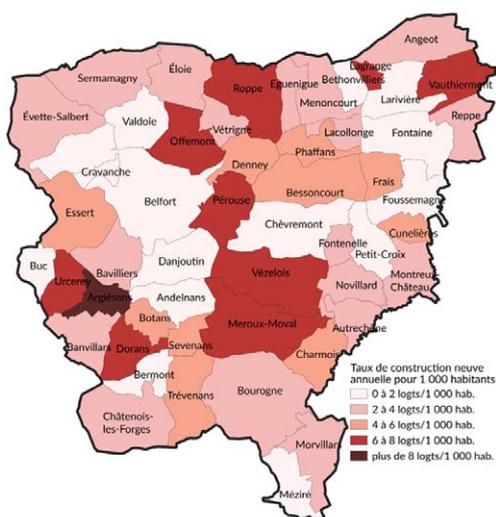
L'observatoire de l'habitat et du foncier de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) est un outil d'aide à la décision pour les élus du Grand Belfort, notamment pour la stratégie habitat et la lutte contre l'artificialisation des sols.

L'observatoire se compose de plusieurs études et publications annuelles (l'activité immobilière et foncière, les marchés de l'habitat, les indicateurs de l'habitat, le baromètre de l'habitat) qui permettent d'alimenter les réflexions sur la thématique habitat à l'échelle de GBCA.

Les 17 indicateurs concernent cinq grands champs d'observations : les dynamiques socio-démographiques, l'offre et la production de logements, les marchés immobiliers, le logement social, et l'observation foncière.

Un panel de territoires comparables à celui du Grand Belfort

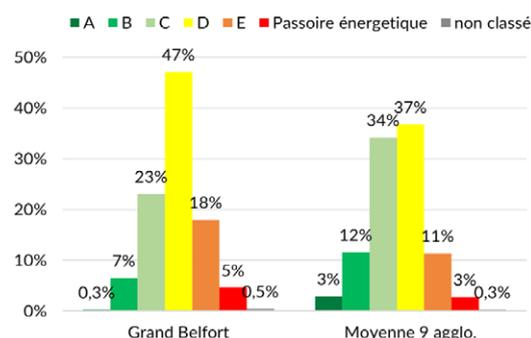
Le baromètre de l'habitat intègre un panel de territoires comparables à celui du Grand Belfort pour mettre en relief les spécificités et les dynamiques de l'agglomération par rapport à d'autres concernés par les mêmes types d'enjeux.



Une sélection de 8 intercommunalités a été retenue et peut être utilisée dès que les indicateurs le permettent.

Les indicateurs

L'AUTB accompagne le Grand Belfort dans son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021 et contribue à l'observatoire du PLH avec plusieurs productions et notamment le Baromètre. Ce document synthétique est constitué d'un socle de 17 indicateurs qui recouvrent des champs d'observation prévus dans le cadre du 3^{ème} PLH, notamment à travers le prisme du foncier.



Les indicateurs de l'habitat du Grand Belfort

Observatoire

Programme partenarial 2023

Partenaires

Grand Belfort, DREAL BFC, DDT90, bailleurs sociaux, promoteurs

Format

Flyer de 8 pages

Référent / Contact

Pedro Hermenegildo/ phermenegildo@autb.fr

Accès

En téléchargement sur www.autb.fr

Les indicateurs de l'Habitat Grand Belfort

Communauté d'Agglomération

Chiffres-clés	Belfort	Grand Belfort
population 2020	45 438 hab.	101 396 hab.
évolution de la population 2009-2020	-4 241 hab.	-2 091 hab.
jeunes (20 ans) 2020	24 %	26 %
seniors (65 ans et +) 2020	18 %	20 %
ménages 2020	231 356	471 364
taux des ménages 2020	52 %	41 %
banlieue avec satellite 2020	27 %	33 %
niveau de vie mensuel médian par UC 2020	1 513 €	1 824 €
taux de pauvreté 2020	25 %	17 %
quartiers politiques de la ville population 2018	13 336	14 799
logements 2020	27 654	54 021
part d'appartements 2020	86 %	83 %
part de logements sociaux 2020	35 %	33 %
part de locations 2020	66 %	48 %
vacances de parc 2020	14 %	11 %
logements sociaux 2022	8 911	13 059
part de logements sociaux (SRU) 2022	40 %	25 %
logements sociaux par an 2012-2021	1 021	1 012
part de logements sociaux	47	264
part de logements individuels	3 054 €/m ²	3 054 €/m ²
prix moyen pour un appartement neuf 2022	77 525 €	85 000 €
prix médian pour un appartement ancien 2022 au m ²	1 242 €/m ²	1 284 €/m ²
prix médian pour une maison ancienne 2022	175 000 €	193 000 €
non agricole	71 250 €	71 250 €
non agricole	81 €/m ²	81 €/m ²
loger dans le parc social 2022	9,7 €/m ²	5,2 €/m ²

Construction

Les logements commencés dans le Grand Belfort depuis 2012

264 logements commencent par an dans le Grand Belfort en 2022
85 % de constructions neuves
63 % de logements ins.

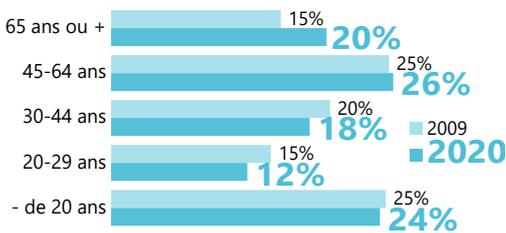
Les logements commencés par commune entre 2012 et 2021

67 logements commencent par an dans le Grand Belfort en 2022
2 % du parc de loc.
5 % dans le Grand Belfort
0 à 26 % l'extérieur du Grand Belfort

Les logements achevés dans le Grand Belfort depuis 2012

332 logements sont achevés par an dans le Grand Belfort en 2022
105 %

La structure par âge de la population du Grand Belfort



Source : INSEE 2020 - Traitement statistique : AUTB 2023

Prix en 2022 dans le Grand Belfort

- 85 000 €¹, un appartement ancien³, soit 1 284 €/m²
- 193 000 €¹, une maison ancienne³ (110 m² et 700 m² de terrain)
- 71 250 €¹, un terrain à bâtir, soit 81 €/m²
- 164 000 €², un appartement neuf, soit 3 054 €/m²
- 9,7 €/m², le loyer moyen dans le parc privé
- 5,2 €/m², le loyer moyen dans le parc public

1 prix médians / 2 prix moyens / 3 biens de plus de 5 ans

Tendance des prix



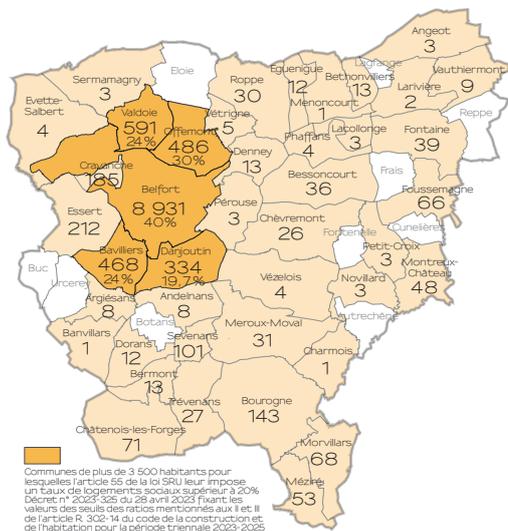
Exposer les principaux chiffres

Les indicateurs de l'habitat du Grand Belfort exposent les principaux chiffres de l'agglomération à travers plusieurs rubriques liées au thème de l'habitat : la population, les ménages, la politique de la ville, l'habitat, la construction et le marché de l'habitat.

Les principaux indicateurs dans le Grand Belfort

- 101 396 habitants en 2020 dont 20 % de seniors (65 ans et +)
- 47 364 ménages en 2020 dont 41 % de personnes seules
- 2,09 personnes par ménage en 2020
- 17 % est le taux de pauvreté en 2020
- 5 quartiers classés en Politique de la Ville soit 14 % de la population

Les logements du parc social au 1^{er} janvier 2022



Source : Inventaire SRU - Cartographie : AUTB 2023

54 021 logements en 2020

11 % de logements vacants en 2020

12 059 logements sociaux en 2020

25 % du parc de résidences principales (inventaire SRU)

264 logements commencés par an entre 2012 et 2021 dont 67 à Belfort

Situer l'agglomération au regard d'un panel de territoires comparables

Comparatif du quartier Résidences le Mont avec des quartiers d'agglomérations voisines

	Population	Évolution de la population	Niveau de vie mensuel médian UC 2020	Taux de pauvreté ¹
		2013-2018		2020
Petite Hollande à Montbéliard	7 413	-344	1 190 €	43 %
Ploanoise à Besançon	15 286	+92	1 123 €	50 %
Les Coteaux à Mulhouse	8 117	+6	1 090 €	54 %
Résidences Le Mont	8 762	-1 286	1 168 €	45 %

¹ Le taux de pauvreté correspond à la proportion de ménages ou d'individus dont le niveau de vie est inférieur à un seuil (60 % du niveau de vie médian).

Source : INSEE - Traitement statistique : AUTB 2023

Suivi de l'activité immobilière et foncière dans le Territoire de Belfort

Observation et prospective

Programme partenarial 2023

Support / Format

Base de données

Référent / Contact

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr



Les Terrasses du Lion à Belfort

Les opérations immobilières et foncières

L'activité immobilière et foncière s'intéresse aux opérations de 3 logements/lots ou plus dans le Territoire de Belfort.

Cet observatoire donne un panorama quantitatif et qualitatif de la promotion immobilière et foncière et permet de suivre l'évolution des opérations structurantes.

Des données nationales et une enquête locale

L'observatoire est renseigné par :

- Les informations relevées dans la base de données nationale des permis de construire Sit@del ;
- Les connaissances issues des partenaires : communes et promoteurs immobiliers ;
- Le travail de terrain et le suivi de la presse locale.

Vers une carte dynamique en ligne

Les renseignements sont capitalisés dans une base de données géographique.

À terme, une cartographie en ligne permettra de consulter les opérations d'habitat.



De nouvelles opérations dans le Territoire de Belfort

Dans la promotion immobilière privée, plusieurs opérations importantes ont été livrées ou le seront prochainement dans le Territoire de Belfort : les Jardins du Square, le Clos des Arts, les Terrasses du Lion, les Rives de la Savoureuse II à Belfort, les Carrés de l'habitat à Danjoutin ou encore le Parc de Déridé à Delle.

À plus long terme, d'autres opérations, principalement à Belfort, sont envisagées.

Concernant le logement social, plusieurs opérations de formes variées ont été récemment livrées ou sont en phase de construction ou d'études, avec environ une centaine de nouveaux logements.



Lotissement à Lacollonge



Les Rives de la Savoureuse I et II à Belfort



Carrés de l'habitat à Danjoutin



Les Jardins du Square à Belfort

De nouveaux lotissements

Des opérations foncières sont également engagées. Au total, une centaine de lots à bâtir ont été ou seront mis sur le marché. Le groupe Néolia est actif sur ce marché avec plusieurs opérations à Sevenans, Évette-Salbert et Beaucourt. Il y a également des opérations en cours de commercialisation à Phaffans, Fêche-l'Église, Argiésans ou encore Cravanche. Près de 100 lots sont en projet dans le département.

Réseau régional d'observation

Des partenariats au sein de groupes régionaux

Programme partenarial 2023

Partenaires

DREAL, Région BFC, IDÉO BFC, AER

Référent / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Caroline Petit / cpetit@autb.fr

Des groupes régionaux

L'AUTB entretient des relations avec ses partenaires à l'échelle régionale, qui s'inscrivent dans un contexte de partage des données, des connaissances et des expériences. Avec les autres agences d'urbanisme régionales, elle est invitée à participer à des réflexions sur différents thèmes. Le réseau est articulé en plusieurs groupes de travail dont deux ont été particulièrement actifs au cours de l'année 2023 : les groupes de travail DVF (données des valeurs foncières) et ZAE (zones d'activités économiques).



Standard Sites Économiques

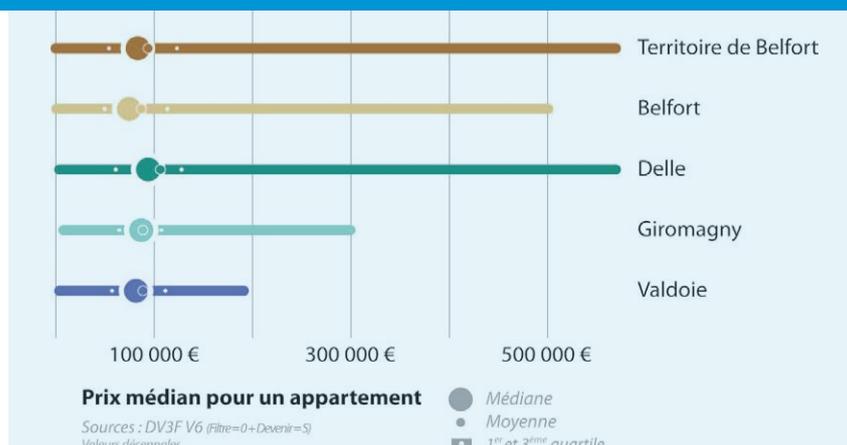
Structure de données ouvertes pour caractériser les ZAE et autres sites économiques



Le GT ZAE

Depuis 2023, l'AUTB fait partie du comité restreint du GT ZAE afin de participer aux échanges techniques en amont des groupes de travail. Les réunions des GT 13 et 14 ont principalement porté sur la création d'un standard de données nationales sur les sites économiques, élaboré en partenariat avec le Cerema. Ce standard national a été validé et publié en octobre 2023.

En 2024, les travaux du GT ZAE porteront sur l'évolution du standard de données régionales des sites économiques en vue de sa compatibilité avec le standard national.



Demandes de Valeurs Foncières

Pour rappel, les bases de données Demandes de Valeurs Foncières (DVF) localisent et renseignent les transactions de biens, notamment immobiliers, effectuées ces dernières années sur un territoire donné. Elles permettent de connaître le prix des transactions et de réaliser des études de marché à différentes échelles et pour différents segments de marché.

L'AUTB à la co-animation du groupe DVF BFC

Le groupe de travail DVF BFC accompagne les acteurs locaux dans l'exploitation des données DVF. Le but étant d'acculturer aux données, de diffuser les informations propres et de partager les retours d'expériences. Disponible via la plateforme IDÉO BFC, le « Guide à l'usage des utilisateurs de DVF/DV3F en Bourgogne Franche-Comté » détaille les types de données par niveau d'usage et les précautions dans l'utilisation des données. Il présente des exemples de réalisations, le tout basé sur les spécificités régionales.

Ce guide sert de base de travail pour la réalisation d'une publication commune, présentant des indicateurs analysés à l'échelle régionale et infra. Ce document, en cours de rédaction, paraîtra courant 2024.

Dispositif Actualités Groupes projets

Le portail de la donnée et de la connaissance en Bourgogne-Franche-Comté

Recherchez ex: vue aérienne, PPRI...

Accueil / Groupes projets / 3. Données Valeurs Foncières

3. Données Valeurs Foncières

Groupe de travail dédié aux Données des Valeurs Foncières, il est animé par Anthony DEBOUCHE de l'EPF Doubs BFC et par Caroline PETIT de l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort.

Ce groupe de travail se caractérise par 2 approches :

- Mode "technique" : échanges concernant l'intégration et l'exploitation des données,
- Approche "thématique" : choix et évaluation d'indicateurs propices pour caractériser les marchés fonciers et immobiliers à différentes échelles.

Observatoire des Espaces Mutables du Territoire de Belfort

Un champ d'observation élargi

Programme partenarial 2023

Partenaires

Tous les partenaires

Support / Format

Base de données, outil cartographique en ligne

Référents / Contacts

Caroline Petit / cpetit@autb.fr

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

Accès

Rapport sur autb.fr



Une veille continue

La préservation des espaces naturels et la limitation de l'artificialisation des sols sont des préoccupations majeures des territoires. L'inventaire des ressources foncières déjà artificialisées est aujourd'hui nécessaire dans l'ensemble des espaces urbanisés et en particulier dans les villes et les bourgs centres, où l'effort de reconquête urbaine est par nature plus important.

Dans ce contexte, il était essentiel de poursuivre le travail d'observation des Espaces Mutables mené à l'échelle départementale pour mettre à jour les informations recueillies et étendre cet inventaire à de nouvelles catégories emblématiques. Sources d'informations renouvelées et vérifications de terrain ont permis de réaliser un nouveau constat :

195 espaces mutables ont été identifiés.

Une cartographie en ligne est proposée aux partenaires pour les consulter. Elle offre une lecture détaillée de l'ensemble des sites identifiés et la possibilité de télécharger des fiches descriptives des espaces considérés.

Un questionnaire en ligne permet désormais de faire remonter rapidement des informations concernant un site (erreur de saisie, dégradations constatées, nouveau projet, etc.).



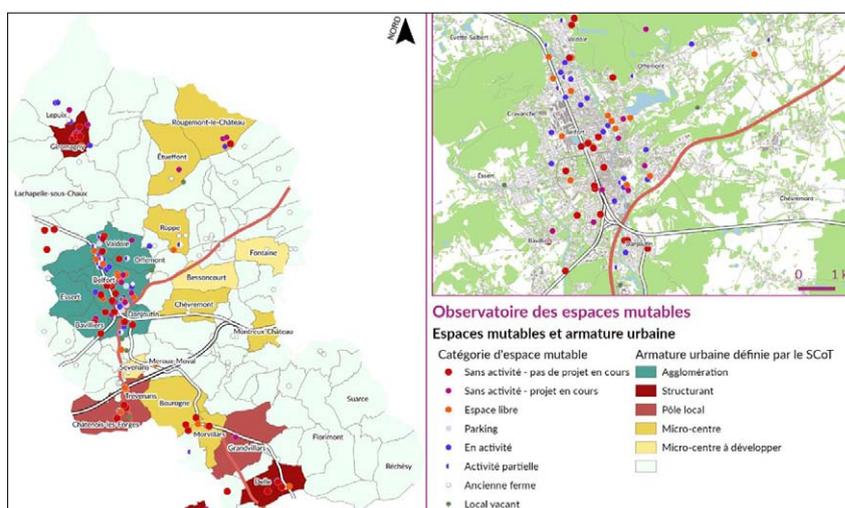
Une observation plus large

75 Espaces Mutables de différentes catégories sont identifiés à Belfort et dans sa première couronne.

Les Espaces mutables sont concentrés dans les pôles urbains. Cependant, les investigations menées en 2023 ont permis d'identifier d'anciennes fermes vacantes et inutilisées :

50 anciennes fermes en ruine ou vacantes ont été repérées.

Ces bâtiments sont susceptibles de muter pour accueillir de nouveaux logements, ou des activités, notamment commerciales. Souvent situés au cœur des communes, ils revêtent une importance particulière à l'échelle communale, du fait de leur volume et de leur potentiel d'évolution. Plusieurs opérations de réhabilitation ont déjà été réalisées dans le département, ou sont en cours.



Un inventaire des friches régionales

La préoccupation autour des espaces déjà urbanisés et parfois délaissés est partagée à différentes échelles. Les travaux d'observation de ces espaces, réalisés par les trois agences d'urbanisme de la région, ont été mis en commun afin de créer un observatoire régional des friches (voir fiche spécifique).

L'expertise acquise avec le développement de ces observatoires sera également diffusée à l'échelle nationale. Caroline Petit, chargée d'études sur la thématique foncière, participera à l'animation du club foncier de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU).

Observatoire départemental du foncier agricole

Promouvoir le foncier agricole

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage

Département du Territoire de Belfort

Support / Format

Fiches-actions du Projet Alimentaire Territorial

Référent / Contact

Caroline Petit / cpetit@autb.fr

Accès

Outil en cours de développement



L'engagement

La stratégie et le plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial du Territoire de Belfort (PAT 90) sont approuvés depuis fin 2022. En juillet 2023, le Département organisait une cérémonie de signature de chartes de partenariat, en présence notamment du président du Département, du préfet du Territoire de Belfort et de du président de la Chambre d'agriculture. Preuve que les pratiques peuvent évoluer, les produits proposés pour clore cet événement étaient exclusivement locaux.



Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le PAT est un projet collectif appliqué sur un territoire précis, visant à rapprocher tous les acteurs de l'alimentation, du producteur au consommateur, en passant par les collectivités et acteurs de la société civile. L'objectif est de mettre en cohérence les démarches pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité, ayant pour finalité la résilience alimentaire des territoires.

En tant que porteur de projet, le Département, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, souhaite mettre en place des actions autour de 4 enjeux :

- lutter contre la précarité alimentaire
- lutter contre le gaspillage
- promouvoir l'agriculture de proximité
- soutenir les filières locales.

La réalisation des fiches-actions

Les 4 enjeux du PAT 90 sont déclinés sous forme de 45 fiches-actions. Les thèmes abordés et les acteurs concernés sont divers. Les fiches-actions précisent les moyens mis en œuvre, le calendrier de réalisation et les indicateurs de suivi.

L'AUTB est identifiée comme porteur de projet et partenaire associé sur deux fiches. Via son programme annuel de rencontres thématiques, l'agence animera un séminaire relatif aux problématiques du foncier agricole et participera à la création d'un outil de diagnostic du foncier agricole.

Un outil d'identification du foncier agricole

L'objectif opérationnel est de « faciliter l'accès au foncier pour les filières agricoles peu présentes sur le Territoire » et notamment la filière maraîchère. Un outil cartographique est développé à cette fin, permettant d'identifier et de caractériser le foncier potentiellement disponible pour différentes filières agricoles selon leurs caractéristiques propres.

Si cet outil est en partie automatisé, il s'agira ensuite de rencontrer les acteurs locaux (élus communaux, agriculteurs, riverains, etc.) pour enclencher l'installation d'exploitations agricoles.



Projet Agricole et Alimentaire Interdépartemental (PAAI)

Les travaux réalisés à l'échelle du Territoire de Belfort seront mis en valeur via le centre de ressources foncières dans le cadre du PAAI.

L'AUTB et le Département sont d'ores et déjà associés à ce groupe de travail.

Les sites économiques du Territoire de Belfort



Observatoire
photographique

Programme partenarial 2023

Supports

Photothèque en ligne et publication annuelle

Accès

Consultation et téléchargement sur autb.fr

> ressources / photothèque (albums)

> productions / environnement (livrets)

Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Une mémoire des paysages

L'observatoire photographique rend compte des dynamiques de mutation du territoire et des effets des choix d'aménagement sur la longue durée. Il vient compléter les études thématiques de l'AUTB par des exemples locaux vus à hauteur d'œil du piéton.

Ce travail de suivi au long cours constitue progressivement une archive précieuse pour observer, décrire et comprendre notre environnement. Il se déploie sous la double forme d'une photothèque en ligne et d'une publication thématique annuelle. Les ressources sont disponibles en ligne sur le site de l'AUTB.

Des espaces aménagés pour l'économie locale

L'AUTB s'intéresse de longue date à l'observation de l'espace économique dans le Territoire de Belfort. Elle y consacre en 2023 sa publication annuelle de l'observatoire photographique.

L'ancien atlas des sites à vocation d'activité, devenu « observatoire des sites économiques » pour se concentrer sur les zones stratégiques à l'échelle du département, répertorie 148 sites, dont 30 ZAE.

Chacun de ces sites donne lieu à une fiche détaillée, téléchargeable depuis une carte dynamique en ligne. Les données associées (superficie, gestionnaire, établissements géolocalisés au bâtiment, nombre d'emplois, accessibilité, potentiel foncier, etc.) sont régulièrement mises à jour grâce à une veille active et une connaissance du terrain.

En addition de ce suivi et des études portant sur le développement économique, l'observatoire photographique permet de constater *de visu* l'évolution dans le temps d'une sélection de ces sites d'activités.

03/2019



1980



03/2021



1990



09/2023



2023



Observatoire des sites économiques du Territoire de Belfort (OSE)

Veille permanente

Programme partenarial 2023

Partenaires

État, GBCA, CCVS, CD90, Sodeb, TANDEM, ADN-FC

Support / Format

Numérique

Référent / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Accès

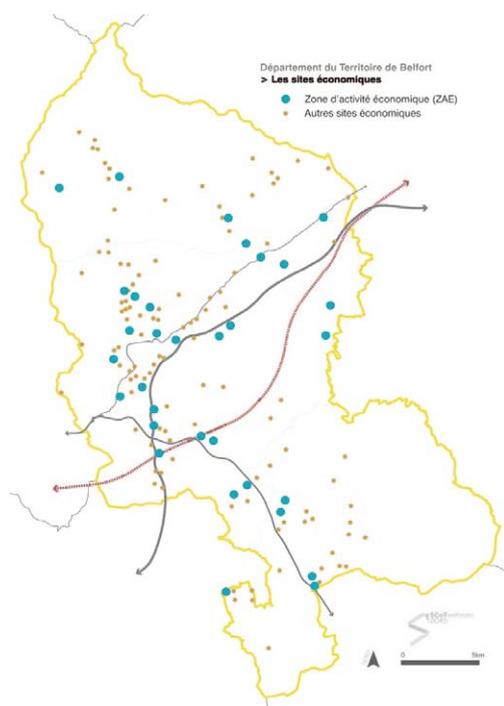
atlaseco.autb.fr



Les sites de l'OSE

L'OSE recense 148 sites économiques et couvre 1 400 hectares, soit 2,3% de la superficie du Territoire de Belfort :

- 88 sites au sein de Grand Belfort dont 22 zones d'activités économiques (ZAE),
- 30 sites au sein du Sud Territoire dont 5 ZAE,
- et 30 sites au sein des Vosges du sud dont 5 ZAE.



Évolution de l'OSE

Suite à la création d'un standard de données 'sites économiques' à l'échelle nationale, l'observatoire de l'agence va évoluer en 2024 pour assurer son interopérabilité avec ce nouveau standard.

Ce travail va être effectué à l'échelle régionale, en partenariat avec l'AER (Agence Économique Régionale).

Une mise à jour en continu

Grâce à une veille active et à une connaissance du terrain, l'observatoire des sites économiques est régulièrement mis à jour en interne. La diffusion des fiches et la mise en ligne des nouvelles données est prévue au cours de l'année 2024.

En 2023, l'ensemble des sites a fait l'objet d'une analyse suite à la publication du nouvel atlas des mouvements de terrain par la Direction Départementale des Territoires (DDT 90). La partie « Urbanisme » de la fiche a été mise à jour en conséquence pour chaque site.

De manière plus ponctuelle, ce sont 26 sites économiques qui ont bénéficié d'une mise à jour. L'actualisation des données a porté sur les périmètres des sites économiques, les établissements (en lien également avec les inventaires des zones d'activités économiques pour lesquelles l'agence accompagne la CCST et la CCVS), l'occupation du sol et la mise à jour de certaines photographies.

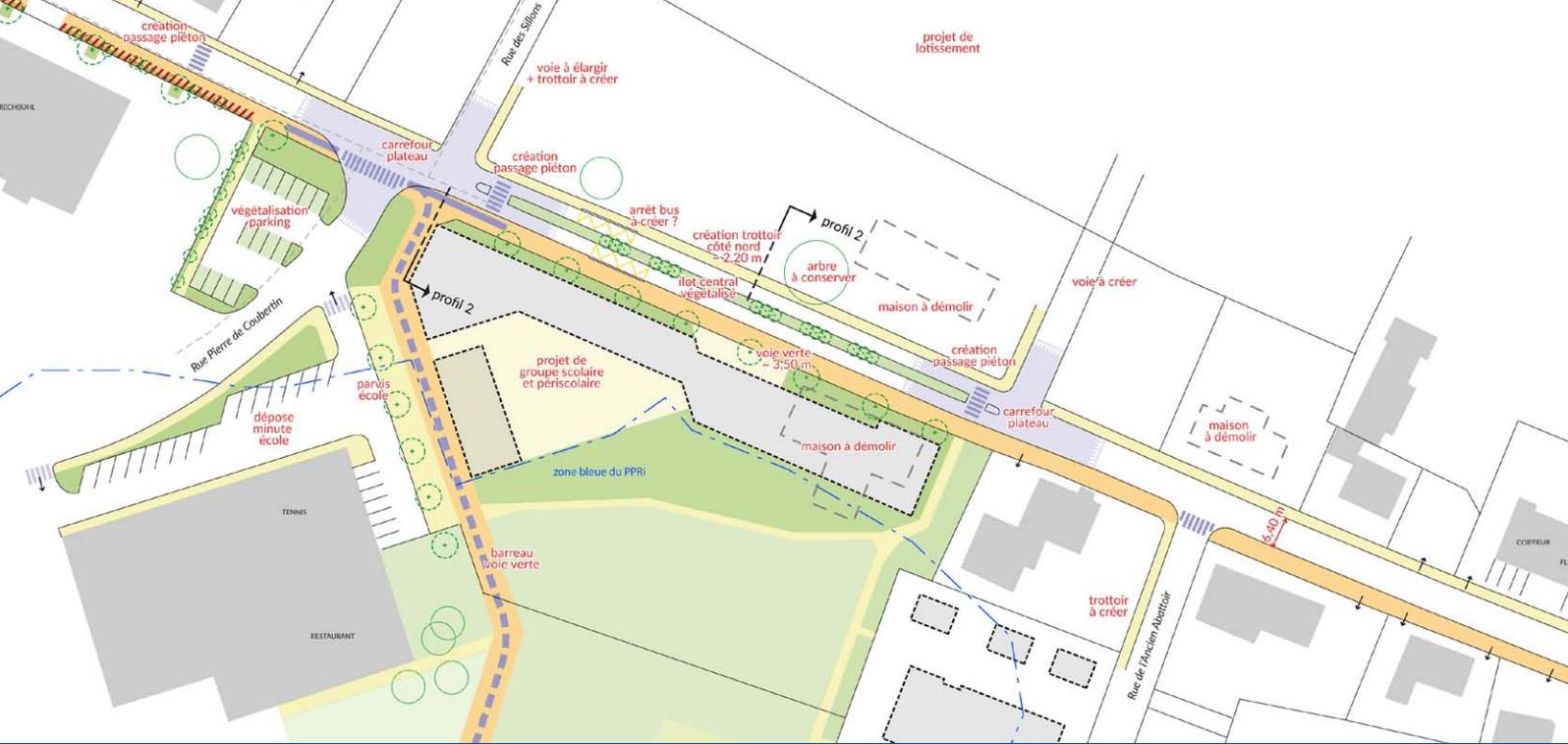
Plusieurs communes ont fait évoluer leur document d'urbanisme en 2023 avec une conséquence sur le périmètre de certains sites économiques, à l'exemple de la zone d'activités du Ballon à Offemont qui s'est étendue ou encore la création d'un sous-secteur dans le tissu urbain de Morvillars dédié à l'entreprise historique VMC.



L'OSE, un outil pour répondre à différentes demandes

L'observatoire est utilisé pour répondre à des demandes diverses, que ce soit pour les partenaires, comme le Pôle Métropolitain dans le cadre de l'analyse du foncier économique du Nord Franche-Comté, ou en interne pour alimenter certaines études.

L'OSE va également être une base de données intéressante pour une partie de l'analyse de l'espace économique dans le cadre de la révision du SCoT Terrifortain.



Axe 2 STRATÉGIES & PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

PLANIFICATION

DYNAMIQUES TERRITORIALES

PROJET URBAIN

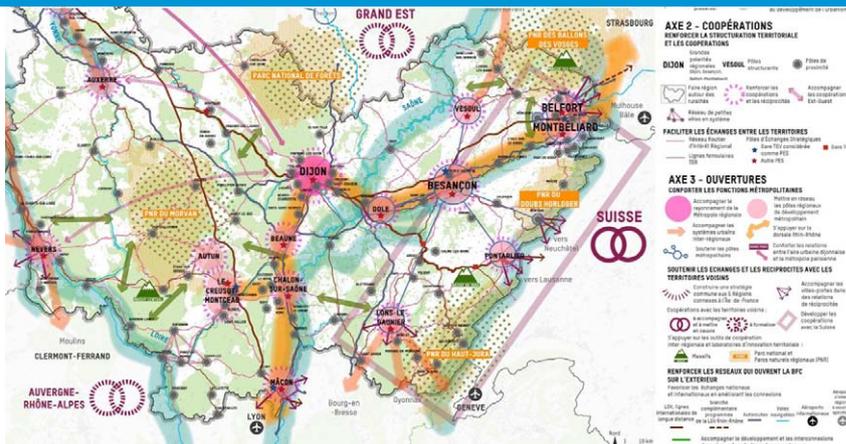


Ici 2050 SRADDET | Les centralités régionales

Méthode d'identification

Programme partenarial 2023

Maitre d'ouvrage
 Région Bourgogne-Franche-Comté
 Autres partenaires
 Agences d'urbanisme de BFC
 Référent / Contact
 Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr



Le contexte de l'étude

La Région, notamment dans le cadre du SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté et du ZAN, est amenée à définir les communes constituant des « centralités » pour les territoires qui les entourent (bassin de vie, EPCI, SCoT, etc.).

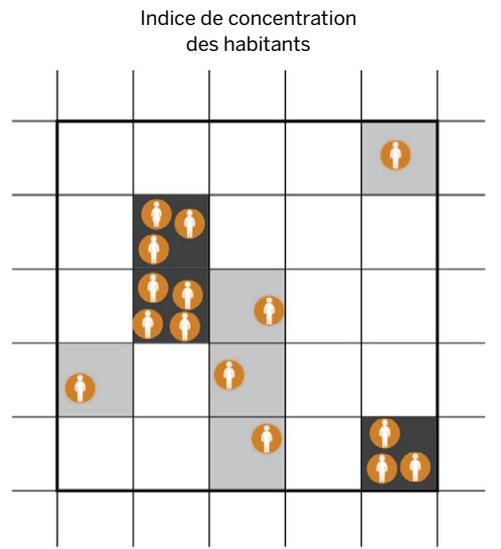
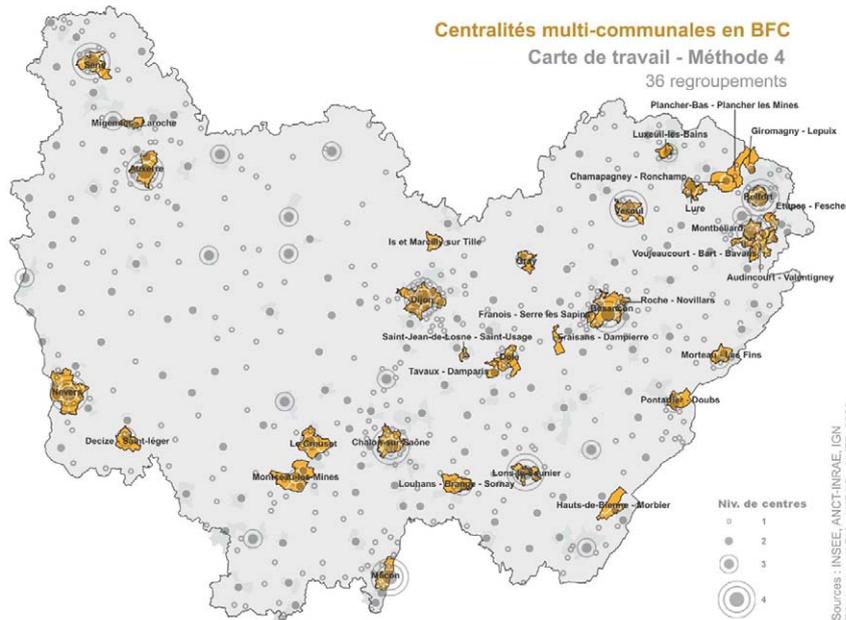
Le diagnostic établi par les agences sur les bassins de vie, confirmé par les travaux de la Région, est celui d'un affaiblissement du poids démographique des communes qualifiées de « centralités ». Or, sur certains territoires, une centralité pourrait être constituée de plusieurs communes complémentaires, qui seules ne constituent pas une centralité.

La Région souhaite disposer d'une méthode d'identification de communes constitutives de centralités afin de pouvoir alimenter les réflexions locales lors des définitions des armatures urbaines dans les projets de territoire (PLUi, SCoT, etc.).

L'identification des centralités multicommunales

À partir du panel des centralités régionales dans la grille ANCT (agence nationale de la cohésion des territoires), l'élaboration d'une méthode homogène sur la Bourgogne-Franche-Comté a permis d'identifier une commune ou un groupe de communes constituant centralité. Ainsi une trentaine de regroupements, constitués de 2 à 11 centralités, a été identifiée.

Ce travail a pour ambition de renforcer le réseau des centralités régionales en distinguant les communes dont le rééquipement en logements contribuerait à leur consolidation.



En 2024, la mesure du poids des centres-villes

Il s'agira de capitaliser sur la méthode FNAU pour disposer de données statistiques sur les centres-villes de la région (démographie, social et logements), notamment pour mesurer leurs poids relatifs dans les centralités. La désignation d'un carreau comme « appartenant au centre-ville » est fondé sur une méthode qu'il faut bien décrire. En effet, il s'agit d'une information calculée à partir du poids relatif des espaces denses sur leurs communes, avec plusieurs critères et avec des niveaux de densité requis qui varient à la commune, en fonction de leur classement ANCT.

Ici 2050 SRADDET | Un urbanisme favorable aux activités de proximité

Enjeux territoriaux Planification

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage
Région Bourgogne-Franche-Comté

Autres partenaires
Agences d'urbanisme de BFC

Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr
Migdadou Sow / smigdadou@autb.fr



L'objectif de l'étude

La Région Bourgogne-Franche-Comté a approuvé son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en septembre 2020. Pour sa mise en œuvre, la Région a identifié plusieurs sujets à approfondir pour publier « Les cahiers du SRADDET », à visée opérationnelle.

Dans le cadre de ses travaux sur le SRDEII et de son partenariat avec Mme Talandier du Laboratoire PACTE de Grenoble, la Région a confié aux agences en 2023 une coproduction visant à identifier les leviers d'aménagement et d'urbanisme pour fixer les richesses économiques sur le territoire.

Des leviers en matière d'urbanisme et d'aménagement pour favoriser l'économie de proximité

Les agences d'urbanisme ont identifié deux grands axes et six enjeux permettant de guider les collectivités dans la mise en œuvre d'un urbanisme favorable à l'économie de proximité.

Le document, construit sous forme de fiches, identifie les différents leviers des documents d'urbanisme et des opérations d'aménagement. Chaque fiche répond à un enjeu, apporte des indications sur les objectifs et les modes d'actions. La fiche est complétée par la liste des acteurs potentiels à mobiliser, les points de vigilance ainsi qu'un retour sur des expériences mises en place sur les territoires. Les fiches présentent également des ressources pour s'informer plus spécifiquement sur une action.

La palette des leviers reste large pour capter et fixer les richesses territoriales en agissant sur le renforcement des centralités et sur la qualité des espaces et des expériences.

Six enjeux des leviers en urbanisme et aménagement



"PRODUIRE":
Richesse issue de l'économie productive : tissu productif du territoire

"CAPTER":
C'est la richesse importée depuis l'extérieur via des flux financiers (chômage, allocations familiales, retraites...)

"FIXER"
C'est la richesse issue de la consommation sur place (économie de proximité)



Exemple de retours d'expériences : Alès, charte des devantures

La position et l'emprise de la terrasse

Des clés de compréhension

L'objectif consiste à décrypter la richesse territoriale et comment l'économie de proximité est alimentée sur un territoire.

Il s'avère que les territoires en déprise démographique sont affaiblis dans leur armature, générant des pertes d'emplois dans l'économie de proximité.

Observatoire des friches régionales

Méthode d'inventaire des friches à l'échelle régionale

Mission spécifique 2023

Maître d'ouvrage

Région BFC

Autres partenaires

ADU, AUDAB, DREAL, AER

Support / Format

Rapport 2023 et documents techniques

Référent / Contact

Caroline Petit / cpetit@autb.fr

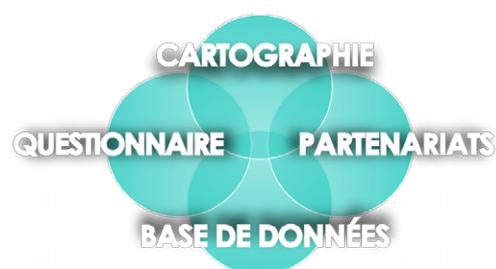


Constuire ensemble une méthode

En 2023, les trois agences d'urbanisme régionales (ADU, AUDAB, AUTB) ont été mandatées par la région Bourgogne-Franche-Comté pour déterminer une méthode fiable d'inventaire des friches à l'échelle régionale.

L'AUTB pilote cette mission afin de définir le mode d'application de cette méthode et de pouvoir la tester en conditions réelles.

L'inventaire s'applique en dehors des périmètres ZAE recensés par l'Agence Économique Régionale (AER), dans lesquels la recherche de friches potentielles et l'évaluation de la vacance est déjà en cours (voir standard ZAE).



Benchmark des méthodes

La méthode déterminée s'appuie sur un benchmark des observatoires développés au sein des agences d'urbanisme et du « standard friches » national (rédigé par le CNIG pour « Cartofriches »). Les points communs de ces observatoires étant considérés comme incontournables pour un inventaire régional.

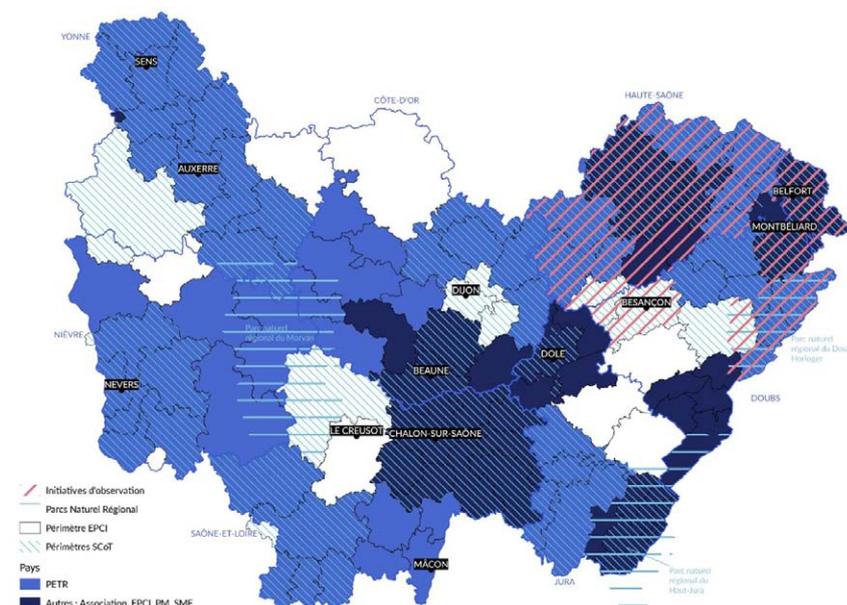
Pour ce travail, la définition des friches est issue de la loi, mais adaptée aux spécificités locales et sera approuvée après les phases de test.

Observatoire régional des friches

L'observatoire reposera sur une base de données et des outils mis à disposition.

Par souci de comptabilité, la base de données sera établie au format du standard national, et complétée par des informations, pour préciser certains éléments, faciliter l'analyse et activer la mobilisation des sites identifiés.

L'inventaire régional se fera via un outil cartographique en ligne. Il permettra à la fois de consulter les friches identifiées et d'ajouter de potentielles friches en répondant à un court questionnaire. Les acteurs territoriaux, les plus proches des réalités du terrain, sont invités à se saisir de cet outil.



Cherche territoires volontaires pour test

La méthode sera testée sur les territoires des agences d'urbanisme ainsi que sur deux autres territoires volontaires. Il s'agit d'éprouver la méthode dans deux cas de figure. Dans le premier cas, les friches sont déjà identifiées et caractérisées par des observatoires locaux, dans le second cas, les territoires ne disposent pas d'inventaire, aucun travail préalable n'ayant été réalisé sur cette thématique.

En 2024, ces différentes phases de test permettront d'améliorer la méthode qui sera ensuite progressivement étendue au territoire régional, l'objectif étant de parvenir à un référentiel commun.

Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort

Animation de la structure

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage

SM SCoT

Référent / Contact

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Accès

www.scotbelfort.fr



Objet de l'activité

L'AUTB accompagne le Syndicat Mixte du SCoT en assurant l'animation et la gestion de ses assemblées.

Un site internet scotbelfort.fr permet aux élus et au public d'être informés des activités du comité syndical.

Ce dernier a été réuni huit fois au cours de l'année 2023.

Il a examiné et rendu un avis sur :

- quatre projets d'élaboration ou révision de PLU (Morvillars, Offemont, Bermont et Vézelois),
- un projet d'élaboration de PLUi (Communauté de communes de Rahin et Chérumont),
- un dossier de 'révision allégée' de PLU (Saint-Dizier-l'Évêque),
- trois projets de modification simplifiée de PLU (Bessoncourt, Châtenois-les-Forges et Jonchery),
- deux projets de modification de PLU (Suarce et Giromagny).



¹ Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

² Schéma Régional de Cohérence Écologique.

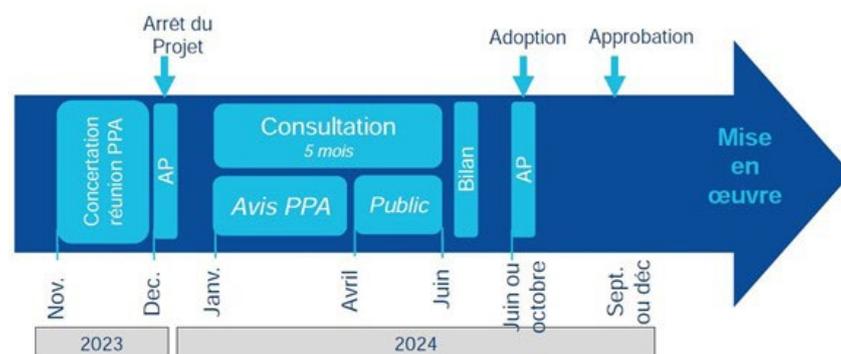
Une modification du SRADDET¹ éprouvée par les évolutions législatives et un recours contentieux

En 2023, la procédure de modification du SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté s'est poursuivie. Engagée suite à l'adoption de la loi Climat et Résilience, elle porte sur l'intégration des enjeux de sobriété foncière et l'actualisation des volets 'déchets' et 'logistique'.

Son champ a été sensiblement étendu suite à un recours contentieux engagé contre l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2020 approuvant le SRADDET. Le tribunal administratif de Dijon, par jugement en date du 12 janvier 2023, ayant pointé l'absence d'harmonisation à l'échelle régionale BFC des documents constitutifs des ex SRCE² figurant en annexe du SRADDET (donc non opposables).

Par ailleurs, la loi du 20 juillet 2023 « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux » :

- a modifié la loi Climat et Résilience ;
- et impose la reprise du projet de territorialisation du ZAN porté par la Région.



Les impacts de la loi de 2023 sur la territorialisation des objectifs du Zéro Artificialisation Nette

Le principe de mutualisation d'une enveloppe foncière entre les régions pour décompter les Projets d'Envergure Nationale ou Européenne (PENE) conduit à une augmentation du taux d'effort des territoires. De même, l'instauration d'une « garantie communale », c'est-à-dire un droit foncier de 1 hectare par commune, fige les 2/3 de l'enveloppe foncière régionale de Bourgogne-Franche-Comté (3 769 ha sur une enveloppe totale de 5 200 ha). In fine, les trois simulations régionales font varier le taux d'effort du Nord Franche-Comté de 55,8% à 60,3% selon les scénarios de répartition.

SCoT Terrifortain

Révision générale

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage

Syndicat Mixte du SCoT (SMSCoT)

Autres partenaires

EPCI

Référentes / Contacts

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Anne Quenot / aquenot@autb.fr

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Accès

www.scotbelfort.fr



Photo Tim Platt pour PMA

Un projet à horizon 20 ans

Le SCoT est un document cadre qui fixe les objectifs en matière d'aménagement et de développement du territoire pour les 20 prochaines années. Il vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques.

La procédure de révision a été prescrite par le comité syndical le 29 mars 2023.

Outre le fait de prendre en compte les évolutions réglementaires et législatives, intervenues depuis la loi Grenelle de 2010, le nouveau schéma devra décliner les orientations du SRADDET¹ et notamment les objectifs de territorialisation de réduction de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'enjeu pour le Territoire de Belfort sera d'élaborer un projet qualitatif, qui mette en avant les atouts du territoire et renforce son attractivité.

La nouvelle armature territoriale devra faire consensus, et garantir un bon usage du foncier.

La gouvernance du projet

Le Syndicat mixte (23 membres) est l'instance de validation politique du SCoT.

Ce comité constitue l'organe délibérant, qui valide les documents, notamment aux différentes phases de la procédure (prescription de la procédure de révision, débat sur le projet, arrêt, approbation).

Un comité de pilotage assurera le portage stratégique du SCoT. Composé des trois présidents des intercommunalités du département et d'autres élus du SMSCoT, il proposera les orientations du projet et rendra les arbitrages courants au fur et à mesure son élaboration.

Enfin, le portage technique se présente sous la forme d'ateliers, qui sont des espaces de réflexion et de production, et qui sont les garants de la vision transversale du SCoT et de son articulation avec les documents supra-territoriaux.

Trois ateliers permettent d'aborder les enjeux du territoire :

- Atelier n° 1 : « capacité d'accueil »
- Atelier n°2 : « modèles économiques »
- Atelier n°3 : « ressources énergétiques et environnementales ».

Les services des organismes publics et autres acteurs du territoire sont associés à ces temps de travail.

Une démarche de concertation

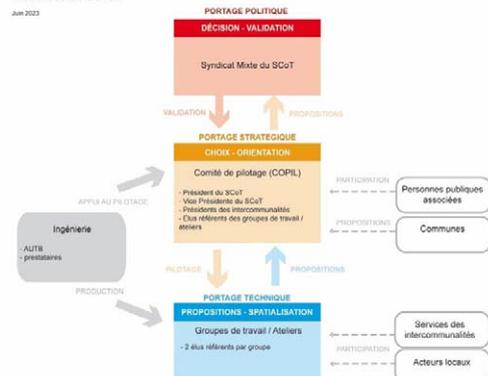
La démarche associera les citoyens et les acteurs de la vie quotidienne institutionnelle et ceux de la société civile.

Les modalités de cette concertation ont été définies dans la délibération de prescription du SCoT. Elles sont les suivantes :

- mise à disposition sur le site internet du SCoT d'un dossier contenant des données de fond sur le territoire, analyses, diagnostics, enjeux, et sur l'avancement de la démarche ;
- mise à disposition des études, au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, aux sièges du SM SCoT et des EPCI ;
- organisation de réunions thématiques, afin de recueillir les réactions et les propositions du conseil de développement, des associations, des organismes institutionnels, des personnes intéressées au sein de la population, au regard d'éléments de diagnostic, d'enjeux, des premiers choix d'aménagement ;
- tenue de réunions publiques, par EPCI, avant l'arrêt du SCoT ;
- articles de presse.

Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort - Révision du SCoT
Modalités de travail

Avril 2023



¹ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté, « SRADDET Ici 2050 ».

PLUi des Vosges du sud

Un long processus pour atteindre le consensus

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage

Communauté de communes des Vosges du sud

Référent / Contact

Anne Quenot / aquenot@autb.fr

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Accès public

www.ccvosgesdusud.fr/amenagement-territoire



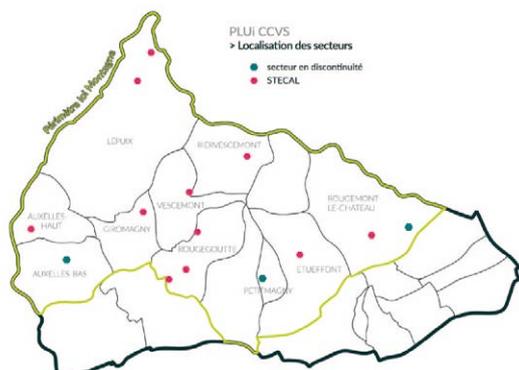
L'aboutissement du projet de zonage

La communauté de communes des Vosges du sud a mis en place un groupe de travail restreint destiné à traiter les dernières questions réglementaires avant leur validation en comité de pilotage. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises au cours du premier semestre 2023.

En parallèle, les échanges avec les communes ont encore été nombreux pour faire évoluer le zonage, soit pour aboutir à la réduction des surfaces constructibles, en accord avec les objectifs législatifs, soit pour prendre en compte l'évolution des projets ou des demandes ponctuelles.

Des réflexions ont également été menées sur le site des Sapins au Ballon d'Alsace avec le Département. Le projet de développement touristique étant en cours de réflexion, le projet de PLUi peut uniquement l'intégrer en tant que zone à urbaniser sur le long terme (2AU). Ce classement nécessitera une nouvelle procédure pour l'ouverture à l'urbanisation de ce site.

L'AUTB a accompagné la CCVS tout au long du processus de choix et de validation en déployant ses outils et son expertise d'aide à la décision.



L'année 2023 marquée par des temps d'association et de concertation

Au cours de l'année 2023, plusieurs temps d'association ont eu lieu. Les élus se sont retrouvés au cours de deux comités de pilotage afin de finaliser et de valider les derniers points réglementaires. Les personnes publiques associées ont été invitées à une réunion de présentation du règlement et du zonage, en détaillant les points forts. Cette réunion a permis notamment de faire évoluer le zonage agricole afin d'ouvrir plus de possibilités pour la création de nouvelles exploitations agricoles.

Enfin, un dernier cycle de réunions publiques a eu lieu à l'automne, en présence des services de l'État. Les réunions ont principalement porté sur la présentation du règlement, du zonage et des différents outils réglementaires mis en place notamment pour préserver le patrimoine et la biodiversité. L'échelle intercommunale ne permettant pas de détailler le zonage de chaque parcelle en réunion publique, les plans de zonage communaux ont été diffusés dans chaque mairie dans le cadre de la concertation avec les habitants.

L'année 2024, avec un arrêt du projet de PLUi prévu avant l'été, marquera la fin du temps des études, et l'entrée dans la phase administrative de la procédure (consultation des services, enquête publique, etc.).

Le PLUi, un outil participatif



La réalisation des dossiers 'loi Montagne'

12 des 22 communes sont concernées par l'application de la loi Montagne. L'agence a réalisé les études permettant de déroger au principe de continuité urbaine établi par la loi. La demande de dérogation porte également sur l'ensemble des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) présents sur ces 12 communes. L'agence a aussi contribué à la réalisation de l'étude des étangs, qui est également une étude dérogatoire au titre de la loi Montagne et qui interdit toute construction dans un périmètre de 300 mètres autour des étangs. Ces dossiers finalisés ont été transmis à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) en début d'année 2024.

Loi Montagne, procédure de PLUi et projet touristique au Ballon d'Alsace

Accompagnement dans l'analyse de la procédure UTN

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage
Conseil Départemental

Autres partenaires
CCVS / DDT 90

Référent / Contact
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr
Anne Quenot / aquenot@autb.fr



Contexte de l'analyse

Le Conseil Départemental a pour projet de rénover l'offre touristique au Ballon d'Alsace notamment grâce à la réhabilitation du site dit « des Sapins ». Ce site est également au cœur de l'action touristique portée par l'opération Grand Site.

Au niveau réglementaire, le secteur des Sapins doit répondre aux exigences de la loi relative au développement et à la protection de la montagne, qui encadre la création et l'extension des hébergements touristiques.

En parallèle des actions menées par le Département, la communauté de communes des Vosges du sud élabore son projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui concerne le secteur des Sapins, sis sur la commune de Lepuix.

À ce titre, l'AUTB et les services de l'État ont été sollicités par le Département pour travailler sur les possibilités de construire au vu du cadre réglementaire fixé par la loi Montagne et la procédure d'élaboration du PLUi de la CCVS.

La nécessité de mettre en œuvre une procédure UTN (unité touristique nouvelle) et son articulation éventuelle avec le document d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration ont nécessité plusieurs éclairages juridiques.

La loi Montagne

La loi Montagne impose une procédure UTN pour toute création ou extension d'hébergements touristiques de plus de 500 m² de surface de plancher. Cette étude est soumise pour avis à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

Ballon d'Alsace : le Domaine des Sapins tire sa révérence

Le Département du Territoire de Belfort engage une opération de démolition du Domaine des Sapins, un ensemble de bâtiment construit dans les années 60 au Ballon d'Alsace.



Le projet touristique en réflexion

Le site des Sapins comportait cinq constructions dédiées à de l'hébergement touristique, celles-ci ont été démolies au cours de l'année 2021. Une reconstruction d'hébergements aurait pu être envisagée sans être concernée par une procédure UTN si elle avait été liée à la démolition.

Le site étant actuellement considéré comme vierge de toute construction, la construction de plus de 500 m² de surface de plancher dédiée à de l'hébergement touristique doit faire l'objet d'une procédure UTN.

Le projet touristique souhaité par le Département manque encore de maturité pour créer un dossier UTN à intégrer au projet de PLUi en cours : il a donc été décidé que le site des Sapins serait inscrit en zone d'urbanisation future (2AU) au projet de PLUi. L'ouverture à l'urbanisation du site interviendra lorsque le dossier UTN sera prêt, dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du futur PLUi.

Réseau « transformons nos modèles d'aménagement »

Appui à l'animation du réseau

Programme partenarial 2023

Partenaires

DREAL et Région Bourgogne Franche-Comté

Autres partenaires

ADU, AUDAB, DDT de la région, Cerema, CAUE, EPF

Référentes / Contacts

Anne Quenot / aquenot@autb.fr

Virginie Herzog/ vherzog@autb.fr



L'animation d'un réseau multi-partenarial

La fusion du réseau SCoT-PLUi et du Club PLUi forme en 2023 le réseau « TMA » qui a pour ambition d'être un espace de partage d'expériences pour enrichir les bonnes pratiques et créer de la coopération.

Le réseau est animé par la Région et la DREAL, appuyé des partenaires originels que sont les trois agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté, des DDT de la région et le Cerema. L'équipe s'est élargie aux CAUE (25, 21) et à l'EPF.

Concilier développement et sobriété foncière

La première édition du réseau s'est tenue le 4 avril 2023, avec pour thème la sobriété foncière. Comme pour les anciens club PLUi, une journée entière a été consacrée à ce sujet, avec quatre témoignages de territoires ayant engagé des démarches de sobriété foncière.

Les territoires témoins ont présenté de manière concrète leurs actions et expériences, soit dans le cadre de leur document d'urbanisme (PLU, PLUi) soit dans un projet de mutualisation d'équipement ou encore de densification par la mise en œuvre du concept BIMBY-BUNTI. La seconde partie de journée a été dévolue à des ateliers pour s'immerger dans l'action autour des questions de densification, de données, d'outils, de réglementation.



Des webinaires consacrés aux outils de sobriété foncière

Afin de poursuivre les échanges de manière ponctuelle et facile d'accès, trois webinaires d'environ 1 heure ont été organisés : présentation d'UrbanSimul, (Cerema), retour d'expériences sur la taxe d'habitation sur le logement vacant et sur la majoration de la taxe foncière sur les terrains constructibles. En 2024, le réseau poursuit ses actions et animations avec un fonctionnement similaire : visites, plénière en avril et webinaires pour approfondir les sujets. Le thème de l'année : l'urbanisme bleu, brun, vert.



Petites Villes de Demain | Journée d'animation régionale à Gray

La mobilité en milieu rural, un enjeu transversal

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage

DREAL Bourgogne Franche-Comté

Autres partenaires

SGAR, AUDAB, ADU, CC Val de Gray

Référent / Contact

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Caroline Demeusy / cdemeusy@autb.fr



Une séance d'immersion et de partage collectif

Ce troisième séminaire d'échanges de l'année 2023, à destination des chefs de projet Petites Villes de Demain, intervenait dans le cadre de la mission régionale dévolue par les services de l'État aux trois agences d'urbanisme de Franche-Comté. Organisée par les collectivités et l'AUTB, cette rencontre s'est tenue à Gray et Arc-lès-Gray autour de la question des mobilités en milieu rural.

Une table ronde et un « marché des mobilités », avec de nombreux acteurs de la mobilité, ont permis aux participants d'approfondir ce thème et d'échanger sur les actions possibles. L'après-midi a été consacré à des déambulations dans les deux communes pour examiner les questions particulières auxquelles doivent faire face les acteurs locaux.



Table ronde



Marché des mobilités

La mobilité comme clé d'entrée du développement local

La mobilité en milieu rural, enjeu transversal du développement local, voilà le fil rouge de la journée qui a pu être détaillé durant la table ronde réunissant six acteurs phares de la mobilité à différentes échelles. Ils ont pu apporter leur expertise sur différents aspects incontournables de la mobilité en milieu rural tels que la complémentarité des modes de déplacements tant au niveau politique qu'au niveau technique, la décarbonation des usages sur les courtes distances, la dimension sociale des actions de la mobilité, les opportunités d'aménagement à saisir lors de la mise en œuvre des politiques de mobilité.

Plusieurs idées essentielles sont ressorties de ces échanges

Si les déplacements sont encore majoritairement réalisés en voiture, en particulier en milieu rural, la prise de compétence des collectivités locales en tant qu'Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) offre l'opportunité d'une nouvelle offre de mobilité quotidienne.

Chacun est confronté aux nouveaux enjeux de la mobilité, qu'il s'agisse de la santé, de l'environnement ou du climat. Pour apporter des réponses adaptées, il s'agit de coordonner les modes, l'information et les accès aux initiatives de mobilité. Il s'agit de penser les mobilités, non seulement en matière de flux, mais également en termes d'usages pour tous. Dans les territoires ruraux, l'éloignement des services, de l'emploi, rend l'automobile prépondérante pour les déplacements, avec les difficultés qu'ont les personnes fragiles d'en faire usage.

Diversifier les modes de déplacement et redonner toute la place aux mobilités actives permet de contribuer localement à l'amélioration de la qualité de l'air et à l'abaissement des émissions de gaz à effet de serre. Ces politiques se traduisent très souvent par un réaménagement des espaces publics des centres bourgs et contribuent à changer l'image des petites villes.



Départ d'une visite de Gray avec la flotte de vélos à assistance électrique de la Communauté de Communes du Val de Gray

Accompagnement des communes de la CCVS

Modification du PLU de Giromagny

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage

Communauté de communes des Vosges du sud

Support / Format

Dossier d'approbation - support papier

Référent / Contact

Virginie Herzog/ vherzog@autb.fr



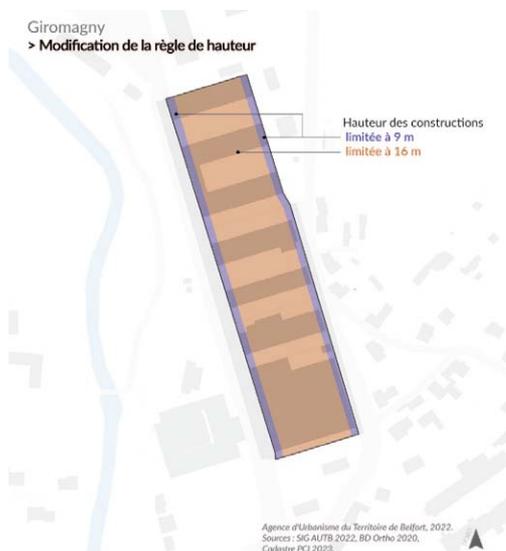
La procédure de modification

L'évolution du document d'urbanisme de la commune de Giromagny porte uniquement sur un secteur, le secteur UBc, dit « des Casernes ».

Les changements souhaités touchent les règles relatives aux volumes des bâtiments, telles que la hauteur, l'emprise au sol et l'implantation des constructions par rapport aux voies. Ainsi, à l'échelle du secteur UBc, l'évolution de ces règles induit une majoration de plus de 20% des possibilités de construire. Le dépassement de ce seuil implique de mener une procédure de modification de droit commun, qui comporte une phase d'enquête publique.

Le dossier a été soumis pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale qui a émis un avis tacite en septembre 2023. Les personnes publiques associées ont reçu le dossier à l'automne 2023 et l'enquête publique s'est déroulée les quinze premiers jours de décembre.

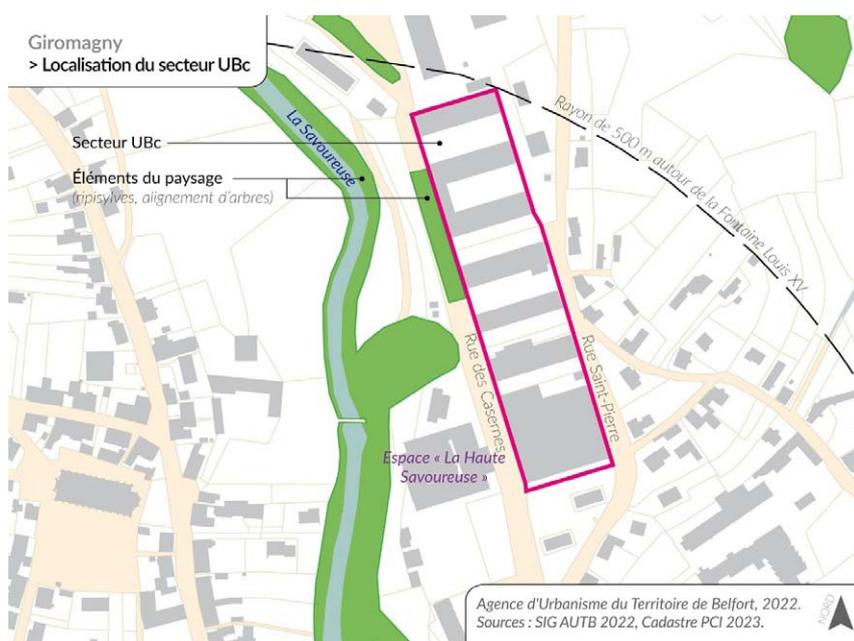
Le dossier a été approuvé par le conseil communautaire en janvier 2024.



Une évolution du document d'urbanisme au service de l'économie

Le secteur des casernes est un site très restreint qui correspond à un type de bâtiments bien particuliers, enserrés entre deux rues : la rue des Casernes et la rue Saint-Pierre. À l'origine, ces bâtiments ont abrité un régiment d'infanterie, aussi, les constructions étaient des ensembles longilignes, positionnés parallèlement entre eux et perpendiculaires par rapport aux voies ; un espace vide était présent entre chaque bâtiment.

Aujourd'hui, le site a évolué, et certaines constructions ont déjà été réhabilitées, modifiées.



Le site est actuellement occupé par des activités et des équipements dont une partie du foncier appartient à la commune de Giromagny. À l'entrée du site, côté sud, est présente une activité industrielle qui est notamment contrainte dans son activité par la hauteur actuelle des bâtiments. En effet, avec l'évolution des process industriels, les hauteurs des façades actuelles ne permettent pas d'implanter un pont roulant nécessaire au développement de l'entreprise.

Soucieuses de pérenniser l'activité au sein de leur territoire, la CCVS et la commune de Giromagny ont engagé la procédure de modification du document d'urbanisme communal, sans attendre l'approbation du PLU, pour conserver cette activité et les emplois qu'elle génère.

Pôle Métropolitain NFC | Contribution à la stratégie intégrée FEDER

Participation au comité technique

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage

Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Autres partenaires

ADU

Référent / Contact

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr



La sélection locale des projets par l'organisme intermédiaire

La stratégie intégrée du territoire Nord Franche-Comté de l'axe urbain du FEDER « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » a été arrêtée en avril 2022.

L'autorité de gestion, la Région Bourgogne Franche-Comté est garante de la conformité du processus de sélection au regard du programme régional et des mécanismes de financements européens.

L'organisme intermédiaire, le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté, informe les porteurs de projets des modalités de sélection et les accompagne dans la formalisation de leurs projets.

Il est garant du respect des critères de sélection et anime le comité technique et le comité de sélection.

En 2023, les agences d'urbanisme du Nord Franche-Comté ont participé au comité technique de sélection des projets soumis par les territoires.

Ce comité technique est également composé des directeurs(trices) ou techniciens(nes) référents(es) des cinq EPCI du Nord Franche-Comté et de la Direction Europe de la Région. Il analyse les projets à l'aune de la grille de sélection thématique et propose une notation en correspondance.



Le choix des projets susceptibles de bénéficier d'une subvention

Le porteur de projet assure une présentation synthétique de son projet (contexte, description, objectifs, plan de financement, etc.) dans le cadre des instances de sélection, et apporte les précisions demandées le cas échéant.

Le comité de sélection est une instance décisionnelle composée des Présidents des cinq EPCI du Nord Franche-Comté (Pays de Montbéliard, Grand Belfort, Sud Territoire, Pays d'Héricourt, Vosges du sud) et d'un élu régional.

En s'appuyant sur l'analyse réalisée antérieurement par le comité technique, il formalise un avis motivé déterminant la sélection, ou non, de l'opération à l'échelle locale.

Les grilles de sélection : des axes thématiques et des orientations stratégiques

Le projet doit s'inscrire dans au moins un des cinq axes thématiques :

- mobilités durables urbaines,
- infrastructures vertes,
- renouvellement urbain,
- tourisme durable, patrimoine et culture,
- ville intelligente et durable.

Il doit également correspondre aux orientations stratégiques définies par la stratégie :

- **Relever le défi des mutations en exploitant mieux les potentiels multiples du territoire**, c'est-à-dire réutilisation d'un espace dégradé pour en faire un lieu numérique répondant à des besoins sociaux, environnementaux ou économiques identifiés par un groupe de partenaires.
- **Choisir la qualité totale pour changer le regard sur le territoire**, soit créer une application numérique qui valorise le patrimoine industriel du territoire ; créer une carte numérique des différents réseaux de transport en commun ou/et de mobilité douce du territoire.
- **Bien vivre dans le Nord Franche-Comté**, soit la création d'un espace dédié au "coworking" en milieu rural ou péri-urbain pour réduire les trajets domicile-travail et lutter contre l'isolement des télétravailleurs ; mettre en place des solutions digitales intelligentes pour réduire les consommations d'énergie des bâtiments publics.

Belfort | Redynamisation des quartiers Jean-Jaurès et Belfort Nord

Stratégie & plan-guide

Programme partenarial 2022-2023

Maître d'ouvrage

Ville de Belfort

Support / Format

Cartes, schémas, logigramme, notices rédigées

Référent / Contact

Anne Quenot / aquenot@autb.fr



Photo D. Grandemange / Sodeb

Pour un quartier revitalisé et attractif

Les quartiers Jean-Jaurès et Belfort Nord émergent au programme « Action Cœur de Ville » calibré pour revitaliser les centres.

Composé d'un parc d'habitat ancien, faiblement réhabilité, en perte d'attractivité résidentielle, ce secteur dispose d'un axe commercial fort, avec en son centre le marché des Vosges, point d'appel pour les commerces et les services.

La Ville de Belfort axe donc logiquement ses actions sur la réhabilitation des logements et la revitalisation des commerces.

Plusieurs vastes emprises du secteur sont par ailleurs en mutation, interrogeant les fonctions urbaines actuelles et à venir, ainsi que les relations avec l'existant.

Dans ce contexte, l'AUTB et les services de la Ville se sont engagés dans l'élaboration d'un plan-guide pour structurer et coordonner les diverses interventions dans l'optique de redynamiser ce quartier.

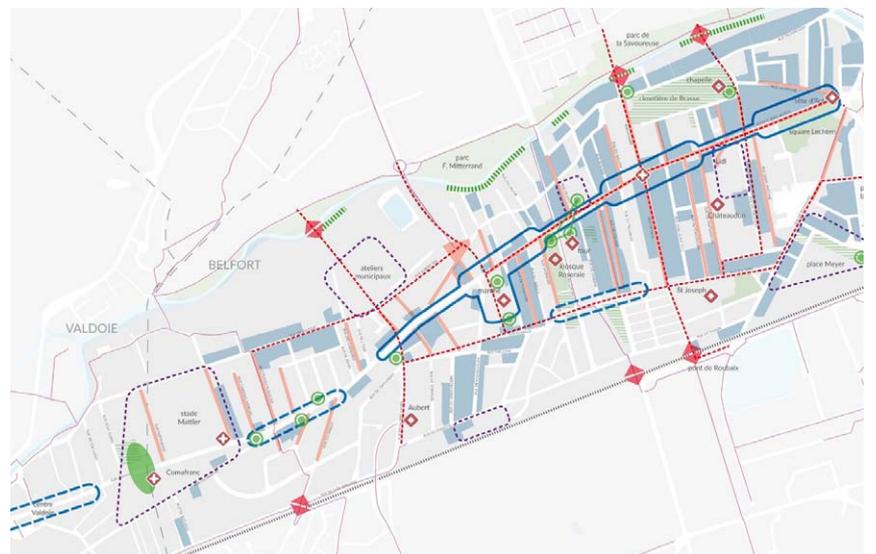
Se projeter et coordonner les actions de la collectivité

Le partage du diagnostic a permis d'identifier et objectiver les atouts, fragilités et besoins du quartier.

La collectivité s'organise pour y répondre suivant 3 axes d'intervention :

- Mieux habiter en améliorant l'existant (renforcement de l'identité du quartier par la recherche de qualité) ;
- Faciliter les déplacements du quotidien (renforcement de la cohésion et des conditions de la proximité) ;
- Affirmer le lien avec la nature (renforcement de la dimension environnementale de l'aménagement).

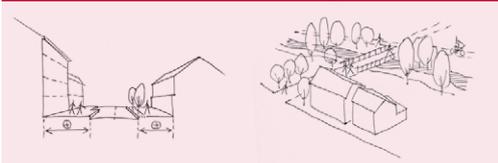
Ces 3 axes sont déclinés en 9 orientations, à leur tour détaillées en 28 actions ayant vocation à s'appliquer à des échelles variables, pour partie en fonction des opportunités, mais surtout dans plusieurs « secteurs de projet » identifiés comme prioritaires.



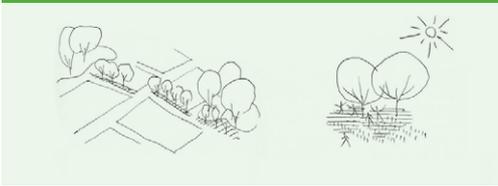
Mieux habiter en améliorant l'existant



Faciliter les déplacements du quotidien



Affirmer le lien avec la nature



Un cadre de référence commun à tous les intervenants

Chaque projet s'inscrivant dans son propre périmètre, possédant sa propre logique opérationnelle et se réalisant dans un jeu d'acteurs spécifique, le rôle principal du plan-guide est de garantir une cohérence d'ensemble des interventions successives. C'est pourquoi il doit être suffisamment souple pour intégrer les opportunités, tout en affirmant un cadre rigoureux et relativement stable.

Grandvillars | Aménagement de l'entrée et de la traversée de ville

Étude de schéma directeur

Programme partenarial 2022-2023

Maître d'ouvrage

Ville de Grandvillars

Autres partenaires

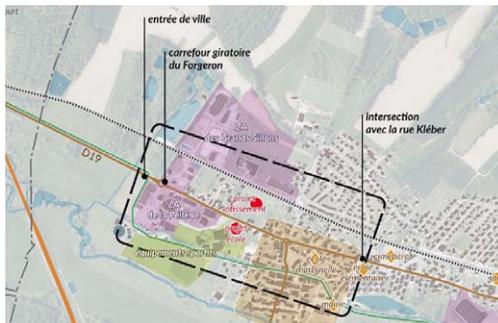
DREAL BFC - DDT 90 - CCST - CD90 - SMTC

Format / support

Rapport d'étude - PDF 54 pages

Référent / Contact

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr



Grandvillars, Petite Ville de Demain

Grandvillars s'est développée le long de l'ancienne RN19, devenue route départementale après la création de la RN1019. La traversée de la commune représente au total près de 2,5 km.

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, dont Grandvillars est lauréate, l'AUTB a été sollicitée pour aider à définir des principes d'aménagement pour une première phase, sur une longueur d'environ 1 km.

Un état des lieux critique a d'abord permis de prendre la mesure du secteur d'étude. Les perspectives d'évolution de cet espace ont ensuite été explorées sous la forme d'un schéma directeur.

Les contours d'une traversée de ville requalifiée et apaisée

Ce schéma directeur intègre les enjeux urbains et de fonctionnement qui découlent de plusieurs projets sur le linéaire concerné, dont la création d'un itinéraire cyclable, la démolition de plusieurs bâtiments très dégradés, le développement d'un nouveau quartier résidentiel et la construction d'un équipement scolaire et périscolaire.

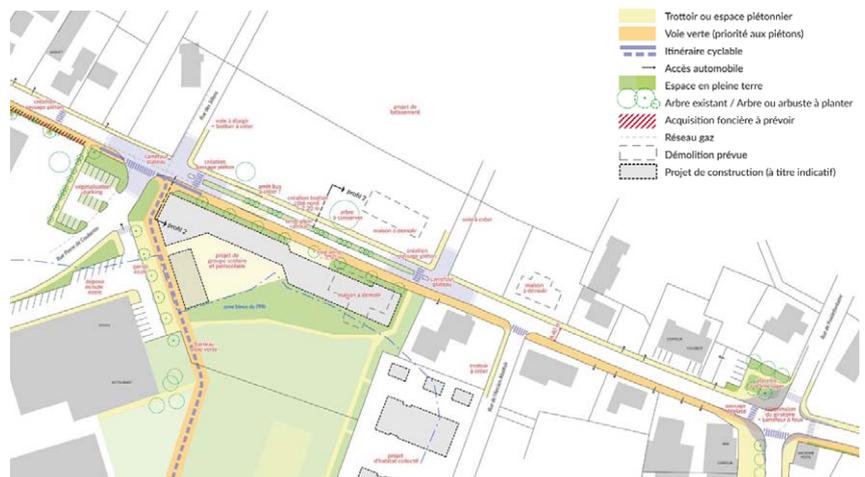
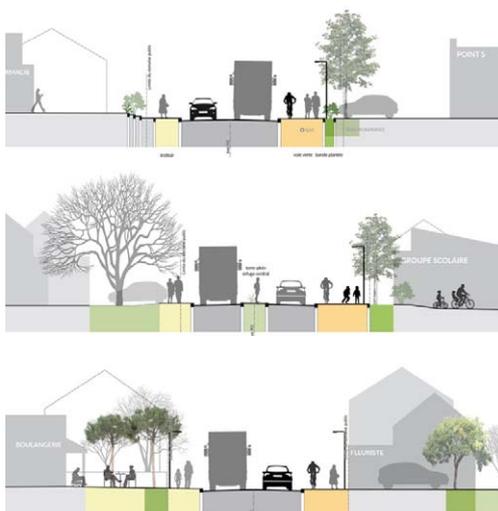
Les échanges réguliers avec la Commune ont permis de consolider des hypothèses d'aménagement visant à structurer et apaiser la traversée de ville, compléter sa vocation et revaloriser son image.

En accord avec le phasage opérationnel presenté, le linéaire a été décomposé en trois séquences, donnant lieu à des propositions différenciées sans perdre de vue la cohérence d'ensemble. Plans, profils avant/après et références illustrées donnent à voir un projet urbain qui excède le simple réaménagement de voirie.

Encourager les mobilités actives

Par nature, la mobilité est un thème transversal dans l'aménagement du territoire. Au-delà des aménagements urbains nécessaires à l'émergence et au renforcement des mobilités actives, il est utile de les encourager par des actions spécifiques. Des pistes ont été proposées en ce sens, inspirées d'exemples et de bonnes pratiques en France, pour rendre accessibles et désirables les déplacements doux à l'échelle de la commune.

Concertation des usagers, développement d'une interface numérique, animations ponctuelles, incitations financières, font partie des actions possibles, en parallèle de la requalification de la RD19, pour développer à Grandvillars des alternatives effectives à l'automobile sur les courtes distances.



Banvillars | Projet de lotissement

Étude urbaine rapide Principes d'aménagement

Programme de travail 2023

Maître d'ouvrage

Commune de Banvillars

Autres partenaires

GBCA - Service aux Communes

Support / Format

Rapport d'étude - PDF 20 pages

Référent / Contact

Julien Journeault / jjourneault@autb.fr



Deux hypothèses d'aménagement et des orientations communes

La zone constructible disponible couvre environ 7 700 m² dans la partie basse de la pente, le long de la rue de la Barrière. En revanche, la zone inconstructible se retrouve de fait enclavée en partie haute du terrain, entre voie ferrée et maisons riveraines. Un choix est fait de convertir cet espace en zone d'agrément et de loisirs, faiblement aménagée, et rendue accessible par un ou des accès au travers de la zone constructible. Une frange de plantations basses créera une transition paysagère et une mise à distance avec les futurs terrains à bâtir.

L'urbanisation proposée est déclinée en deux hypothèses, pour une capacité constructive équivalente en nombre de logements. Chacune nécessite une petite voie de desserte complémentaire pour satisfaire les accès impossibles depuis la rue.

Le premier schéma de principe propose un nouveau découpage parcellaire pour accueillir quatre maisons individuelles jumelées ou en bande, quatre autres isolées, et un petit immeuble collectif aux dimensions modestes adaptées au village, visible et accessible depuis le début de la rue. Les futures parcelles sont étendues jusque dans la zone inconstructible, sachant que cette emprise restera un espace vert de jardin.

Le second schéma propose trois maisons groupées, trois autres isolées, et deux petits immeubles collectifs, cantonnés dans la zone constructible. Une petite aire de stationnement peut servir à tous au plus près de l'espace de loisir qui est ici plus grand et avec davantage d'accès.

Une opportunité foncière

En frange nord-ouest du secteur urbanisé de la commune, un pré composé de sept parcelles représente une des dernières possibilités de développement urbain de la commune. L'exploitant du pâturage ne souhaitant pas poursuivre son activité, la Commune envisage d'acquérir les terrains pour développer un projet de lotissement.

Elle demande à l'AUTB de réfléchir à un schéma d'aménagement, en tenant compte de ses intentions, afin de comparer les possibilités au regard d'autres propositions d'aménageurs.

Un terrain de 1,63 hectare

Le pré est un terrain en pente douce régulière, situé entre la rue de la Barrière, en impasse et desservant le cimetière, et la voie ferrée Belfort<->Montbéliard en contrebas d'une tranchée. La pointe sud du terrain donne sur la rue d'Héricourt, l'une des rues principales du village.

Hormis un vieil abri en pierre semi ouvert, et quelques poteaux d'une ligne électrique aérienne qui le traverse de biais, le terrain est libre d'obstacle. Toutefois, la zone constructible définie dans la carte communale de Banvillars ne couvre qu'une partie de ce terrain.



Meroux-Moval | Projet d'équipements municipaux au centre du village

Étude préalable de faisabilité

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage

Commune de Meroux-Moval

Partenaire

GBCA - Service aux Communes

Support / Format

PDF - 28 pages

Référent / Contact

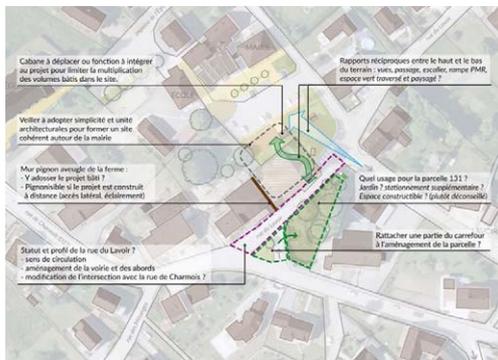
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Répondre à de nouveaux besoins

À l'étroit dans ses locaux, la Commune de Meroux-Moval entend développer plusieurs équipements communaux sur des terrains attenants à la mairie et l'école.

Il s'agit notamment de pouvoir disposer d'un nouveau réfectoire et de salles d'activités périscolaires, d'un espace dédié aux adolescents ou encore de locaux d'activités et de stockage pour plusieurs associations villageoises.



Préparer une programmation architecturale à géométrie variable

L'étude préalable conduite par l'AUTB, en collaboration avec le Service aux Communes du Grand Belfort, dresse un état des lieux du site de projet, résume les attentes du maître d'ouvrage sous la forme d'un pré-programme, et énonce les enjeux urbains d'un aménagement d'ensemble.

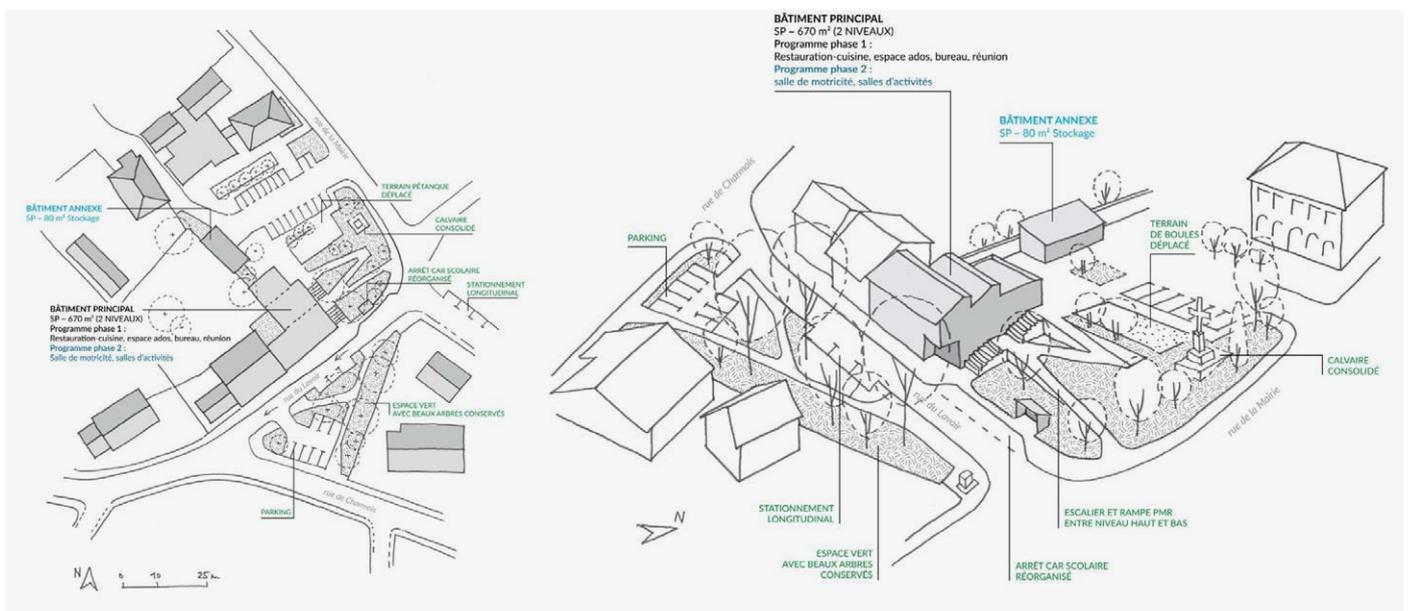
Elle propose ensuite deux hypothèses tranchées d'implantation des futurs équipements, illustrées sous forme d'esquisses en plan et en vue.

Sans oublier le traitement des espaces extérieurs, en tirant parti des qualités existantes du lieu (relief, parcours piétonniers, beaux arbres, etc.), dans un objectif de renforcement du cœur de village.

Une des spécificités du programme est qu'il comporte une part « évolutive », dont les contours restent par définition incertains à ce stade. Pour la cohérence d'ensemble à terme, il est important que le projet intègre d'emblée les possibilités concrètes (emprises, accès, etc.) de telles évolutions par extension bâtie ou annexe au programme de base.

L'étude comprend enfin une première approche financière et un calendrier prévisionnel de l'opération.

Selon les attentes de la Commune, la mission d'accompagnement pourra se poursuivre avec les services de l'agglomération pour les phases d'élaboration du programme détaillé, de rédaction des cahiers des charges, d'appui à la consultation et au choix de la maîtrise d'œuvre, d'animation et de suivi du projet.



Bermont | Réaménagement des espaces publics du centre-village

Étude urbaine Principes d'aménagement

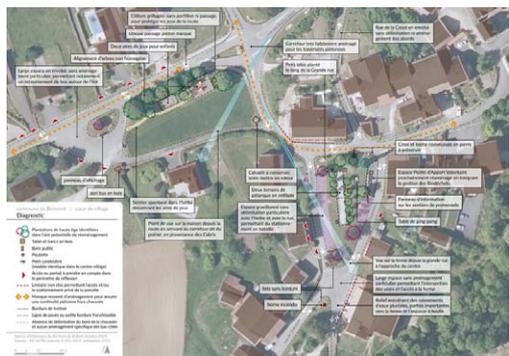
Programme de travail 2023

Maître d'ouvrage
Commune de Bermont

Autres partenaires
GBCA - Service aux Communes

Support / Format
Rapport d'étude - PDF 48 pages

Référent / Contact
Julien Journeault / jjourneault@autb.fr



Mieux structurer les usages actuels

La Commune souhaite requalifier l'espace public au cœur du village de Bermont, dès le carrefour d'entrée, intégrant une partie de la grande rue, une partie de la rue de Châtenois, auxquelles s'est ajoutée la rue du Fort. Les espaces concernés sont aussi et avant tout les deux îlots verts non bâtis sur lesquels quelques plantations et terrains de jeux sont aujourd'hui présents.

Le point de départ de la réflexion était d'améliorer les conditions d'accueil et de stationnement automobile dans le centre, parfois saturé lors d'évènements communaux, tout en conservant l'atout paysager et patrimonial du cadre villageois.

Développer une continuité d'aménagements à plus long terme

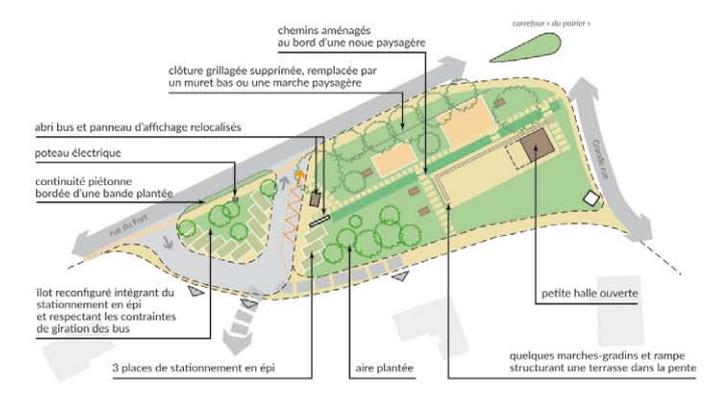
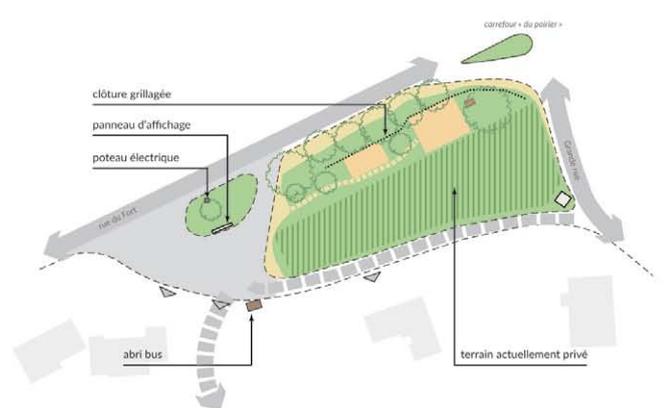
En étendant le programme et le périmètre de réflexion, on constate que l'enjeu est de faire le lien entre les quartiers pavillonnaires de la commune et les aménagements qualitatifs déjà réalisés dans le « vieux Bermont ». Un lien dans les choix d'aménagement, voulus autant que possible, simples et en cohérence avec le cœur du village. Un lien également dans la continuité des parcours piétonniers dans un secteur aujourd'hui sans traitement des bords de voie et pourtant connu pour des départs de randonnées.

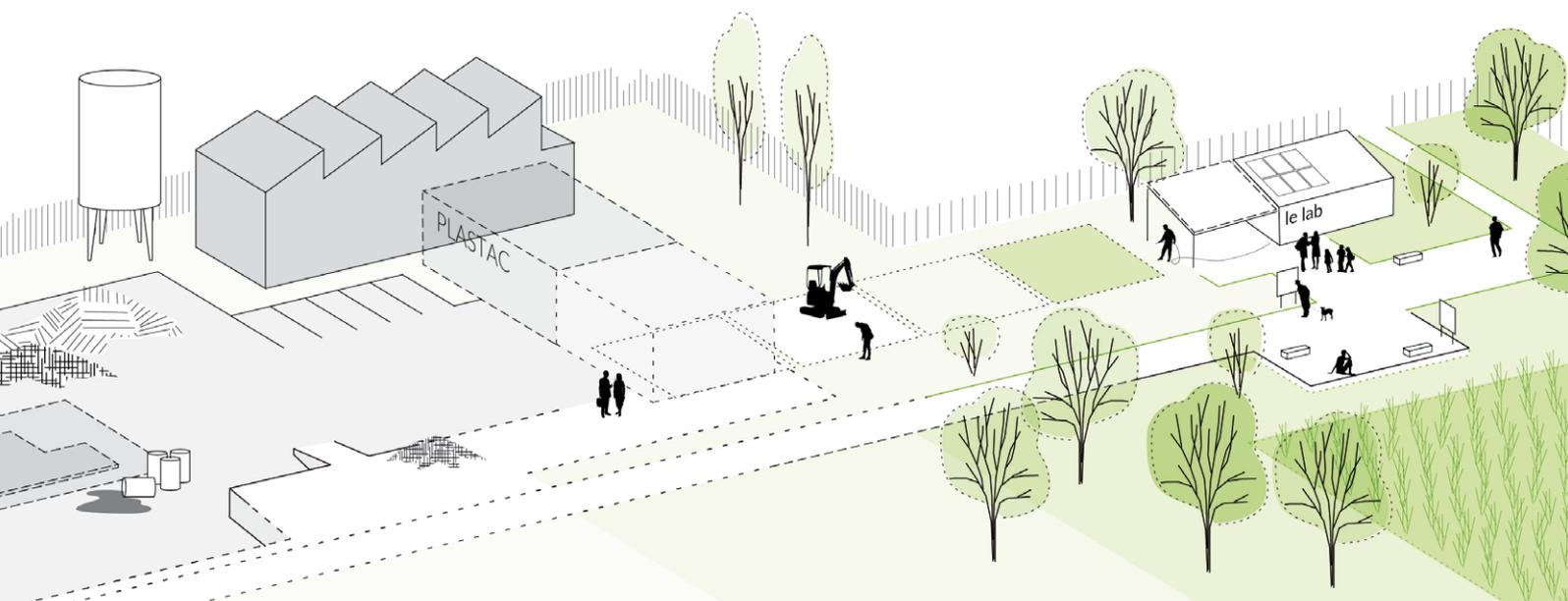


Dans le respect des aménagements existants, l'étude avance des principes et des propositions pour structurer et qualifier les lieux. Des variantes schématiques donnent à réfléchir sur le choix des installations et leur impact sur le fonctionnement des lieux.

Il en résulte un schéma d'ensemble pouvant servir de guide pour la Commune dans l'organisation de ses futures opérations d'aménagement.

L'étude montre également quelques exemples ou échantillons d'aménagement réalisés dans d'autres communes, pour éveiller à certaines possibilités et guider la Commune dans ses choix.





Axe 3

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

SOCIO-DÉMOGRAPHIE & HABITAT

ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉQUIPEMENTS & SERVICES

ESPACE ÉCONOMIQUE

MOBILITÉ



Élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Belfort

Appui à l'élaboration du PLH avec la réalisation du diagnostic

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage

Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Support / Format

Rapport + fiches communales

Référent / Contact

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr



Rôle et objectifs du PLH

Le Programme Local de l'Habitat est un document stratégique de programmation qui fixe pour 6 ans le cadre de la politique locale de l'habitat à l'échelle de l'agglomération. L'élaboration, le suivi et la mise en œuvre relèvent de la compétence de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.



L'élaboration du PLH

Le 3^{ème} PLH, arrivé à échéance au 31 décembre 2021, a été prorogé pour deux années afin de mener à bien le travail d'élaboration du 4^{ème} PLH pour la période 2024-2029, dans le respect des délais réglementaires, et avec la volonté du Grand Belfort d'associer les élus et les acteurs de l'habitat. Ce 4^{ème} PLH s'inscrit dans un contexte qui a fortement évolué par rapport au précédent PLH.

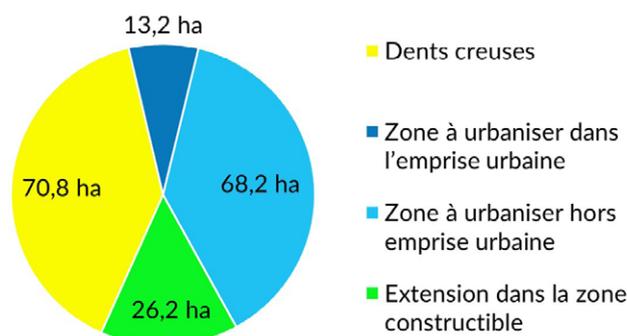
Le diagnostic du PLH

Le diagnostic du 4^{ème} PLH se compose de cinq parties : les éléments de contexte d'élaboration, l'offre en logements et ses caractéristiques, la population et ses besoins en logements, le marché de l'habitat et les réponses aux besoins en logements, et les potentialités de développement résidentiel mobilisables. Les quatre premières parties ont été réalisées en 2022 par l'AUTB.

Analyse du potentiel foncier

En 2023, l'agence a finalisé le diagnostic, avec surtout un travail sur l'analyse du potentiel foncier (étude de densification de la trame bâtie) et la réalisation des fiches communales qui reprennent des éléments synthétiques du diagnostic et du potentiel foncier identifié pour chaque commune.

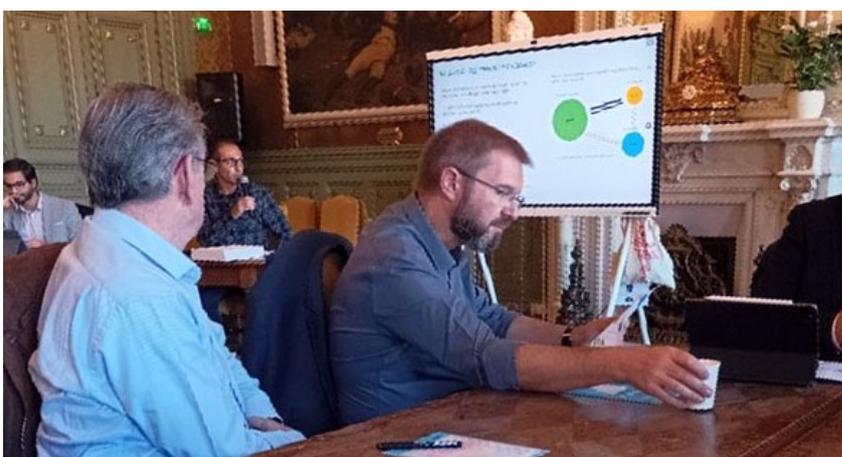
Répartition du potentiel foncier nu mobilisable à court et moyen terme dans le Grand Belfort :



Le document d'orientations et le programme d'actions

Mandaté par le Grand Belfort, le bureau d'études EOHS est chargé d'élaborer le document d'orientations et le programme d'actions du PLH. L'AUTB a néanmoins contribué à la définition des orientations et du programme d'actions, en participant à plusieurs réunions et séminaires avec les acteurs de l'habitat (techniciens et élus).

Atelier 3 : encourager un développement équilibré du territoire du Grand Belfort



Portraits de quartiers de la ville de Belfort

10 portraits

Programme partenarial 2023

Maitre d'ouvrage
Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Support / Format
Dix fascicules de 8 pages

Référents / Contacts
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr
Migdadou Sow / smigdadou@autb.fr



Centre Ville - Faubourg de Montbéliard

Superficie: 109 ha
Population: 6 486 habitants en 2020
Densité: 60 hab/ha
Logements: 4 702 logements en 2020
Densité: 43 log/ha

Descriptif

Le quartier du centre ville commence à se développer autour du faubourg de France au cours du XVIII^e siècle. L'essor du Faubourg de Montbéliard a eu lieu au milieu du XIX^e siècle, après la mise en service de la gare en 1853. Le quartier se développe lentement, jusqu'aux années 1970 qui voient la Ville de Belfort acquérir les terrains militaires du « quartier Gérard » et « quartier Bougenel », ainsi que l'Hôpital Militaire. Ces acquisitions permettent une reconstruction urbaine au travers des constructions du secteur des 4 Ac, du Passage de France et du quartier Bougenel.

Le quartier Centre Ville - Faubourg de Montbéliard qui s'étend du centre au sud de la ville, est délimité au nord par le boulevard Joffre, à l'ouest par la voie ferrée, au sud par la commune de Danjoutin et à l'est par la Savoureuse. Il est formé de deux sous parties aux caractéristiques très différentes, notamment en termes d'habitat et de structure sociologique de sa population :

- Le secteur « Le Faubourg de Montbéliard », est principalement constitué de logements relevant du parc privé, où 91% des ménages sont propriétaires ou locataires d'un logement du parc privé.
- Le secteur « Bougenel », présente une mixité en termes d'habitat, mais il abrite un nombre important de logements sociaux. Près d'un ménage sur trois vit dans un logement social.

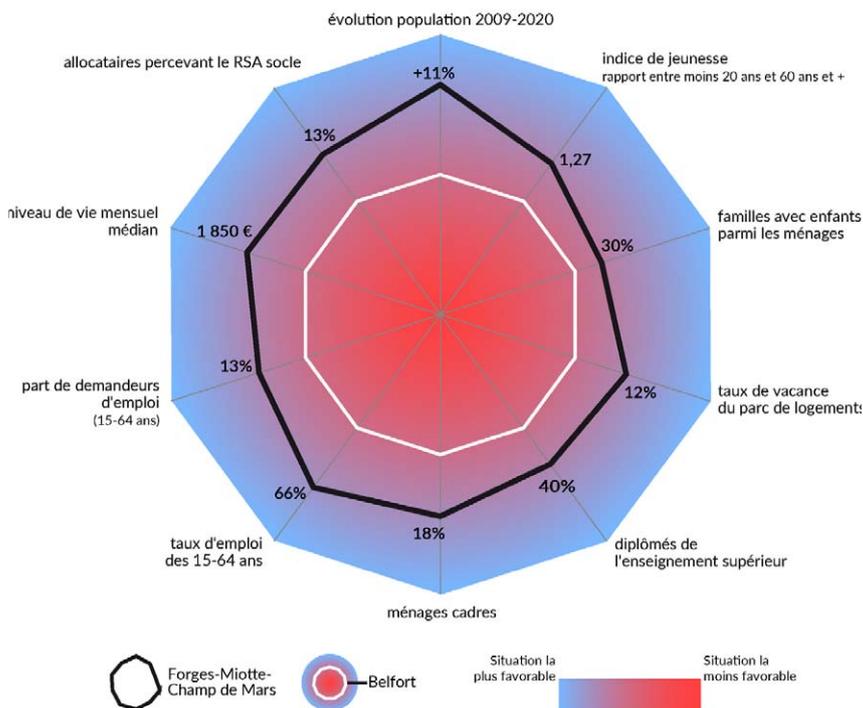
En 2020, le quartier compte 6 486 habitants. Bien qu'il ait enregistré une baisse de 15% de sa population depuis 2009, il demeure le deuxième quartier le plus peuplé de la ville de Belfort.

Périmètre des quartiers :
Les quartiers ont été composés à partir des IRIS (Ilots regroupés pour l'information statistique) qui constituent la brique de base en matière de diffusion de données intra-communales.

Une observation régulière pour mieux connaître les quartiers et leurs évolutions

Les portraits de quartiers rassemblent des données statiques et dynamiques sur plusieurs thèmes, notamment : socio-démographie, équipements, vie locale, cadre de vie.

En 2021, une première édition des 10 portraits de quartiers de la ville de Belfort a été réalisée. Pour chaque quartier, une synthèse est réalisée à partir de dix indicateurs. Elle permet de comparer la situation socio-économique du quartier par rapport à la moyenne de la ville de Belfort.



Situation du quartier Forges-Miotte-Champs de Mars par rapport à l'ensemble de la Ville de Belfort

Dix quartiers belfortains

En 2023, l'AUTB a mis à jour les portraits de quartiers de la ville de Belfort, soit dix fascicules (un par quartier) :

- Belfort Nord
- Centre Ville - Faubourg de Montbéliard
- Forges-Miotte-Champs de Mars
- Glacis du Château
- Jean-Jaurès
- Le Mont-Les Barres
- Pépinière
- Résidences Bellevue
- Résidences la Douce
- Vieille-Ville Fourneau.

Ces quartiers, composés à partir des IRIS (îlots regroupés pour l'information statistique) constituent la brique de base en matière de diffusion de données intra-communales.



La démarche de labellisation des écoquartiers

Participation aux groupes d'experts et à la commission régionale

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage

DREAL BFC

Autres partenaires

Autres agences d'urbanisme

Référent / Contact

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr



Le Label

Lancé en 2012, le label ÉcoQuartier a pour ambition de distinguer l'exemplarité des projets d'aménagement durable et de préciser les conditions de leur réussite. Il est bâti sur une charte de 20 engagements, rassemblés en 4 dimensions : démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial, environnement et climat.

Il ne s'agit pas d'un modèle unique d'urbanisation, mais de la valorisation d'une démarche progressive et souple, adaptée aux contextes et aux villes de toutes catégories. Le processus de labellisation a été refondé cette année, en 4 étapes qui marquent l'engagement dans la démarche (Signature de la Charte Écoquartier), la possibilité d'être accompagné pour l'élaboration du projet (Revue d'écoprojet), l'aboutissement du quartier (Écoquartier livré) et son évaluation (Écoquartier vécu). Ces deux dernières phases sont aujourd'hui les seules labellisées.



L'intervention de l'AUTB

L'AUTB intervient depuis 2014 dans la réalisation d'expertises de projets. Elle est membre depuis 2016 de la commission régionale Bourgogne Franche-Comté. Cette année, l'agence a été sollicitée pour l'expertise du quartier Heudelet 26 à Dijon, pour une labellisation « Écoquartier livré ».

Centralité majeure de la région, Dijon dispose d'importants espaces de reconquête urbaine qui permettent de reconstruire la ville sur elle-même. Heudelet 26, ancienne caserne militaire, est un projet de quartier durable engagé dès 2008, avant la création de la démarche écoquartier. Il répondait à des besoins de diversification de logements, de limitation des consommations foncières et d'articulation du développement urbain aux infrastructures de déplacement, des objectifs très actuels. Quartier de plus de 500 logements de types variés, il rassemble aussi des fonctions tertiaires qui assurent une diversité d'ambiances et d'usages, dont les services de Dijon Métropole.



Un projet pilote

Cette opération privée, soutenue par une volonté politique forte, a été conçue comme une opération pilote, avec des exigences environnementales fortes, via un concours d'urbanisme et plus de 80 objectifs durables.

Le quartier est conçu sans voitures (un parking commun semi-enterré répond aux besoins de stationnement), et fait la part belle aux alternatives de déplacement (vélo, piétons, tramway), qui permettent de rejoindre le centre-ville et les pôles d'emplois de l'agglomération.

Performance énergétique des bâtiments, gestion alternative des eaux pluviales, parc urbain partagé complètent ce projet novateur.

L'implication des habitants dans le projet n'a pas été oubliée : le dialogue a été instauré dès la phase de construction et une association assure aujourd'hui un lien constant avec la collectivité dans la finalisation du quartier.

Plan Climat Air Énergie Territorial de la CC du Sud Territoire

Diagnostic

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage

CC du Sud Territoire

Référents / Contacts

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

Romain Malaisé / rmalaise@autb.fr

Emilie Soulard / esoulard@autb.fr



Le contexte

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) précise la politique énergétique et climatique d'un territoire. Il s'organise autour d'une stratégie et d'un plan d'actions à l'échelle de ce dernier.

Depuis 2017, les intercommunalités de plus de 20 000 habitants doivent produire un PCAET.

La CC du Sud Territoire, avec ses 23 680 habitants, devait donc élaborer ce plan, en conformité avec la loi. Le PCAET doit lui permettre, dans ce cadre défini, de clarifier sa ligne d'actions et d'engager une adaptation du territoire au changement climatique pour en atténuer les effets.

La CC du Sud Territoire a confié à l'AUTB l'élaboration du diagnostic et de la synthèse des enjeux de ce PCAET.

Un premier pas vers la stratégie territoriale : le diagnostic

En 2023, la première phase de la réalisation du PCAET a consisté en la réalisation du diagnostic, pour disposer de cette base de réflexion préalable à la synthèse des enjeux.

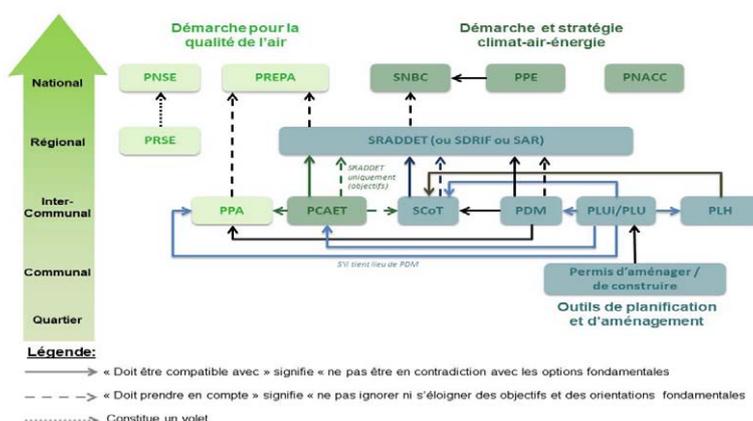
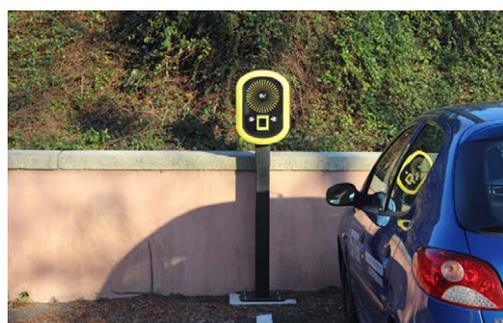
Le diagnostic aborde les thèmes suivants :

- la consommation énergétique
- la production d'énergies renouvelables
- les réseaux (électricité, gaz et chaleur)
- les gaz à effet de serre
- la qualité de l'air
- la séquestration du carbone
- la vulnérabilité du territoire.

Ces thèmes sont étudiés sur le long terme, en prenant en compte les évolutions connues par le territoire sur les dix dernières années.

Le diagnostic du PCAET permet à la CCST de faire le point sur la situation énergétique du territoire et d'entrevoir des possibilités d'amélioration (réduction des gaz à effet de serre, développement des énergies renouvelables, amélioration de la qualité de l'air, etc.).

Les actions favorisant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique mises en place par les communes et par l'intercommunalité sont mises en avant dans le document.



Source ADEME

Et en 2024...

L'AUTB va poursuivre son travail d'accompagnement de la CCST sur la phase diagnostic. L'étude du territoire a mis en exergue des problématiques spécifiques au territoire. Avec la collectivité, l'AUTB travaillera à la détermination des enjeux auxquels la stratégie devra répondre en priorité.

Le potentiel photovoltaïque dans la CC des Vosges du sud

Diagnostic

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage

CCVS

Référents / Contacts

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

Migdadou Sow / smigdadou@autb.fr



Un contexte nouveau

Avec la loi Climat & Résilience du 22 août 2021, les énergies renouvelables trouvent un nouvel appui à leur développement.

Le titre III « Produire et travailler » de cette loi comporte en effet un chapitre entier dédié aux énergies renouvelables et permet aux élus locaux d'être acteurs de leur développement.

La Communauté de communes des Vosges du sud, comme d'autres collectivités, est appelée à contribuer à l'effort national de diminution des émissions de gaz à effet de serre et au renouvellement de la production énergétique par des énergies renouvelables. Cet objectif figure parmi les orientations stratégiques de son contrat de réussite.



L'intervention de l'AUTB

Dans cette perspective, la CCVS s'est engagée dans une réflexion avec les acteurs locaux, Territoire d'Énergie 90, les services de l'État et des partenaires techniques. Elle a sollicité l'AUTB pour disposer d'une étude d'identification du potentiel de développement des installations photovoltaïques sur les propriétés publiques de son territoire, afin d'alimenter les réflexions locales et d'encourager les projets d'installations solaires, tout en encadrant leur développement.



Une étude des potentialités de production photovoltaïque

L'étude a consisté en :

- l'identification et la caractérisation des potentialités des bâtiments et espaces publics tels que les parkings ;
- l'analyse du potentiel de production à partir d'un cadastre solaire réalisé par ESRI France pour le Grand Belfort Communauté d'Agglomération et Territoire d'Énergie sur l'ensemble du département ;
- la proposition de recommandations urbaines, paysagères et architecturales pour ces installations et la présentation des limites de cet exercice.

À l'aide de son SIG, l'AUTB a effectué une recherche des bâtiments et espaces publics concernés, qu'elle a couplée aux données de potentiel de production photovoltaïque fournies par le cadastre solaire.

Ce premier croisement a permis de mettre en évidence les potentialités des collectivités sur leur propre patrimoine. Elle nécessitera des analyses plus précises, bâtiment par bâtiment, pour évaluer la réelle faisabilité des installations.

En outre, cette recherche permet d'affiner la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) sur ce territoire.

Les modes de chauffage des ménages dans le Territoire de Belfort

Observatoire

Programme partenarial 2023

Partenaires

Grand Belfort, CCST et CCVS

Format

Publication de 10 pages

Référent / Contact

Pedro Hermenegildo/ phermenegildo@autb.fr

Accès

En téléchargement sur www.autb.fr



Illustration : infoenergiesrenouvelables.fr

La maîtrise du budget chauffage, un enjeu fort pour les ménages

Le Territoire de Belfort possède un climat semi-continental avec des hivers froids. Malgré une élévation des températures due au changement climatique, se chauffer demeure une nécessité.

Face à la hausse des prix de l'énergie et au contexte inflationniste actuel, la maîtrise du budget chauffage pour les ménages est un enjeu important.

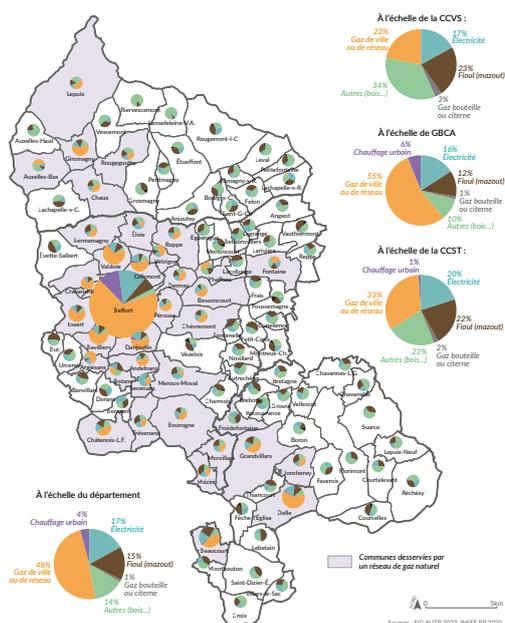
Une consommation plus économe implique une intervention sur le parc de logements pour le rendre moins énergivore et des comportements plus sobres s'avèrent nécessaires (écogestes).

Près de 5 ménages sur 10 sont chauffés au gaz de ville

La disponibilité du gaz de ville a rendu ce mode de chauffage attractif pour les communes qui en disposent. Sur l'ensemble du département, près de 50 % des ménages l'utilisent devant l'électricité (17 %), le fioul (15 %) et le bois et autres (14 %). L'électricité et le bois n'ont cessé de croître et sont une solution de remplacement quand le réseau de gaz de ville n'est pas disponible. À l'inverse, le fioul a baissé mais il est encore présent dans une maison individuelle sur quatre en 2020.

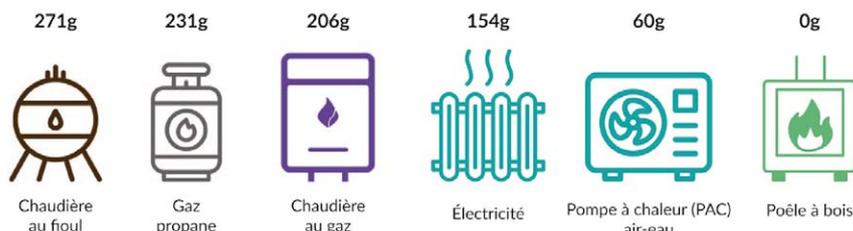
Les modes de chauffage les plus économiques ne sont pas forcément les plus sobres en émissions de gaz à effet de serre. Avec la loi Climat et Résilience, il y a une obligation pour les logements mis en location de respecter des normes d'émission de gaz à effet de serre et de consommation énergétique.

Le mode de chauffage des résidences principales dans le Territoire de Belfort en 2020



Sources : SIG AUTB 2023, INSEE RP 2020

Émissions de CO₂ fossile (en grammes/kWh utile)



Des incitations à mieux se chauffer

Pour réduire la dépense de chauffage tout en ayant un logement confortable et attractif, des travaux doivent être entrepris. Ces travaux peuvent être coûteux, c'est pourquoi des aides financières sont mobilisables pour inciter et accompagner les propriétaires occupants ou bailleurs.

Néanmoins, des freins subsistent (coûts, professionnels, copropriétés privées, etc.) et les solutions peuvent être complexes et onéreuses.

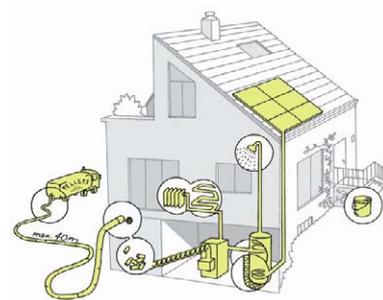
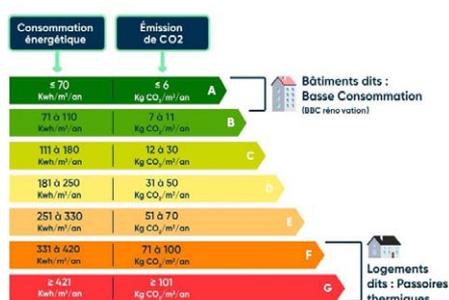


Illustration : bioenergie international

Ecopolis | Uckange, un territoire industriel en transition

Voyage d'étude

Gestion de la pollution par les plantes

11 juillet 2023

Organisation

Agence de développement et d'urbanisme
du Pays de Montbéliard

Partenaires

ANR, Territoires d'innovation, PMA, Région BFC

Référent / Contact

Anne Quenot / aquenot@autb.fr



Contexte de la visite

Les agences d'urbanisme de Belfort et Montbéliard sont associées depuis 2020 au programme de recherche Ecopolis sur la mise en œuvre des techniques de phytomanagement.

Le programme inclut une démarche de sensibilisation à destination des acteurs locaux (élus, techniciens, aménageurs, etc.). Après une rencontre thématique en février 2023 sur la gestion et la valorisation des friches polluées, cette séquence s'est poursuivie avec l'organisation d'un voyage d'étude à Uckange en Moselle.

Connue pour ses usines sidérurgiques, notamment celles de la société « Gebrüder-Strumm », la commune est aujourd'hui héritière de ce passé et a pour volonté de partager son expérience en matière de gestion/renouvellement de friches industrielles de grande taille.



Accueil, présentations et échanges

Accueillis au siège de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch à Hayange, les participants se sont vus présenter les objectifs culturels et économiques du projet sur le site U4 par Mme Muriel Pelosato, directrice du site et responsable de la culture et du patrimoine.

La Communauté d'Agglomération cherche à impulser une nouvelle dynamique pour le territoire, avec la création d'un parc d'activités dédié à l'innovation scientifique et à l'entrepreneuriat (institut de recherche Metafensch, Digital Lab d'Arcelor Mittal, etc.) à l'intérieur d'anciens bâtiments de l'usine sidérurgique.

Les objectifs scientifiques ont quant à eux été exposés par Mme Sonia Henry, responsable du projet de phytoremédiation à l'U4.



Visite du parc du Haut-Fourneau U4 à Uckange

Le site U4, étendu sur plus de 12 hectares, est le dernier des six Hauts-Fourneaux de l'usine d'Uckange. L'ancienne fonderie, symbole du patrimoine industriel de la vallée de la Fensch, est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

La visite guidée assurée par un ancien ouvrier bénévole de l'association Mécilor a permis de percevoir et de comprendre le fonctionnement de l'usine dans ses dimensions techniques, historiques et humaines.

Une autre visite, celle du « Jardin des Transformations », a permis d'apprécier les différentes expérimentations qui assurent la gestion de la pollution par les plantes.

Les participants ont pu largement échanger sur les problématiques locales et mieux comprendre comment celles-ci ont été prises en compte. Ce partage d'expérience constitue une source d'inspiration pour notre territoire confronté à des problématiques proches.



La démographie médicale dans le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Bilan du Contrat Local de Santé

Programme partenarial 2023

Partenaire

Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Support / Format

PDF - 22 pages

Référent / Contact

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Accès

téléchargeable sur www.autb.fr

> productions / équipements et services



Maison de santé du Lion à Belfort

L'objectif

Un Contrat Local de Santé a été signé pour le Nord Franche-Comté en octobre 2019 pour la période 2018-2023. Les agences d'urbanisme de Belfort et Montbéliard se sont mobilisées pour produire un diagnostic de la démographie des professionnels de santé (médecins généralistes et spécialistes) et mesurer la qualité d'accès à cette offre pour les populations.

Depuis, les agences réalisent une mise à jour annuelle des données et indicateurs de suivi de la démographie médicale.

En 2023, elles ont participé à l'établissement du bilan de la mise en œuvre de ce contrat concernant l'évolution de l'offre de soins du territoire et de ses conditions d'accès pour les populations.

Les enseignements clés

Les territoires du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté connaissent une sous-densité d'offre qui devrait encore s'accroître :

- La diminution du nombre de généralistes se poursuit, alors même que le vieillissement de la population génère une hausse des besoins de consultation.
- De nombreux départs en retraite des médecins ne laissent pas présager une amélioration de la situation en raison d'un faible taux de renouvellement par de jeunes médecins et la baisse du nombre moyen d'actes par praticien.
- Le déficit de l'offre de soins de spécialités ne s'atténue pas dans le Nord Franche-Comté et s'accroît même pour certaines spécialités.

L'enjeu est de pouvoir attirer des professionnels tout en étant attentif à maîtriser les solutions mises en place actuellement par la création de maisons médicales.



Programme partenarial 2023

POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE

Contrat Local de Santé Bilan de la démographie médicale

Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
www.audub.fr

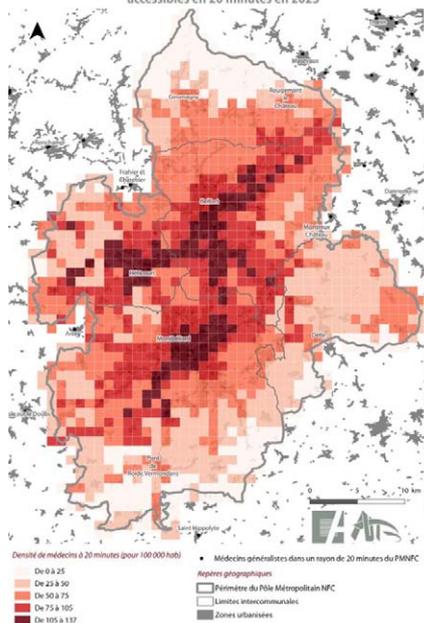
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
www.aubf.fr



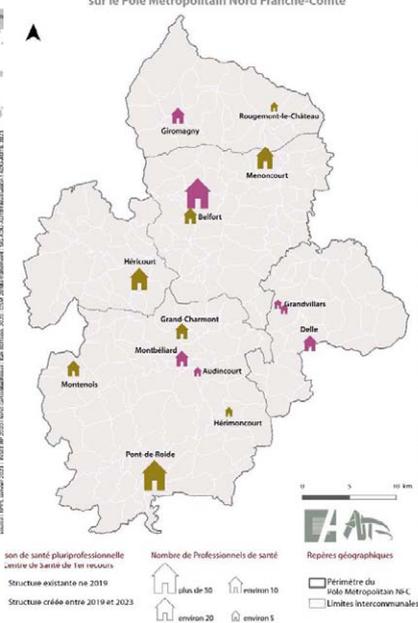
Evolution de la démographie médicale depuis 2019
Septembre 2023



Couverture du Pôle Métropolitain selon le nombre de médecins accessibles en 20 minutes en 2023



Maisons de santé pluriprofessionnelles et centres de santé de 1er recours sur le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté



La carte scolaire de la Ville de Belfort

Prospective sur les effectifs scolaires de la Ville de Belfort

Programme partenarial 2023

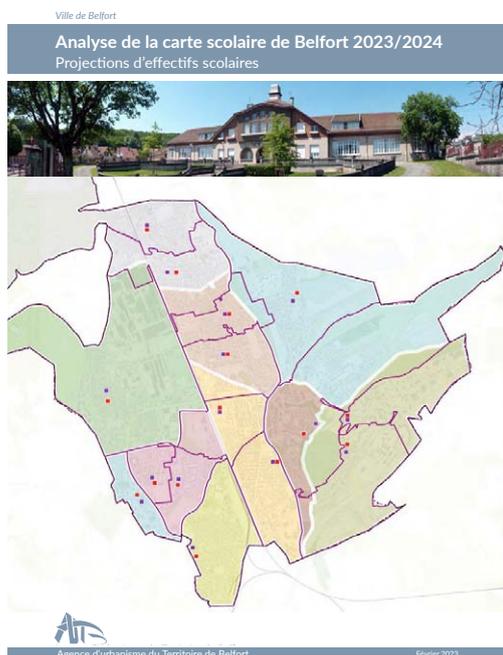
Partenaire
Ville de Belfort - service Éducation
 Support / Format
PDF - 18 pages
 Référent / Contact
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr



L'objectif

Les effectifs scolaires varient d'une année à l'autre et l'AUTB coopère avec le service Éducation de la Ville de Belfort pour prévoir le glissement des effectifs des écoles maternelles et primaires à l'horizon N+1. Une note d'analyse est rédigée à cette fin.

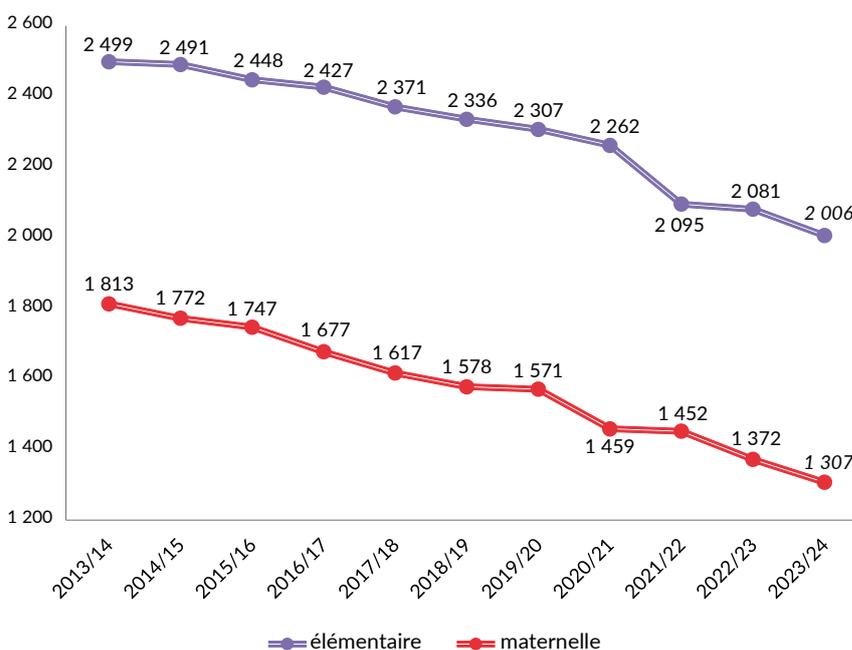
La projection de la population scolaire vise à prévoir les effectifs à scolariser pour la rentrée 2024. Ces prévisions se font école par école, et niveau par niveau.



Des effectifs en baisse

Les derniers chiffres de population ne sont guère positifs. L'emploi recule et ne permet plus de fixer les habitants, réduisant l'arrivée de nouveaux habitants et renforçant les départs vers d'autres territoires. Pour les prochaines années, les effectifs scolaires des écoles belfortaines devraient être affectés par ces dynamiques démographiques.

L'évolution des effectifs scolaires à Belfort



L'importance d'une vision à long terme

Depuis 2013-2014, les effectifs scolaires baissent régulièrement et continueront à diminuer dans les prochaines années.

En projection, les effectifs scolaires devraient diminuer d'une centaine d'élèves à la prochaine rentrée. Cette baisse concerne tant les écoles maternelles que les écoles élémentaires.

Au-delà de la rentrée prochaine, plusieurs opérations d'habitat engagées ou en projet pourraient redynamiser l'offre résidentielle de Belfort et freiner les pertes d'habitants et donc d'enfants scolarisés.

Inventaires des Zones d'Activités Économiques (IZAE)

Inventaire au titre de la loi Climat et Résilience

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage

CC du Sud Territoire // CC des Vosges du sud

Référent / Contact

Virginie HERZOG / vherzog@autb.fr



Une obligation législative issue de la loi Climat et Résilience

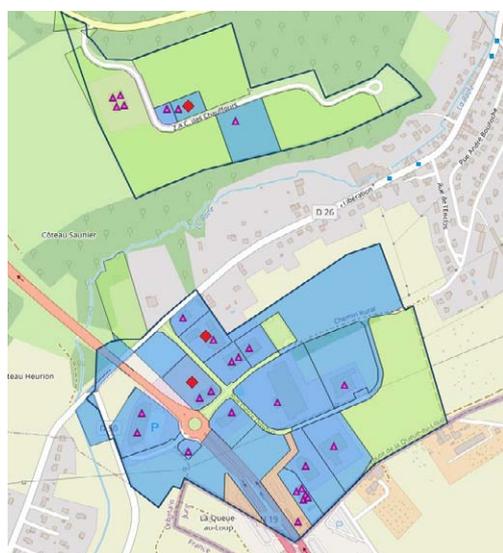
Afin de faciliter la mise en œuvre de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette », la loi Climat et Résilience impose aux collectivités compétentes d'établir un inventaire précis des zones d'activités économiques (ZAE).

Cet inventaire, dont le contenu est précisé par l'article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme, doit comprendre plusieurs éléments :

- un état parcellaire des unités foncières, avec la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire,
- l'identification des occupants de la zone d'activité économique,
- et le taux de vacance.

L'inventaire est soumis à la consultation des propriétaires et occupants de chaque ZAE durant 30 jours. Ensuite, le conseil communautaire délibère sur l'inventaire, puis le transmet notamment à l'établissement public du SCoT.

Son actualisation doit avoir lieu tous les 6 ans.



La réalisation d'un état des lieux

Après avoir défini avec chaque collectivité les ZAE et leur périmètre, le recensement des occupants a été réalisé grâce à l'observatoire des sites économiques (OSE) de l'AUTB et un travail de terrain. L'état parcellaire des unités foncières a été réalisé grâce aux fichiers fonciers, et le taux de vacance a été établi avec l'aide des fichiers LOCOMVAC transmis par convention par chaque EPCI.



Inventaire des ZAE 2023

Les Grands Sillons, Grandvillars

État parcellaire des unités foncières

Sources : DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2023, IGN BDTOPO 2023, OSE 2023



Un accompagnement pour la consultation à venir

L'AUTB a réalisé une fiche par ZAE ainsi qu'une cartographie dynamique pour chaque collectivité. Grâce à un tour d'horizon des différentes méthodes employées par d'autres territoires pour la consultation, un questionnaire pour les différents profils (propriétaire-occupant, propriétaire seul, occupant seul) a également été proposé.

Les inventaires vont entrer en phase de consultation pendant le 1^{er} trimestre 2024. Leur finalisation devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2024.

Lancement de l'Enquête Ménages Certifiée CEREMA

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage

Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté

Autres partenaires

ADUPMA - CEREMA*

Référents / Contacts

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Migdadou Sow / smigdadou@autb.fr



Un processus inscrit sur le long terme

Les agences d'urbanisme du Pays de Montbéliard et du Territoire de Belfort accompagnent le Syndicat Mixte des Transports du Nord Franche-Comté (SMTNFC) dans le processus de l'Enquête Ménages Certifiée CEREMA (EMC²).

En 2023, a été choisi le prestataire en charge de l'enquête (société ALYCE). En parallèle, les agences d'urbanisme et le SMTNFC ont travaillé le questionnaire. Après la phase de repérage des secteurs, et le recrutement des enquêteurs terrains et téléphone, l'EMC² a officiellement démarré le 3 octobre 2023 pour une durée de 12 semaines (hors vacances scolaires et jours fériés). Pendant cette collecte, un point hebdomadaire de suivi a été organisé entre le SMTNFC, le CEREMA, les agences d'urbanisme et le prestataire afin de connaître l'état d'avancement et les résultats provisoire de l'enquête.

ENQUÊTE MOBILITÉ CERTIFIÉE CEREMA

FICHE MÉNAGE	
Code fiche 1	1
Nombre de fiches Personnes du ménage 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	
Enquête réalisée le	Ma Me Je Ve Sa
Date	____/____/____
Heure de début	____:____
Heure de fin	____:____

Éléments saisis dans le logiciel de suivi d'enquête (tableau de bord)

Secteur de tirage d'échantillon et zone fine de résidence	____/____/____
Numéro d'échantillon dans le secteur	____
Nom, prénom et n° de l'enquêteur	____
Numéro de semaine	____
Résultat de l'enquête	____
Jour de déplacement (veille de l'enquête)	Lu 1 Ma 2 Me 3 Je 4 Ve 5
Occupation principale (statut) de la personne de référence (report de P7)	____
Nombre de déplacements tous modes	____
Nombre de déplacements réseaux urbains (bus urbains, tramway, métro)	____
Nombre de déplacements VP (véhicules particuliers)	____
Nombre de déplacements autres modes	____
Nombre de déplacements vélo	____
Nombre de déplacements marche à pied	____
Nombre de voitures du ménage (report de M5)	____
Nombre de personnes de sexe masculin	____
Nombre de personnes de sexe féminin	____
Nombre de personnes de cinq ans et plus	____
Nombre de trajets réseaux urbains (bus urbains, tramway, métro)	____

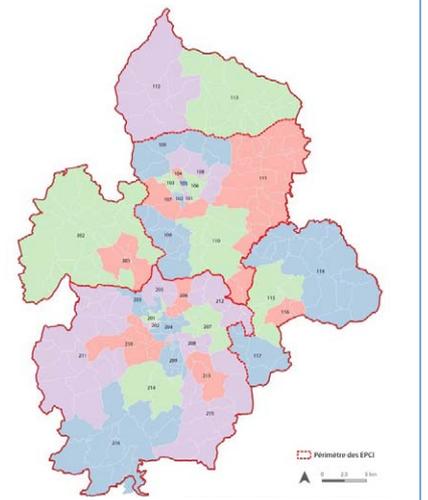
Des premiers résultats dès 2024

Une fois l'enquête réalisée, plusieurs étapes statistiques sont effectuées :

- base de données apurée et autres documents techniques annexes remis au CEREMA par le prestataire
- fichier final redressé (étape statistique permettant d'extrapoler l'échantillon enquêté à la population totale) par le CEREMA
- enrichissement des fichiers par le CEREMA notamment apport du Diagnostic Énergie-Émissions des mobilités
- rapport technique détaillé par le CEREMA
- livraison des premiers résultats issus de l'exploitation standard. Ce travail d'analyse et de mise en perspective des principaux résultats permet une bonne appropriation de l'enquête par les acteurs locaux. Une comparaison des résultats avec d'autres territoires métropolitains de même nature est également fournie.

Un échantillon représentatif de la population a été enquêté dans chaque secteur « de tirage ». 35 secteurs couvrent le Nord Franche-Comté et sont cartographiés ci-contre.

Ce sont également ces secteurs géographiques qui serviront de base pour les analyses des déplacements des ménages.



Vers un observatoire des mobilités

Les agences d'urbanisme prendront le relais dès le deuxième semestre 2024 pour fournir au SMTNFC des analyses fines de l'EMC². Des publications similaires aux « Cahiers de la Mobilité » de 2005 sont envisagées. En accord avec le SMTNFC, les trois premiers volets seront :

- Premiers enseignements
- Interprétation spatiale des déplacements
- Analyse des modes et des motifs de déplacement

*Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

Les revenus des ménages du Territoire de Belfort

Rapport

Programme partenarial 2023

Maître d'ouvrage

SMTC 90

Support / Format

Rapport PDF, 30 pages

Référents / Contacts

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

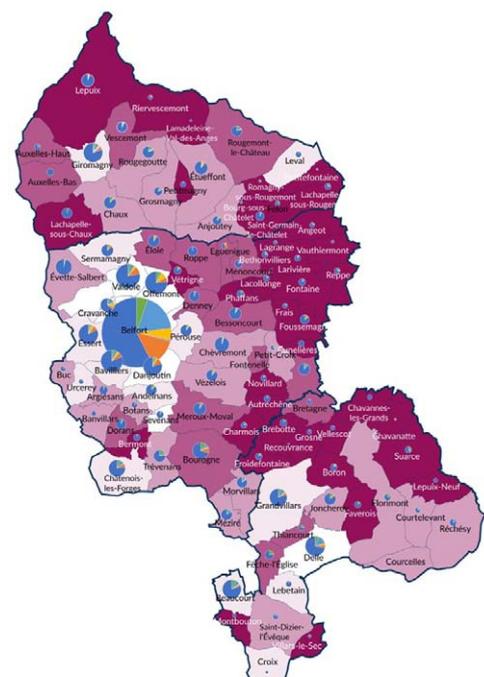
Migdadou Sow / smigdadou@autb.fr



Mieux connaître les potentiels usagers d'Optymo

Le SMTC du Territoire de Belfort a mandaté l'AUTB pour connaître les revenus des ménages terriortains. Dans les années 2000, avant le déploiement du réseau Optymo, une étude similaire avait permis de mettre en place la tarification des Pass Optymo, avec notamment le concept de post-facturation.

Cette nouvelle étude sur les revenus des ménages permettra de mieux identifier le budget alloué à la mobilité, et ainsi d'adapter l'offre tarifaire à la conjoncture actuelle.



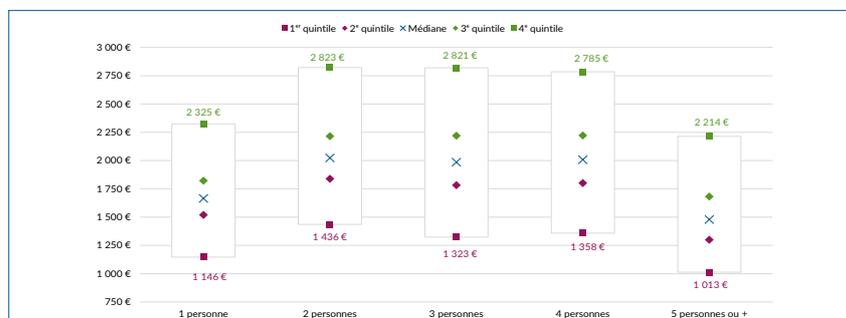
Contexte démographique, revenus des ménages et flux pendulaires

Les données INSEE apportent des clés essentielles pour connaître le budget des ménages et sa part allouée à la mobilité. Trois phénomènes sont constatés :

- une diminution démographique (donc potentiellement moins d'usagers),
- un vieillissement de la population (changement dans les habitudes de déplacements, taux de motorisation plus faible),
- un desserrement des ménages (notamment plus de familles monoparentales, et donc des budgets contraints).

D'autres bases de données nationales comme le Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSOFI) confirment que les ménages actifs les plus modestes résident en zones urbaines (Belfort, Giromagny, Delle, etc.) et sont dès lors plus à même d'emprunter les transports en commun. Les ménages les plus modestes sont ceux de petite taille et les familles nombreuses.

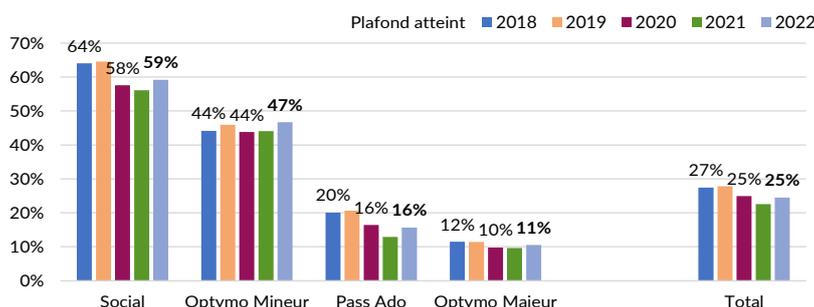
La répartition de la part modale montre quant à elle que les ménages avec enfant(s) et les personnes seules utilisent les transports collectifs (train ou bus) : l'enquête ménage certifiée CEREMA – en cours de réalisation sur le Nord Franche-Comté – permettra d'affiner ces constats.



Focus sur les plafonds tarifaires des Pass Optymo

Depuis la création d'Optymo, le trajet d'1 € est plafonné à 36 €/mois pour les détenteurs du Pass Optymo classique, et 13 € en tarifs réduits. Le 37^{ème} ou le 14^{ème} trajet dans le mois, et les suivants, ne sont pas facturés.

Sur la période 2018-2022, 25 % des Pass Optymo (tout régime confondu) ont atteint le plafond tarifaire. Les pass « Social » et « Optymo Mineur », plafonnés à 13 €, sont les Pass qui atteignent le plus le plafond tarifaire. Est également constatée une tendance à la baisse du nombre de Pass atteignant ce plafond depuis 2018.



Typologie d'itinéraires cyclables autour des centres-bourgs

Rapport

Programme partenarial 2023

Maitre d'ouvrage

SMTC 90

Support / Format

Rapport PDF, 23 pages

Référent / Contact

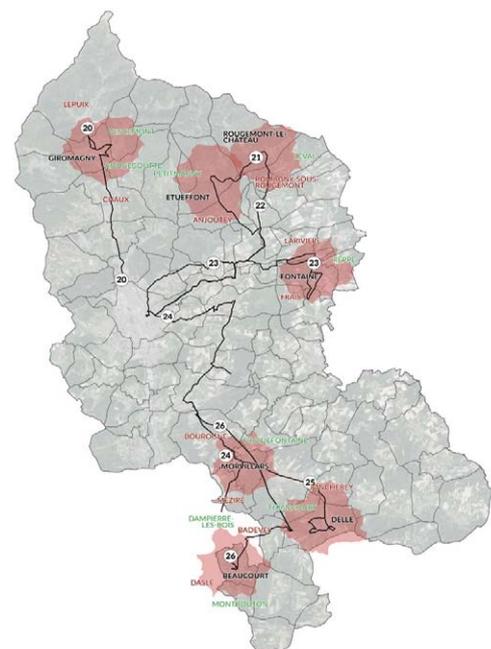
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr



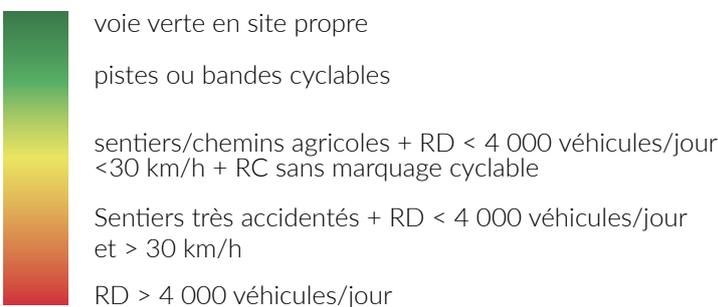
Le développement de l'intermodalité

En 2022, il a été demandé à l'AUTB une étude de rabattement vélo autour d'arrêts de bus stratégiques, à côté desquels seraient installés des abris vélos sécurisés.

Pour 2023, dans une logique de complémentarité avec le réseau de bus et d'optimisation d'utilisation des arrêts stratégiques équipés d'abris vélos sécurisés, le SMTC a voulu identifier et valoriser les itinéraires cyclables sécurisés dans un rayon de 10 minutes à vélo. Sur la base de cette aire d'accessibilité, ont été retenues les communes d'origine ne disposant pas elles-mêmes d'une desserte Optymo. À titre d'exemple, pour le centre-bourg de Giromagny, seules Vescemont et Rougegoutte ont été étudiées pour trouver les meilleurs itinéraires cyclables. Lepuix et Chauv, situées également dans l'aire d'accessibilité à 10 minutes, ont une desserte Optymo et ont alors moins besoin de rabattement intermodal.

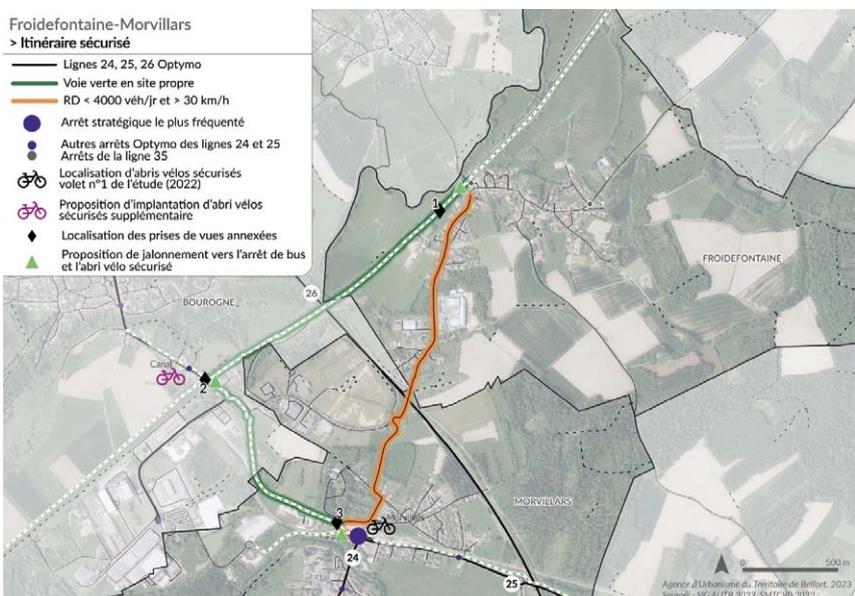


Une typologie du réseau pour la pratique du vélo



Une typologie des tronçons existants empruntables a été établie, montrant leur niveau de sécurité. Basée en grande partie sur des préconisations CEREMA (notamment en fonction des seuils de trafic routier), cette typologie reste un parti pris car le sentiment de sécurité à vélo peut être subjectif. Ainsi il s'agit parfois d'itinéraire « le moins dangereux possible ». Dans le nord du département la topographie est un des freins principaux à la pratique quotidienne du vélo. Elle est nécessairement à considérer lorsque des itinéraires sont étudiés.

Pour chaque commune, l'itinéraire le plus sécurisé est détaillé : profil altimétrique, distance kilométrique, durée théorique du trajet.





19 dans Grandvillars
Projet de réaménagement pour la traversée de ville
URBATHÈME #18 09/2023



Projet de recyclerie à Belfort :
vers un pôle de réemploi
URBATHÈME #17 05/2023



Les communes du Territoire
de Belfort en images
URBATHÈME #16 04/2023



Portrait des écoles publiques
de la Ville de Belfort
URBATHÈME #15 10/2022



La phytoremédiation
des sites industriels p
URBATHÈME #14



tir une friche ferroviaire
projet touristique
URBATHÈME #13 03/2022



La dorsale Rhin-Rhône
Colonne vertébrale régionale
URBATHÈME #12 11/2021



Les orientations d'aménagement
et de programmation (OAP)
URBATHÈME #11 09/2021



La couleur dans l'architecture
Règles et recommandations
URBATHÈME #10 06/2021



Grand Belfort : dévelo
des itinéraires cyclable
URBATHÈME #9

Axe 4 RESSOURCES ET ANIMATION

ANIMATION & COMMUNICATION

CENTRE DE RESSOURCES



Rencontre thématique « Gestion et valorisation des friches polluées »

Les friches industrielles,
une opportunité à saisir ?
23 février 2023

Programme partenarial 2023

Partenaires

Commune de Rougemont-le-Château
Laboratoire Chrono-environnement

Référents / Contacts

Anne Quenot / aquenot@autb.fr
Romain Malaisé / rmalaise@autb.fr

Accès

Diaporama et synthèse sur autb.fr



Animer et sensibiliser

Le mois de février 2023 a marqué le retour des rencontres thématiques organisées par l'AUTB. Ce premier rendez-vous de l'année a permis de réunir une trentaine de personnes (élus, services techniques de collectivités, scientifiques et aménageurs) afin d'échanger au sujet du devenir des friches industrielles polluées.

Cette rencontre thématique rentrait dans le volet « sensibilisation du grand public » du programme de recherche Ecopolis, conduit par l'université de Franche-Comté, débuté en 2022.



Sobriété foncière et réemploi des sites

Le sol, au même titre que l'eau, fait partie des ressources à préserver. La loi Climat & Résilience va dans ce sens avec son objectif de « Zéro Artificialisation Nette » qui vise à réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le développement des communes passera à l'avenir par le renouvellement et par la mobilisation d'espaces déjà urbanisés, parmi lesquels des friches industrielles.

Dans certains cas, cela suppose au préalable la gestion des pollutions héritées de leurs activités passées.



Comment faire ? Retours d'expérience

Didier Vallverdu, maire de Rougemont-le-Château, a présenté le projet de réhabilitation de la friche TEEN.

Située en plein cœur de sa commune, cette ancienne emprise industrielle est polluée au pyralène, amiante et métaux lourds. L'objectif de la commune est de transformer ce site afin d'accueillir des logements à la typologie variée. La caractérisation et la localisation des pollutions ont été faites par un bureau d'étude spécialisé. Un plan de gestion va être mis en place.

M. le Maire a aussi fait part des nombreuses difficultés rencontrées tels le financement, la lenteur d'achat du site, tout en soulignant l'accompagnement décisif des services de l'État et la nécessité de bénéficier d'une ingénierie.

Michel Chalot, enseignant-chercheur à l'université de Franche-Comté au laboratoire Chrono-environnement, a exposé différentes solutions en matière de gestion et traitement des pollutions du sol (sur site et hors site). L'équipe scientifique propose une gestion alternative et novatrice des pollutions par des techniques du génie végétal : le phytomanagement.

Selon l'objectif recherché et la nature de la pollution, deux types de phytotechnologies peuvent être mobilisées : la phytostabilisation (immobilisation des polluants au niveau des racines) et la phytoextraction (concentration des polluants dans les parties aériennes des plantes).

Ces techniques sont mises en œuvre depuis plusieurs années aussi bien sur d'anciennes friches agricoles que sur des dépôts industriels comme à Tavaux ou à Thann.

Dans le Nord-Franche-Comté, la friche Burgess Norton à Vieux-Charmont est un exemple de site démonstrateur.

Rencontre thématique « Vieillesse de la population »

Quand les collectivités s'adaptent pour les aînés
19 septembre 2023

Programme partenarial 2023

Partenaires

Territoire Habitat - Grand Belfort

Référent / Contact

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Accès

Synthèse sur autb.fr



Animer et comprendre

L'AUTB a proposé une rencontre thématique sur le vieillissement de la population afin d'échanger sur la façon dont les territoires appréhendent ce phénomène et anticipent les besoins locaux que cette évolution va générer, notamment en matière d'aménagements urbains.

Vieillesse de la population : Les rencontres thématiques de l'AUTB
Quand les collectivités s'adaptent pour les aînés

Adaptation territoriale au VIEILLESSE

Le vieillissement de la population touche l'ensemble du territoire national. En 2040, plus de 30 % des habitants de la région Bourgogne-Franche-Comté pourraient être âgés d'au moins 65 ans, contre 22 % en 2019. C'est un enjeu de société dont les conséquences impactent nécessairement notre quotidien. Cette prise en compte des aînés dans les villes et villages conduit les collectivités à adapter leurs espaces urbains et ruraux pour répondre aux besoins spécifiques d'une catégorie de population de plus en plus nombreuse.

Mardi 19 septembre 2023
10h - 11h30 à l'AUTB
10 rue Aristide Briand
90 000 BELFORT

Adapter nos territoires au vieillissement

Le vieillissement de la population devrait se poursuivre, et concernerait tant les territoires urbains que ruraux. Ce qui différencie les personnes âgées du reste de la population, c'est leur potentiel de fragilité qui est accentué par l'organisation urbaine.

L'augmentation de la population âgée rend les difficultés plus visibles et les adaptations plus impératives.

Le constat est que la dimension du vieillissement devrait être davantage prise en compte dans les choix d'aménagement, dans les modes d'habiter, dans la configuration des équipements publics, etc.

Il est important d'adapter les dynamiques en cours et de les anticiper notamment grâce aux documents de planification.

Mieux accueillir les aînés dans l'espace public

La Ville de Belfort est engagée dans le projet « Bien Vieillir à Belfort » et membre des villes amies des aînés. La collectivité se prépare aux enjeux liés au changement climatique, au renforcement du lien social et au vieillissement. Remodeler la ville petit à petit pour apporter du confort et sécuriser est un véritable travail « au fil de l'eau ».

Les modes de déplacements actifs (vélo et piétons) sont promus à partir de projets portés par la Ville. Faciliter les déplacements des piétons âgés est une démarche largement profitable à l'ensemble de la population.

La Ville a favorisé le développement d'équipements et aménités urbaines : sanitaires, bancs, lieux de convivialité, végétalisation, fontaines, etc.

« *Marcher pour garder la forme, garder la forme pour rester mobile ; des parcours d'incitation à la marche pour les séniors ont été développés et matérialisés dans plusieurs villes ; un lien avec l'urbanisme favorable à la santé.* »



Bien vieillir chez soi

Rester le plus longtemps possible à domicile, c'est pouvoir adapter son logement. Cela nécessite un accompagnement et des aides. Et pour ceux qui ne peuvent rester à domicile, il faut pouvoir anticiper, trouver un lieu d'accueil adapté.

« *Adapter les logements d'hier, ça veut dire aussi penser ceux de demain. Penser logement évolutif. Intégrer de manière plus systématique l'évolutivité dans la conception des logements.* »

Bien vieillir chez soi, c'est le logement bien sûr mais c'est l'immeuble, c'est le quartier, c'est la ville, c'est l'accès aux services. La question du logement des séniors est liée à la production de la ville et à l'aménagement du territoire.

La communication active de l'agence

Site internet, Infolettre, Cartothème et Urbathème

Programme partenarial

Référentes / Contacts

Caroline Demeusy / cdemeusy@autb.fr
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Accès

- Diffusion par publipostage
- Présentoir de l'accueil AUTB
- Menu 'Ressources' sur autb.fr

Les populations légales 2021 dans le Territoire de Belfort
01/2024

Le Livre du mois « Refaire de l'industrie un projet de territoire »
Caroline GRANIER

L'AUTB vous souhaite une très bonne année 2024

L'album photo du mois D'hier à aujourd'hui : un voyage dans le te

0-50 Kwh/m²/an	50-70 Kwh/m²/an	70-110 Kwh/m²/an	110-180 Kwh/m²/an	180-250 Kwh/m²/an	250-330 Kwh/m²/an	330-420 Kwh/m²/an	420-500 Kwh/m²/an	500-600 Kwh/m²/an	600-700 Kwh/m²/an	700-800 Kwh/m²/an	800-900 Kwh/m²/an	900-1000 Kwh/m²/an
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M

L'album photo du mois Renaturation de l'intérieur d'îlot Jean Rostand à Belfort

Les modes de chauffage dans le Territoire de Belfort
01/2024

Les dossiers FNAU n°57 les outils de la sobriété foncière en europe
12/2023

Analyse de l'efficience réseau suburbain Opty

Un portail numérique au service des collectivités et des citoyens

Le site autb.fr est un espace privilégié pour comprendre l'action de l'AUTB au sein de son territoire d'intervention. Les menus déroulants donnent accès à la présentation de l'équipe, aux travaux par domaine de travail, aux actualités locales et nationales de l'urbanisme et à des ressources sur l'aménagement du territoire.

Les observatoires et études sont accessibles sous forme de fiches de synthèse, voire de rapports complets à télécharger.

Parmi les ressources mises à disposition, on retrouve la photothèque qui s'enrichit au fil des études menées par l'agence. " L'album du mois " met régulièrement en avant un thème ou un lieu. De la même façon, " le livre du mois " présente les ouvrages acquis par l'AUTB.

Outre son site principal, l'agence en anime deux autres : celui de l'Observatoire des sites économiques atlaseco.autb.fr et celui du Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort scotbelfort.fr

L'infolettre de l'AUTB

À destination de ses adhérents et pour maintenir un contact privilégié avec eux, l'agence a mis en place en début d'année 2023 une infolettre qui a pour vocation de relayer l'actualité de l'agence : les rencontres qu'elle organise, ses expositions, ses publications, ses études, et toutes les informations essentielles liées à ses domaines d'expertise.

Les infolettres graphiques, supports de communication de l'AUTB

L'AUTB réalise et publie régulièrement un document concis sur un sujet se référant à l'aménagement du territoire. Cartothème et Urbathème sont diffusés par publipostage à près de 600 destinataires.

En quelques minutes, le lecteur apprend l'essentiel sur un thème choisi, le plus souvent en lien avec l'actualité locale. Cartothème et Urbathème donnent un aperçu qu'il est possible d'approfondir grâce à des liens vers des contenus plus complets. Ces infolettres, également disponibles sur le site internet de l'agence, sont ainsi de véritables appuis et ressources pour compléter des études, des synthèses, ou des analyses rapides du territoire.

Pour recevoir CARTOthème, URBAthème et notre infolettre, abonnez-vous via cdemeusy@autb.fr

Une gamme de publications synthétiques

En 2023, Cartothème et Urbathème ont été complétés par la parution d'un numéro intitulé « L'essentiel ». Ce format de 4 pages, qui résume les grandes lignes d'une étude AUTB, sera pérennisé.

L'AUTB poursuivra cette dynamique en 2024 en communiquant sur l'actualité et les mutations de son territoire ainsi que sur les études portées par l'équipe.

D'hier à aujourd'hui, les communes du Territoire de Belfort en images

Centenaire du Département

programme partenarial 2022-2023

Référents

Caroline Demeusy / cdemeusy@autb.fr

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

Support / Format

22 panneaux d'exposition / Catalogue de 112 pages

Accès

À retrouver sur autb.fr



Remontez le temps !

En 2022, le Territoire de Belfort, 90^{ème} département de France, célébrait son centième anniversaire.

À cette occasion, l'AUTB a conçu une exposition photographique consistant en une sélection de clichés anciens en miroir avec les mêmes lieux photographiés aujourd'hui, rendant visibles les mutations, les nouveaux aménagements et la mise en valeur du patrimoine dans 22 communes.

Les panneaux d'exposition peuvent être prêtés. N'hésitez pas à les montrer dans votre commune ou votre collectivité.

Pour le maire, l'urbanisme est une compétence paradoxale

Dans son édito, Stéphane Guyod, Président de l'Association des Maires du Territoire de Belfort, explique que « malgré la complexité des lois qui régissent l'urbanisme, les communes, même les plus petites, restent attachées à cette compétence [...] et grâce aux structures spécialisées comme les agences d'urbanisme, la maîtrise de l'espace et de l'aménagement est encore possible.

En effet, le rôle du maire va bien au-delà d'une simple signature apposée sur un arrêté, il est sur le terrain. L'implication des élus locaux est très forte, et ceux-ci n'hésitent pas à monter au créneau pour défendre l'intérêt de leur commune et garder la main sur leur territoire.

En témoigne ce magnifique travail de l'AUTB sur les 101 communes du département. Respect du patrimoine et de l'environnement, aménagement du cadre de vie, sécurisation des espaces, amélioration des services... les photographies parlent d'elles-mêmes : les maires contribuent pleinement à ces évolutions, quand ils n'en sont pas eux-mêmes les initiateurs.

Merci à l'AUTB pour cette rétrospective qui montre à quel point du travail a été accompli, fruit de l'investissement sans faille des élus locaux qui œuvrent chaque jour pour le bien public. »



Par la suite, l'agence a eu à cœur de poursuivre ce travail, en passant par toutes les communes du Territoire de Belfort.

Une manière de mettre à l'honneur les 101 maires de notre territoire, premiers référents des citoyens dans la sphère de l'action publique, ainsi que le Département, échelon de proximité qui, à travers son action, rallie les citoyens et relie les territoires.



44^{ème} Rencontre des agences d'urbanisme à Clermont-Ferrand

« No cultures no futures » : pas de réorientation écologique sans recomposition culturelle des territoires

du 15 au 17 novembre 2023

Lieu

Clermont-Ferrand

Organisation

Agence d'urbanisme Clermont Massif central

Informations / Programme / Replay

www.aucm.fr/fnau44



Le rendez-vous annuel des urbanistes

Chaque année, la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) réunit élus, professionnels et partenaires des agences intéressés par les questions du fonctionnement et de l'évolution des villes et des territoires.

Cette année, la 44^{ème} édition, organisée par l'AUCM, a rassemblé près de 900 acteurs du monde de l'aménagement du territoire.

Six salariés de l'AUTB ont participé à ces journées d'échanges placés sous le double signe de « la réorientation écologique de nos pensées, pratiques et sensibilités » et de « la recomposition de nos cultures d'habitation terrestre ».

Une culture de la transition et de la transformation

Clermont-Ferrand se transforme en profondeur et intègre pleinement son héritage dans cette transition. La ville modernise son réseau de transport en commun et de nombreux bâtiments sont réhabilités ou en cours de réhabilitation pour accueillir notamment des équipements. La Comédie, scène nationale qui accueillait la rencontre des agences d'urbanisme, est une ancienne gare routière reconvertie, qui offre désormais un programme culturel varié, notamment en ouvrant ses portes à une culture populaire. L'école d'architecture est issue d'une réhabilitation tout comme la future bibliothèque.



« Projets industriels en(...)quête de transition écologique : investir ses héritages culturels pour mieux produire demain »

Tel était le sujet de l'exploration n°2 à laquelle ont participé Anne-Sophie Peureux-Demangelle et Pedro Hermenegildo.

Une journée entière a été consacrée à l'aventure Michelin. Débutée sur la place des Carmes devant l'entrée du siège social, elle s'est poursuivie dans la cité Michelin pour se terminer au Hall32, lieu totem de l'industrie en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette troisième étape de l'enquête fut l'occasion pour les participants de découvrir le projet Cataroux grâce aux interventions de Jean-Philippe Ollier, chargé d'assurer la recomposition d'un site en centre-ville de Clermont-Ferrand, et de Pierre Robert, responsable du centre des matériaux durables. En plein renouvellement, le futur parc de Cataroux cherche à permettre les réorientations ou adaptations aux technologies et à faire du site un moteur de la culture pour le territoire.

Un parallèle intéressant avec le parc d'activités Techn'Hom que l'AUTB a ainsi pu exposer.



PAS DE RÉORIENTATION ÉCOLOGIQUE SANS RECOMPOSITION CULTURELLE DES TERRITOIRES

44^{ème} rencontre nationale des agences d'urbanisme

15 - 17 NOV. 2023
CLERMONT-FERRAND



Urbanisme et planification : les échanges en réseau

Réseau national et réseau local

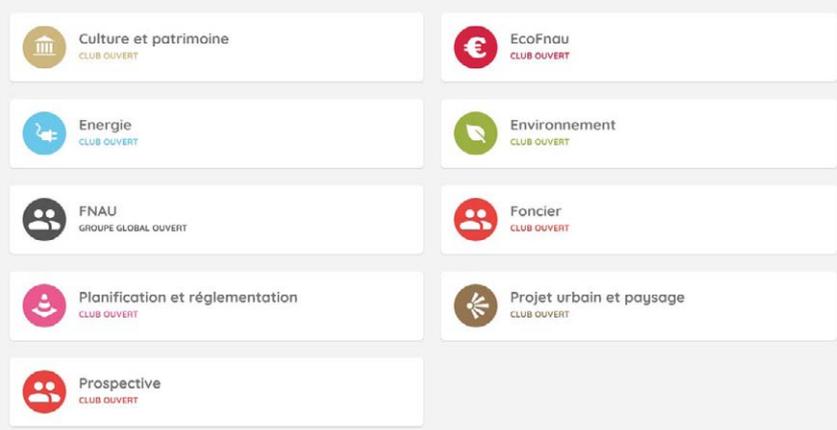
Programme partenarial 2023

Partenaires

Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
DDT 90

Contact

contact@autb.fr



Le club 'Planif' de la FNAU, un réseau riche d'enseignements

L'AUTB fait partie du réseau de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU). Dans ce réseau, de nombreux clubs portant sur différents thèmes sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs : énergie, foncier, environnement, paysage, mobilités, ou encore des clubs consacrés à la documentation ou à la géomatique.



Parmi ces clubs, le club Planification est un réseau très riche qui permet d'échanger sur les évolutions réglementaires et d'interroger les autres agences sur des sujets qui nous préoccupent.

En complément des échanges, des rencontres sont organisées, en présentiel ou en visioconférence. En 2023, deux temps d'échanges ont été organisés par les animateurs du club Planification : un atelier de travail en avril pour réfléchir au sujet « comment faire évoluer le PLU(i) pour le rendre plus efficace ? » et une visioconférence portant sur la loi 'ZAN' et les projets de décrets afférents.

—
OBJECTIF ZAN : POINT SUR LES DERNIERS TEXTES ENTRÉS EN VIGUEUR ET À VENIR



« Comment faire évoluer le PLU(i) pour le rendre plus efficace ? »

L'atelier qui a eu lieu le 25 avril à Paris a réuni 25 urbanistes dont une collaboratrice de l'agence. Cet atelier a permis de faire ressortir 11 propositions, portant sur le contenu technique du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui ont été transmises à la FNAU. La journée s'est déroulée sous forme de tables rondes traitant chacune d'une des pièces du dossier de PLU : rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durables, orientations d'aménagement et de programmation, règlement écrit et graphique, annexes réglementaires.

Au-delà des échanges de fond sur ces différentes pièces, la journée était enrichissante quant à la découverte des pratiques de chaque agence, sur l'organisation et les méthodes que chacune met en œuvre pour accompagner les collectivités, et sur le fonctionnement et l'application de la loi par les DDT qui étonnamment diffèrent parfois d'un département à l'autre.

Le second temps d'échanges de 2023, en format visioconférence, était centré sur les évolutions réglementaires récentes. Ces points ponctuels sont un atout car ils permettent à l'agence, en complément de la veille juridique interne, d'avoir des éclairages et de confronter nos interprétations face à des textes mouvants et complexes.

En 2024, le club Planification prévoit un cycle de réunions en commun avec le club Énergie pour une meilleure prise en compte de ce sujet dans les documents d'urbanisme.



Des échanges au niveau local organisés par la DDT

L'agence participe également aux réunions techniques de la planification organisées au niveau local par la DDT. Une réunion s'est tenue en 2023 avec trois thèmes abordés : les secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), les mouvements de terrain pour présenter la révision de l'atlas réalisé en 2022, et l'urbanisme favorable à la santé. Ces rencontres sont l'occasion de réunir les différents bureaux d'études qui travaillent sur les documents d'urbanisme à l'échelle du Territoire de Belfort et d'échanger sur les pratiques et les éventuelles difficultés rencontrées.

Réseau des correspondants SIG du Territoire de Belfort

Échanges sur les travaux en cours de réalisation

Programme partenarial 2023

Partenaires

CCST, CD90, DDT 90, GBCA, TE90

Périodicité

Biannuelle

Support

Comptes-rendus

Participants

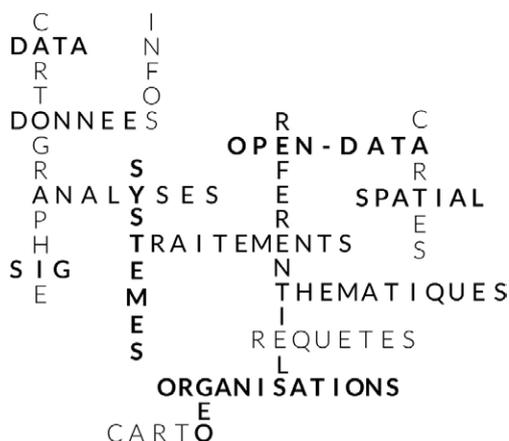
Boris Loichot / bloichot@autb.fr

Caroline Petit / cpetit@autb.fr



Les Systèmes d'Information Géographique (SIG)

Les SIG représentent l'ensemble des données et logiciels permettant de réaliser des analyses spatiales puis de créer des cartes. Les technicités nécessaires aux SIG conduisent les structures à développer des services spécifiques en charge de l'organisation et des traitements.



Les sujets évoqués en 2023

Deux réunions ont été organisées en juin et novembre 2023.

Toujours sous le prisme du SIG, les thèmes abordés ont porté sur les réseaux AEP, les bornes de recharge électrique, le cadastre solaire et les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables, la formation des agents aux SIG, l'inventaire des Zones d'Activités Économiques, les friches, les îlots de chaleur et de fraîcheur, les mesures compensatoires, les pistes cyclables, les données d'occupation du sol.

La prochaine rencontre se tiendra certainement au printemps 2024.



Des réunions d'échanges

Depuis 2022, après la crise sanitaire, les rencontres des correspondants SIG du Territoire de Belfort ont repris en présentiel.

Ces rendez-vous permettent d'identifier distinctement nos homologues, facilitant ensuite les contacts. Ainsi les entités du Territoire de Belfort sont présentes autour d'une même table : Conseil Départemental, Direction Départementale des Territoires, Territoire d'Énergie 90, EPCI et AUTB.

Les sujets sont programmés via un ordre du jour ouvert à tous les participants. Il s'agit de mettre l'accent sur un sujet d'actualité, des travaux réalisés, les conventions d'échanges de données, les compétences disponibles ou encore l'amélioration des données utiles.

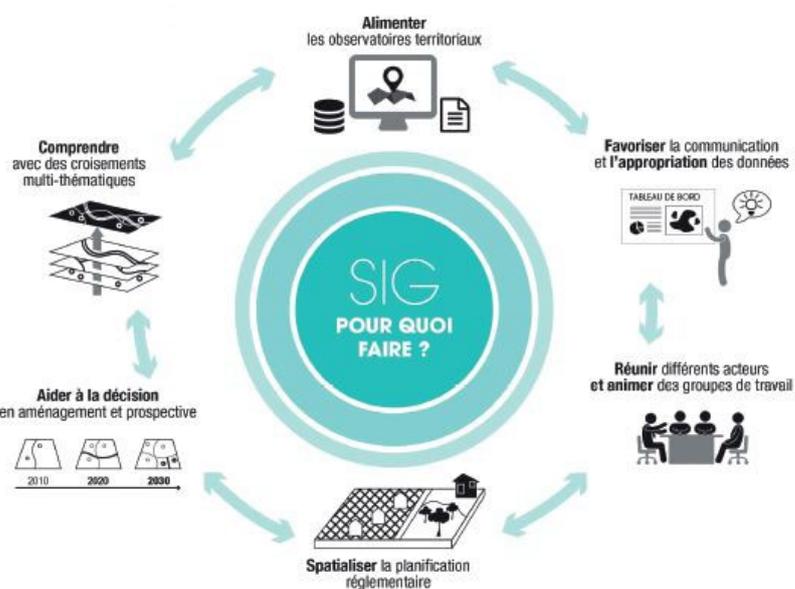


Schéma issu du dossier FNAU n°52 de décembre 2021

« Les Systèmes d'Information Géographique, des outils au service de la fabrique territoriale »

LES CONTRATS SPÉCIFIQUES

Une offre de service élargie

Outre ses missions d'intérêt collectif, l'agence est amenée à valoriser son savoir-faire par la réalisation de travaux particuliers pour le compte de commanditaires, adhérents ou non à l'association.

L'ensemble des activités de l'agence d'urbanisme peut ainsi comporter une part d'études hors programme partenarial. Cette part doit rester minoritaire, en deçà d'un seuil de 30 % environ du programme global de l'agence, pour ne pas entrer en contradiction avec sa vocation première.

Depuis sa création, l'agence intervient dans les champs de la planification en accompagnant les communes dans l'élaboration et l'évolution de leurs documents d'urbanisme. C'est là son cœur de métier et son engagement auprès des collectivités : coopérer, écouter, en toute neutralité, au service de l'intérêt commun.

Dotée d'un système d'information géographique (SIG), qui lui permet notamment de produire des documents d'urbanisme au format CNIG (comité national de l'information géographique), elle peut reporter ou mettre à jour les documents des collectivités dans le géoportail de l'urbanisme.

Un nouvel enjeu pour le territoire

L'agence n'est pas un prestataire mais un partenaire, qui apporte son conseil et une aide à la décision.

Pour 2023, 16 fiches sont dédiées aux études hors programme partenarial, avec toujours beaucoup de procédures d'évolution de PLU engagées, mais aussi des études plus prospectives.

Ainsi, la Commune de Bavilliers, dont le PLU date de 2013, a souhaité réinterroger ses besoins fonciers au regard des dynamiques de son territoire, et notamment l'évolution de sa population. Comme elles, d'autres communes sont déjà engagées dans une telle démarche pour 2024.

Certes, l'enjeu national de l'artificialisation des sols interroge. Passera-t-il nécessairement par la planification ? Oui pour les SCoT et certainement pour les PLU...

S'il sera difficile de ne pas revoir son document d'urbanisme pour intégrer les objectifs du Zéro Artificialisation Nette, il semble prudent de réfléchir à la méthode et d'anticiper la démarche qui vise à plus de sobriété.

Réussir son opération de densification ou optimiser les espaces libres demande de maîtriser ses projets urbains et d'avoir dressé un diagnostic très complet de ses potentiels...

C'est là également que la notion de « projet de territoire » prend tout son sens et que la question de la complémentarité des usages se pose (habitat, activités économiques, équipements publics).

Deux préalables restent toutefois indispensables : l'identification des besoins réels en matière de foncier de son territoire, et un important travail de sensibilisation.

Au final, il est à noter que les nouvelles manières d'aménager l'espace peuvent tout à fait être qualitatives et continuer à répondre aux aspirations de la population, même en milieu rural.

Il y a un enjeu pour les urbanistes à accompagner les élus sur ce terrain, en réalisant des études d'opportunité visant à la reconquête d'espaces en friche ou non, en actionnant les outils mis à disposition des élus pour agir et à décrypter des textes juridiques qui ne cessent d'évoluer.

Opportunités de renaturation dans le Grand Belfort

Repérage de sites potentiels de compensation de zones humides

Contrat spécifique 2023

Maitre d'ouvrage
Société d'Équipement du Territoire de Belfort (SODEB)

Référents / Contacts
Anne Quenot / aquenot@autb.fr
Romain Malaisé / rmalaise@autb.fr



Contexte de l'étude

Les aménagements nécessaires à l'industrialisation ou à la réindustrialisation du Territoire de Belfort ont impacté des milieux humides et des compensations à ces destructions sont obligatoires.

La Société d'Équipement du Territoire de Belfort (SODEB) a missionné l'AUTB pour mener une démarche qui consiste à rechercher des sites pouvant faire l'objet de renaturation, de désimpermeabilisation ou de conversion en milieux humides.

Cette étude s'appuie sur l'Observatoire des Espaces Mutables (OEM) et le repérage des sites industriels pollués, effectué dans le cadre du programme de recherche Ecopolis sur la phytoremédiation.



Etang anciennes sablières

Andelnans

Caractéristiques du site
Type activité : Carrière de matériaux alluvionnaires
Cessation activité : Non connue
Type de propriétaire : GBCA
Références cadastrales : 1 AE 84 + 15 ZA 345
Surface : 1680 ares (16,80 ha)
Etat des bâtiments : Non bâti
Présence de pollutions : Non renseignée
Zonage en vigueur : N + NL (PLU 2013 + 2020)

Niveau de pertinence pour une opération de renaturation

Proximité zone humide : 0 m / Proximité plan eau : 0 m

Enjeux environnementaux :

- PPRI
- ZNIEFF
- Atlas des zones inondables
- Arrêtés de Protection de Biotope (APB)
- Natura 2000
- Espaces Naturels Sensibles (ENS)



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
Édition : Juillet 2023

Une recherche en 3 étapes

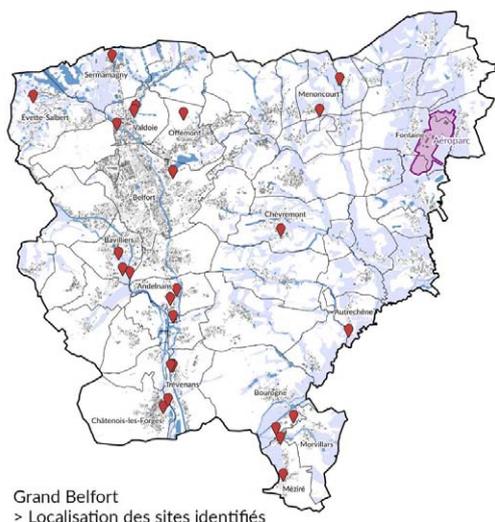
La première étape a consisté à identifier les sites situés en bordure des franges urbaines. Cela a donc exclu les terrains en friche en cœur d'espaces urbains. À l'issue du croisement avec ce critère géographique, une centaine d'espaces mutables et/ou pollués ont été recensés.

La deuxième étape a affiné la recherche par le recoupement de critères offrant un potentiel de renaturation et de désimpermeabilisation. Certaines friches industrielles répondent davantage à un enjeu de renouvellement urbain qu'à une renaturation. À l'issue de cette étape, seuls ont été retenus les sites identifiés :

- dans l'OEM comme ayant une vocation de renaturation possible ;
- en friche et permettant une renaturation de type phytoremédiation dans la base Ecopolis.

La dernière étape a été une mise en relation des sites avec les enjeux liés à l'eau, permettant d'élargir les potentialités de compensation. Un croisement de données a été opéré entre les ressources hydrographiques, les milieux potentiellement humides et des zones inondables.

Au final, grâce à cette méthode et à une bonne connaissance du territoire, 25 sites ont été identifiés. Leur conversion en milieu humide ou/et en prairies naturelles est potentiellement envisageable.



Grand Belfort
> Localisation des sites identifiés

- Sites identifiés en friche ou dégradés
- Hydrographie**
- Plans d'eau (DDT, 2021)
- Pré-inventaire Zone Humide (CD90,2015)
- Cours d'eau (RD TOPO)

Bavilliers | Tendances et positionnement

Situer les dynamiques et recadrer les besoins

Contrat spécifique 2023

Maitre d'ouvrage
Commune de Bavilliers
 Support / Format
PDF - 41 pages
 Référénts / Contacts
 Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr
 Migdadou Sow / smigdadou@autb.fr



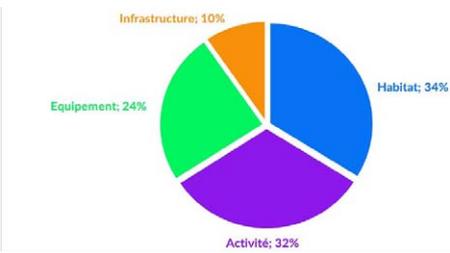
Un projet d'urbanisation qui soulève des interrogations

Les évolutions législatives, et notamment la loi Climat et Résilience, qui limitent la consommation foncière, incitent les communes à engager une réflexion nouvelle sur leurs perspectives de développement en lien avec les enjeux territoriaux.

Ainsi, la zone d'extension principale inscrite au PLU de Bavilliers au lieu-dit « Les Champs Rougeots » a fait l'objet d'échanges entre la Commune, l'aménageur et le service instructeur. La commune s'interrogeant sur la cohérence de cette opération d'habitat au regard des besoins communaux.

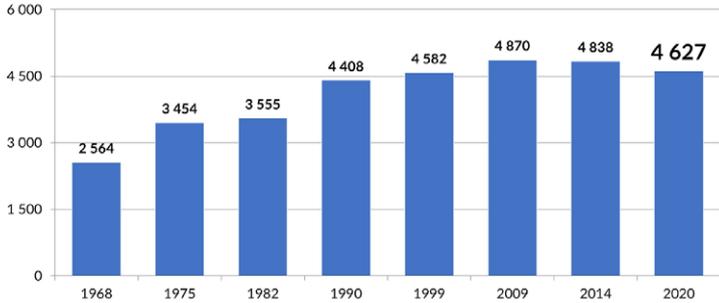
Mieux adapter les projets

Courant 2019, la Commune de Bavilliers a souhaité faire un bilan sur ses tendances d'évolution récentes et sur son positionnement au sein de l'agglomération belfortaine (afin de déterminer les nécessités opérationnelles à venir). L'étude, confiée à l'AUTB s'est traduite par un document rendu aux élus en janvier 2020. En 2023, l'AUTB a été missionnée par la commune pour actualiser cette étude. Elle a été complétée par une analyse de la consommation foncière des 10 dernières années, un inventaire du potentiel foncier disponible au sein de l'emprise urbaine, ainsi que la définition des besoins en logements.

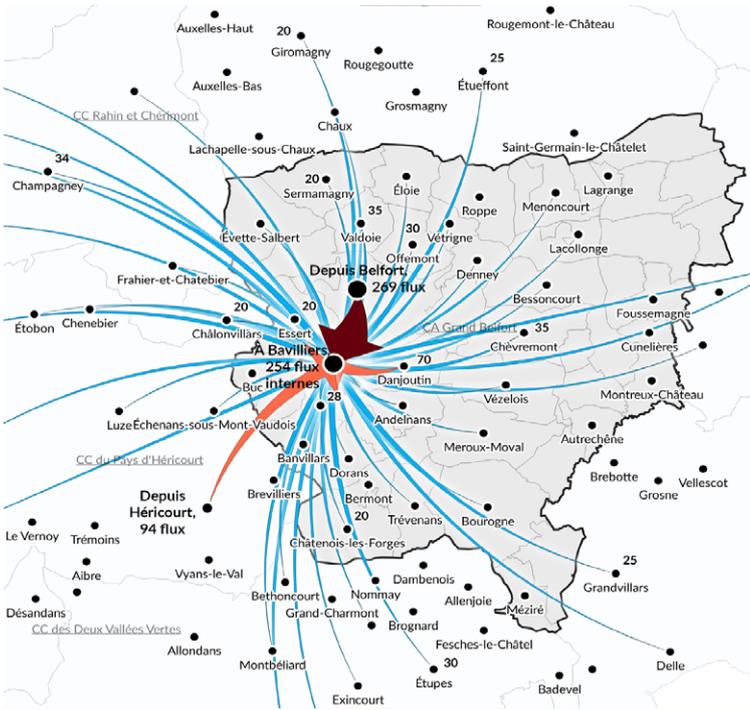


Suivre les dynamiques pour mieux connaître le territoire

Bavilliers est la 3^{ème} commune la plus peuplée du Grand Belfort avec 4 627 habitants en 2021 pour 2 057 logements. La commune a connu une forte croissance démographique dans les années 80 et début 2000, avant de perdre 243 habitants durant la dernière décennie. Depuis 10 ans, la population baisse et change dans sa composition (vieillesse notamment).



La commune entretient aussi des échanges de proximité avec les communes voisines. En tant que pôle, Bavilliers a de multiples fonctions à la fois à l'échelle locale et au sein de l'agglomération.



Plan local d'urbanisme de Bermont

Procédure de révision générale

Contrat spécifique 2015-2023

Maître d'ouvrage

Commune de Bermont

Support / Format

Dossier d'approbation - support papier

Référente / Contact

Anne Quenot / aquenot@autb.fr

Accès

Consultation sur le géoportail de l'urbanisme



Une procédure en deux temps

Bermont dispose d'un Plan Local d'Urbanisme dit de première génération dont la révision a été engagée en 2015 afin de faire évoluer le document au regard des nouvelles politiques publiques, dont la Grenelle de l'Environnement.

Le PLU révisé a été arrêté en 2019 et suite au renouvellement de l'équipe municipale, les élus ont choisi de réinterroger le projet de développement de la commune.

Ainsi, le souhait de limiter la consommation des espaces agricoles par l'urbanisation, d'offrir des logements de typologie variée et de les orienter partiellement vers un public « sénior » a permis à la Commune d'arrêter un nouveau projet de PLU fin 2022.

Le projet s'inscrit alors dans la trajectoire zéro artificialisation nette de la loi Climat et Résilience.

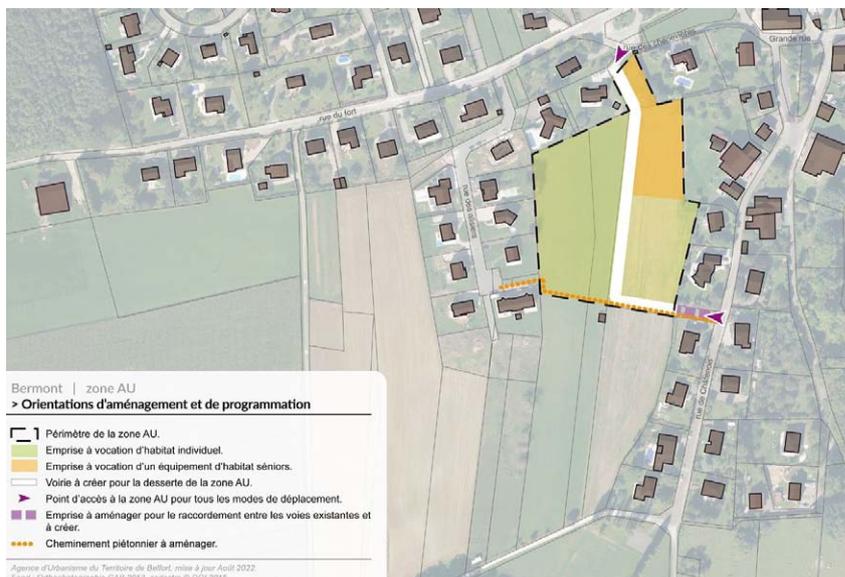
L'AUTB a accompagné la Commune tout au long de la procédure : arrêt du projet de PLU, enquête publique et approbation.

Le PLU a été approuvé le 30 octobre 2023 et le document a été publié sur le géoportail de l'urbanisme.

Vers la sobriété foncière

Le choix communal a donc été guidé par l'attention portée à la réduction de la consommation des espaces agricoles et à la bonne articulation entre les espaces urbains existants et projetés.

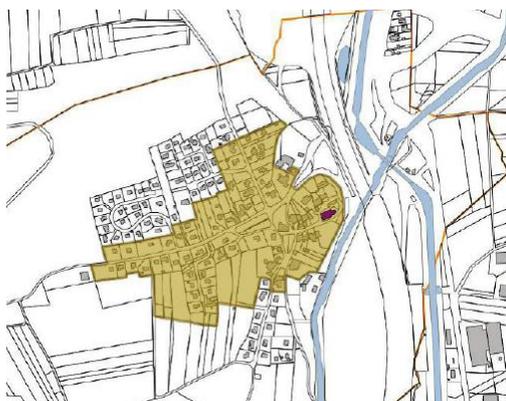
La zone à urbaniser fait l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation. L'AUTB a proposé plusieurs scénarios conduisant la Commune à définir le parti qui répond au mieux à ses attentes. Sa mise en oeuvre produira une offre nouvelle, diversifiée et connectée aisément aux équipements et services de la commune.



Monument historique et périmètre délimité des abords

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ayant institué les périmètres délimités des abords (PDA), les élus ont profité de la révision du PLU pour réduire la servitude de 500 m autour de l'église Saint-Laurent et travailler à un règlement qui soit « en phase » avec les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France dans ce secteur.

Ce périmètre a fait l'objet d'un arrêté du préfet de Région, le PDA est alors opposable aux autorisations d'urbanisme sur la commune de Bermont.



Plan local d'urbanisme de Bessoncourt

Procédure de modification simplifiée

Contrat spécifique 2023

Maître d'ouvrage

Commune de Bessoncourt

Support / Format

Dossier papier / numérique

Référent / Contact

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Accès

En mairie ou sur le site de la commune



Un toilettage des emplacements réservés

Les élus de Bessoncourt ont souhaité faire un point sur les projets qui avaient fait l'objet d'une inscription en emplacement réservé (ER) au PLU approuvé le 9 juillet 2010, et sur la nécessité d'inscrire de nouvelles réalisations.

La technique de l'emplacement réservé permet à une collectivité de créer une servitude d'intérêt général sur un terrain, le plus souvent privé, afin de limiter l'objet et la nature des constructions qui peuvent y être édifiées.

Les emplacements réservés, dont les objets sont énumérés à l'article L.151-41 du code de l'urbanisme, sont destinés à recevoir des équipements et installations d'intérêt général (voies, ouvrages publics, espaces verts, etc.).

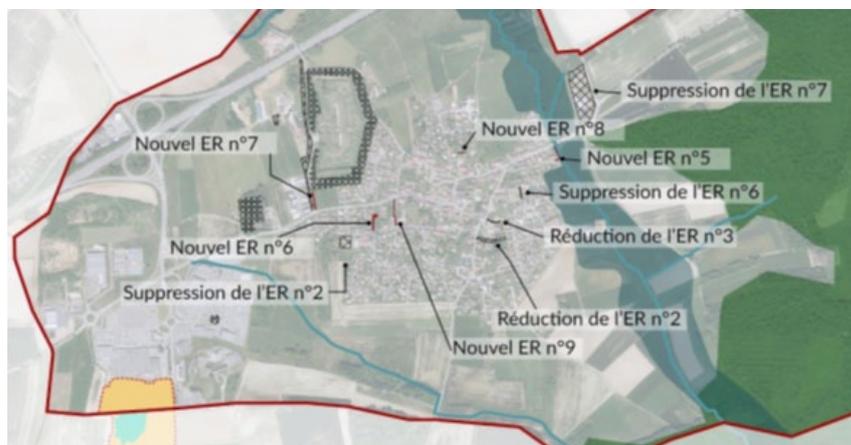
Les terrains ainsi identifiés en ER sont « gelés » dans l'attente de la réalisation d'un projet : ils ne doivent être ni bâtis, ni densifiés s'ils sont déjà construits ; les constructions à caractère définitif y sont donc interdites, sauf celles répondant à l'objet de l'ER.

En contrepartie, un droit de délaissement est ouvert aux propriétaires, c'est à dire qu'ils peuvent mettre le porteur de projet, bénéficiaire, en demeure d'acquérir le terrain concerné par un emplacement réservé.

Les terrains inscrits en emplacements réservés sont délimités au plan de zonage par une trame particulière et identifiés par un numéro. Le numéro de l'emplacement réservé renvoie à un tableau représenté sur le plan de zonage et dans le règlement écrit du PLU. Ce tableau précise l'emprise, la destination et le bénéficiaire de chaque emplacement réservé.

À Bessoncourt, la procédure de modification a finalement permis de :

- supprimer 3 ER, dont les objets ont été réalisés, dont le foncier a été acquis par leur bénéficiaire ou que la Commune a souhaité abandonner ;
- réduire 2 ER ;
- créer 5 nouveaux ER pour permettre la réalisation d'un chemin piétonnier et pour élargir une voie en vue de la création d'un trottoir et d'une piste cyclable.



Des changements apportés aux dispositions du règlement écrit

Les modifications apportées au règlement sont ciblées et ne concernent que quelques prescriptions. Le règlement du PLU de Bessoncourt conserve donc sa forme et les références juridiques des articles du code de l'urbanisme applicables au moment de l'approbation du PLU.

Les modifications concernent :

- les dispositions générales, avec l'ajout d'une définition relative aux annexes et des informations relatives aux risques (sismique, retrait-gonflement des argiles et mouvement de terrain) ;
- l'aspect extérieur des constructions (article 11),
- l'implantation des constructions par rapport aux voies (article 6) et aux voisins (article 7).

Plan local d'urbanisme de Châtenois-les-Forges

Procédure de modification

Contrat spécifique 2022-2023

Maître d'ouvrage

Commune de Châtenois-les-Forges

Support / Format

Dossier d'approbation - support papier

Référént / Contact

A-S.Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

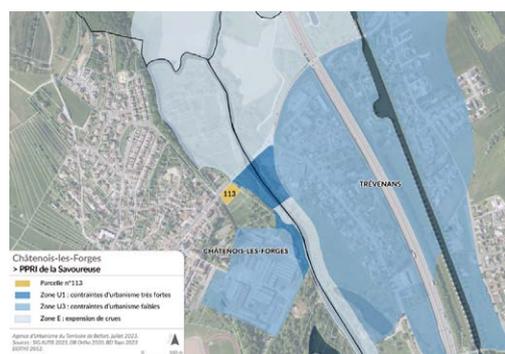
Accès

Consultation sur le géoportail de l'urbanisme



Un PLU qui évolue avec la ville

Approuvé le 11 mars 2013, le PLU a fait l'objet, en juillet 2016, d'une modification simplifiée, qui a conduit à des changements au niveau du règlement écrit, du plan de zonage et des principes d'aménagement édictés dans l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°2 du site 'Creux Moila' classé en zone à urbaniser.



Un nouveau secteur 'interdit' aux habitations

Le choix s'est porté sur la parcelle n°113 située en entrée de ville (côté Trévenans). Cette parcelle, accessible depuis la rue du Général de Gaulle, axe majeur de Châtenois-les-Forges, était classée dans le PLU en vigueur en secteur UL, dédié aux équipements publics (éducation, culture, sports et loisirs). À ce jour, cette parcelle n'est pas construite.

Au vu de la volonté communale d'accueillir seulement certaines activités et pas d'habitation, il a été choisi de délimiter un sous-secteur UAc pour le différencier du secteur central UA, qui lui, est à dominante résidentiel.

Ce nouveau classement reste en cohérence avec les dispositions du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), lequel n'est pas remis en cause par le changement de zonage.



Une procédure sans incidence sur l'environnement et la santé

Les modifications apportées au PLU ne portent pas atteinte à l'environnement de manière générale. Le secteur concerné, classé en UAc risque seulement d'être imperméabilisé mais cela était déjà envisagé comme tel dans le PLU approuvé en 2013. Les changements proposés ne sont pas plus impactant qu'auparavant puisque l'artificialisation était et reste possible.

Aucune protection réglementaire ou inventaire patrimonial n'est remis en cause. Le nouveau secteur UAc, bien qu'à proximité d'une zone U1 (contraintes d'urbanisme fortes) du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), ne se situe pas sur une parcelle exposée à ce risque.

En 2022, la Commune a souhaité une nouvelle fois faire évoluer son document d'urbanisme afin de permettre l'implantation d'activités artisanales, de commerces de détail, et d'activités où s'effectue l'accueil d'une clientèle, notamment la restauration. Un changement qui a nécessité d'adapter le plan de zonage et le règlement pour limiter la vocation du nouveau secteur ainsi créé.

Danjoutin | Projet d'une fourrière animale et d'un refuge

Mise en compatibilité du PLU avec une opération d'intérêt général

Contrat spécifique 2023

Maître d'ouvrage
Commune de Danjoutin
SIFOU
Référente / Contact
A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr



Un projet d'intérêt général, condition préalable de la procédure

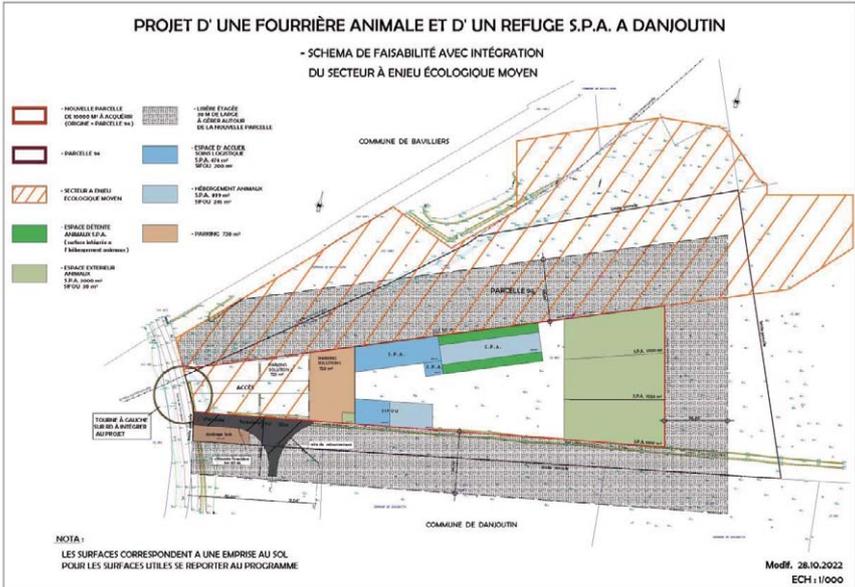
Depuis 2015, l'animal est considéré dans le code civil comme un « être vivant doué de sensibilité ». Antérieurement, il n'était qu'« un bien meuble » (art.528). Au-delà du statut de l'animal, la loi française prévoit également que tout animal en état de divagation sur la voie publique doit être confié à la fourrière animale la plus proche. Le syndicat intercommunal de la fourrière (SIFOU) du Territoire de Belfort exerce cette compétence en lieu et place de ses communes adhérentes, depuis l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} juin 1992. Il accomplit une mission d'utilité publique d'accueil et de prise en charge des animaux, que lui ont délégué les 101 communes du Territoire de Belfort.

Des locaux vétustes, déclarés comme inadaptés pour l'accueil des animaux

L'association « l'Arche de Noé », depuis 1925, et le SIFOU, depuis 1994, hébergent les animaux dans des locaux mis à disposition par la Ville de Belfort. Toutefois, l'état de ceux-ci, signalé par la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) en 2017, ne permet plus d'héberger les animaux dans des conditions satisfaisantes. C'est pourquoi la construction d'une nouvelle structure, accueillant la fourrière animale et un refuge, a été envisagée sur le ban communal de Danjoutin. Toutefois, la réalisation de ce projet supposait que soient modifiées les dispositions du PLU de Danjoutin, en particulier le zonage qui classait le terrain concerné en zone naturelle et forestière (N).

Mise en compatibilité du PLU et évaluation environnementale du projet

Les deux entités de la fourrière animale départementale et du refuge permettront d'héberger les animaux de manière confortable. L'emprise au sol des constructions sera d'environ 1 800 m² et plus de 3 000 m² seront réservés à des espaces extérieurs pour les animaux. L'AUTB a accompagné la Commune de Danjoutin en constituant le dossier relatif à la mise en compatibilité du PLU. La création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), dénommé Nf, d'environ 10 000 m² correspondant à l'emprise du projet, a ainsi été délimité au plan de zonage du PLU de Danjoutin. Par ailleurs, la trame 'espace boisé classé' (EBC) qui recouvrait le secteur Nf et qui était donc incompatible avec le projet, a été supprimée.



Plan Local d'Urbanisme de Grandvillars

Procédure de modification

Contrat spécifique 2023

Maître d'ouvrage

Commune de Grandvillars

Support / Format

Dossier d'approbation - support papier

Référent / Contact

A-S. Peureux Demangelle / aspeureuxg@autb.fr

Accès

Consultation sur le géoportail de l'urbanisme

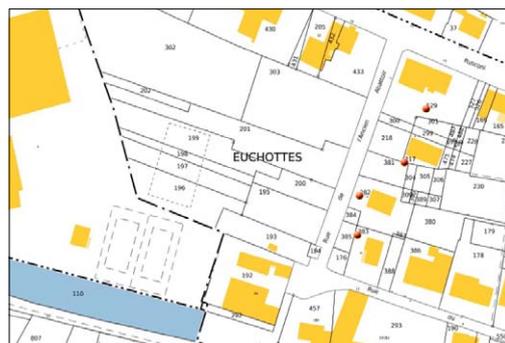


Un projet immobilier rue de l'Ancien Abattoir

Ce secteur de la commune, lieu-dit 'Euchottes' avait déjà fait l'objet d'une procédure de modification du PLU en 2021 mais l'emprise du projet immobilier s'est révélée plus importante.

Le programme prévoit la construction de deux bâtiments de 10 logements chacun qui ne dépasseront pas la hauteur d'un rez-de-chaussée et d'un niveau (R+1).

L'AUTB a une nouvelle fois accompagné la Commune dans cette procédure de modification de droit commun, avec enquête publique, engagée au titre de l'article L.153-41 du code de l'urbanisme, dans la mesure où les changements souhaités consistaient à réduire encore la surface d'une zone à urbaniser (AU).



Une adaptation du zonage...

1 100 m², initialement délimités en secteur AUL, destinés à l'accueil d'équipements à vocation culturelle, de sport et loisir ou encore d'équipements publics, ont donc été classés en secteur UB, à vocation d'habitat.



... qui s'accompagne de quelques modifications du règlement écrit

Un premier changement a concerné directement le projet immobilier, avec la suppression de pouvoir implanter des garages en deuxième ligne ou en fond de parcelle, le projet ne le permettant pas.

Les élus ont également profité de cette procédure pour :

- supprimer une disposition devenue illégale suite à un changement législatif : le coefficient d'occupation des sols (COS) de l'article 14 a donc été supprimé ;
- faire évoluer la palette des couleurs (façades, soubassements, modénatures et éléments ponctuels), qui s'appliquait à Grandvillars avec des teintes issues du nuancier départemental existant depuis les années 1980.

... et d'une mise à jour des annexes du PLU

L'arrêté préfectoral n°DDTSEEF-90-2023-12-21-00004, relatif au classement sonore des infrastructures, a été intégré. Des prescriptions particulières d'isolation acoustique s'appliquent désormais aux bâtiments d'habitation à une distance de 100 m de la RN19, et cet axe de circulation est aujourd'hui classé en catégorie 3 (contre 2 auparavant).

L'arrêté préfectoral N°DDTSEE-90-2017-05-16-001 portant révision du classement des infrastructures de transports terrestres du Territoire de Belfort, modifié par l'arrêté préfectoral de 2023, cité précédemment, a donc été mis en annexe du PLU.

Plan local d'urbanisme de Joncherey

Procédure de modification simplifiée

Contrat spécifique 2022-2023

Maître d'ouvrage

Commune de Joncherey

Support / Format

Dossier d'approbation - support papier

Référente / Contact

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Accès

Consultation sur le géoportail de l'urbanisme



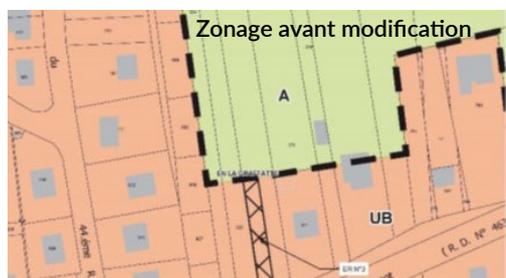
Une procédure qui comporte plusieurs objets

La Commune de Joncherey a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 13 février 2020. En 2022, elle a souhaité le faire évoluer pour rectifier une erreur matérielle sur le plan de zonage, changer le classement d'une parcelle (passage de UA à UB) et modifier une règle écrite relative à l'aspect extérieur de la toiture des annexes.

Corriger une erreur matérielle

Lors de l'élaboration du PLU, la zone urbaine (secteur UB) a été mal délimitée au niveau des parcelles n°337 et 340, au lieu-dit 'En la Graffatte', et il a été constaté que le trait de zonage coupait une maison et une piscine. Ces deux constructions se trouvaient donc pour partie en zone agricole (A) et pour partie en secteur UB.

Une situation incohérente par rapport à la réalité. La procédure engagée a donc permis d'intégrer complètement ces constructions dans le secteur UB en déplaçant le trait de zonage, comme présenté ci-dessous.



Cette modification a entraîné par voie de conséquence un allongement de l'emplacement réservé (ER) n°3, inscrit au bénéfice de la commune sur la parcelle n°336, pour garantir l'accès à la zone agricole située à l'arrière du secteur UB. Son emprise a donc été modifiée, ce qui a donné lieu à une adaptation du zonage et du tableau des emplacements réservés.

Un nouveau classement qui reste cohérent avec les dispositions du PADD

Le PLU approuvé en 2020 classe en secteur UA (centre ancien) la parcelle n°6, lieu-dit 'Les Angles'. Située le long de la rue d'Alsace, cette parcelle est intégrée à la seule orientation d'aménagement et de programmation (OAP) prévue au PLU. À cheval sur un secteur urbain, un secteur Ne (présence d'une zone humide) et un secteur 1AU, cette OAP organise l'urbanisation future d'un espace central de la commune. Or la parcelle n'est pas construite et au vu du projet d'ensemble auquel elle est intégrée, il a semblé plus cohérent aux élus de la classer en secteur UB.



Des changements réglementaires relatifs à l'aspect extérieur des annexes

Le règlement édicte quelques prescriptions notamment relatives à la forme de la toiture. Les élus ont souhaité apporter de la souplesse à ces prescriptions, en inscrivant que la forme de la toiture des annexes inférieures ou égales à 25 m² d'emprise au sol n'est pas réglementée.

Une procédure sans incidence sur l'environnement et la santé humaine

Les modifications apportées au PLU ne portent pas atteinte à l'environnement de manière générale. Les secteurs concernés, classés en U, risquent seulement d'être imperméabilisés, mais cela était déjà le cas dans le PLU approuvé en 2020. Les changements proposés ne sont pas plus impactants qu'auparavant puisque l'artificialisation était et reste possible. Aucune protection réglementaire ou inventaire patrimonial n'est remis en cause.

Plan local d'urbanisme de Morvillars

Procédure d'élaboration

Contrat spécifique 2021-2023

Maître d'ouvrage

Commune de Morvillars

Support / Format

Dossier d'approbation - support papier

Référente / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Accès

Consultation sur le géoportail de l'urbanisme



Les grandes étapes de la procédure

Les élus se sont engagés dans une procédure d'élaboration de leur document d'urbanisme en 2015, suite à la caducité des plans d'occupation des sols instaurée par la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové).

La phase d'études s'est déroulée de 2015 à 2022 ; l'AUTB ayant accompagné la commune à partir de 2021.

Les deux dernières années de travail ont été consacrées à la reprise du projet de la commune, en conformité avec les dernières évolutions législatives et réglementaires. Les échanges entre la Commune et l'agence ont également mené à une reprise du zonage, des orientations d'aménagement et de programmation et à une réécriture du règlement.

Le conseil municipal a arrêté son projet le 19 octobre 2022 et l'enquête publique s'est déroulée au cours du mois de mars 2023.

Le projet a évolué pour tenir compte des avis des personnes publiques et de la population, et il a été approuvé par le conseil municipal le 10 juillet 2023.

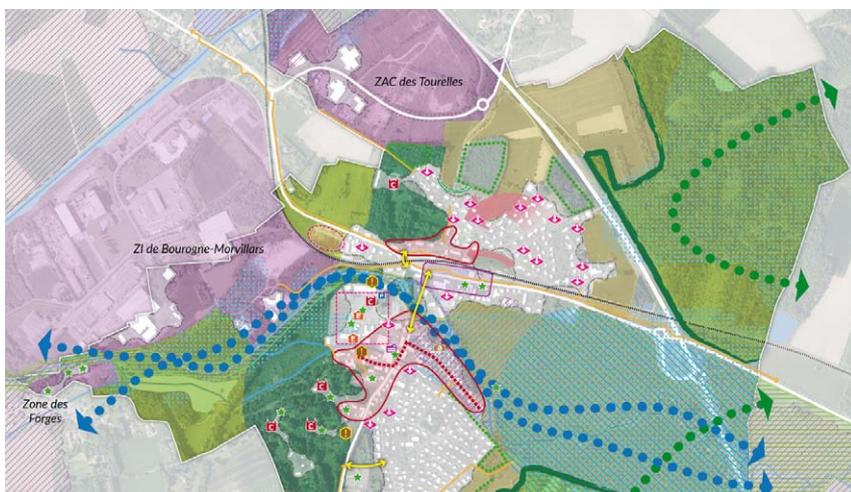
Le document a été publié sur le géoportail de l'urbanisme le 27 juillet 2023.



Un projet qui préserve le patrimoine communal et dynamise le centre village

Au-delà de l'inscription du projet dans la trajectoire du « zéro artificialisation nette », les élus ont également eu à cœur de préserver le patrimoine du village et d'anticiper des projets pour le centre village. En effet, la commune ne bénéficie pas de la présence de monument historique qui permet de préserver le patrimoine bâti environnant, mais elle a su saisir l'occasion du document d'urbanisme pour protéger de nombreuses constructions issues de son passé industriel ou représentatives du patrimoine local.

Les élus se sont également projetés pour assurer le développement de commerces et services au centre du village. Sa situation en carrefour, en synergie avec la halte TER, est un atout dont la mise en valeur est nécessaire.



Enjeux économiques et risques industriels

La commune de Morvillars compte deux zones d'activités économiques sur son territoire, les Tourelles et la ZI Bourogne-Morvillars. La volonté de l'équipe municipale est d'assurer le développement économique tout en préservant la population d'éventuels risques industriels. Cette préoccupation forte a donné lieu à de nombreux échanges entre la Commune et les acteurs du développement économique du territoire.

Un compromis a pu être trouvé, afin de ne pas interdire toutes les installations classées dans les sites économiques de Morvillars. Ainsi, le règlement du PLU intègre une liste d'installations classées pouvant être autorisées, ce qui limite les activités à risques tout en permettant l'évolution des activités actuelles et l'accueil de nouvelles activités.

Plan Local d'Urbanisme de Suarce

Procédure de modification

Contrat spécifique 2022-2024

Maître d'ouvrage

Commune de Suarce

Support / Format

Dossier d'approbation - support papier

Référent / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Conditions d'accès

Consultation sur le géoportail de l'urbanisme



Une procédure intermédiaire à la révision

Fin 2015, la commune de Suarce s'était engagée dans une procédure de révision de son document d'urbanisme. Les enjeux de modération de la consommation foncière entraînant une réduction de toutes les zones à urbaniser de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), les élus ont décidé de faire une pause dans cette procédure. Après réflexion, ils ont choisi d'adapter leur règlement par le biais d'une procédure de modification.

Le dossier de modification a été présenté aux services de l'État en amont, pour échanger sur la procédure à mener. Il a ensuite été soumis à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) qui s'est prononcée favorablement en août 2023.

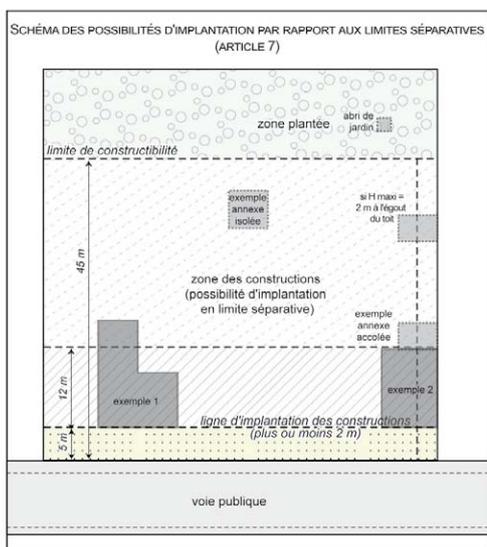
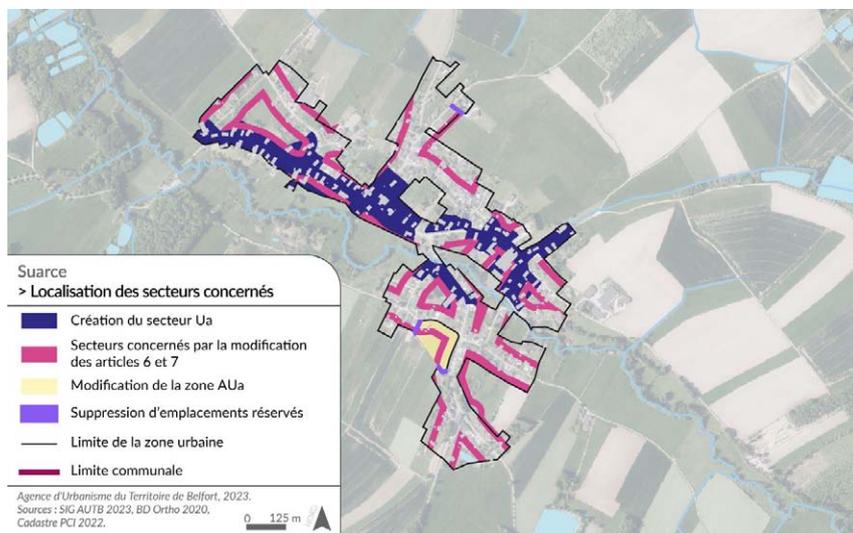
Les personnes publiques associées ont été consultées à l'automne et l'enquête publique a eu lieu au cours du mois de novembre.

L'ensemble des avis sont favorables, et l'approbation du dossier devrait intervenir à la fin du mois de février 2024. Le dossier sera ensuite versé sur le géoportail de l'urbanisme.

Les principales évolutions du règlement

La principale évolution concerne les articles 6 et 7 du règlement relatifs à l'implantation des constructions par rapport aux voies et aux limites séparatives car leur application engendre de nombreuses difficultés pour les porteurs de projet. Les constructions pourront notamment s'implanter sur une profondeur plus grande, tout en conservant les principes d'îlots de verdure portés par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de 2008.

Afin de préserver les caractéristiques des habitations sundgauviennes, un secteur spécifique a été créé pour conserver ce patrimoine bâti, notamment sur l'axe principal qui traverse Suarce. A contrario, dans le reste du village, les élus ont souhaité faire évoluer les règles d'aspect extérieur pour autoriser des constructions plus modernes, notamment pour les formes et les couleurs de toitures.



La suppression des zones AU 'long terme'

Les zones à urbaniser à long terme (AUB à Suarce) de plus de 6 ans et qui n'ont notamment pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives ne peuvent plus être ouvertes à l'urbanisation par simple modification. Aussi, afin de rendre le PLU plus lisible pour la population, la modification supprime l'ensemble des zones AUB. Cette suppression est une première étape en vue de la mise en compatibilité du document d'urbanisme avec le futur Schéma de Cohérence Territoriale, qui va lui-même être révisé pour intégrer les principes de réduction de l'artificialisation posés par la loi Climat et Résilience de 2021.

Plan local d'urbanisme de Saint-Hippolyte (25)

Procédure de modification

Contrat spécifique 2022-2023

Maître d'ouvrage

Commune de Saint-Hippolyte

Support / Format

Dossier d'approbation - support papier

Référente / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

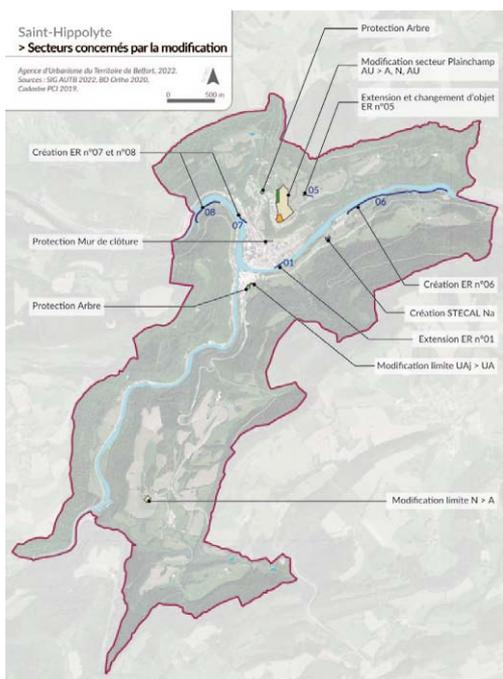
Accès

Consultation sur le géoportail de l'urbanisme



Les étapes de la procédure

Le dossier de modification a tout d'abord fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas ad-hoc auprès de la MRAe (mission régionale de l'autorité environnementale), qui a donné un avis favorable au projet en avril 2023, le dispensant ainsi de réaliser une évaluation environnementale.



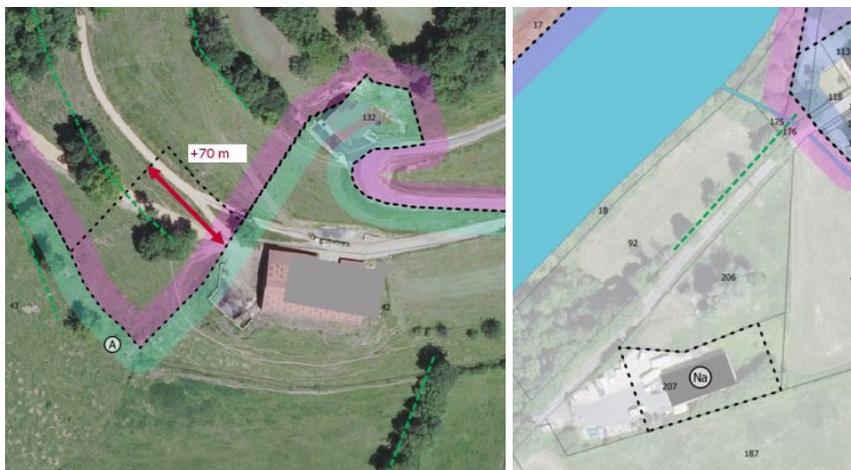
Le dossier a été communiqué aux personnes publiques associées, ainsi qu'à la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) pour la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL). Cette dernière avait trois mois pour rendre un avis.

L'enquête publique s'est ensuite déroulée durant 15 jours, entre les mois d'octobre et novembre 2023. Le dossier de modification a été approuvé en décembre 2023.

Un dossier de modification très fourni

Suite à une décision de la Cour Administrative d'Appel de Nancy, la commune avait l'obligation de faire évoluer son document d'urbanisme pour réduire une zone à urbaniser. La procédure de modification pour cette évolution a également permis à la commune de traiter d'autres sujets pour faire évoluer son document d'urbanisme.

Le plan de zonage a été modifié avec des ajustements entre les différentes zones (U/Uj, A/N, création d'un secteur Na, etc.) et des évolutions des prescriptions (emplacements réservés, prescriptions paysagères et patrimoniales). Le règlement a fait l'objet d'adaptation concernant l'aspect extérieur des constructions dans plusieurs zones urbaines et sur les hauteurs dans une zone dédiée aux équipements.



Une opportunité pour mettre à jour certaines données

Une procédure d'évolution d'un document d'urbanisme est aussi l'occasion de mettre à jour certaines informations. Les services de l'État du département du Doubs souhaitaient voir apparaître les données concernant les mouvements de terrain, malgré la présence d'un plan de prévention du risque mouvement de terrain sur une partie de la commune. Aussi, les dispositions générales du règlement ont évolué et une annexe informative a été créée pour assurer la bonne information du public par rapport à ce risque.

Les dispositions générales du règlement ont également évolué à propos du patrimoine archéologique suite à une demande de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles).

Plan local d'urbanisme de Chèvremont

Procédure d'élaboration

Contrat spécifique engagé en 2021

Maître d'ouvrage

Commune de Chèvremont

Référent / Contact

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr



Élaboration du plan local d'urbanisme

La commune de Chèvremont a décidé par délibération du Conseil Municipal, en date du 13 novembre 2015, de procéder à la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) et d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément aux nouvelles exigences réglementaires et législatives. Cette procédure, débutée avec un premier bureau d'études, n'ayant pas abouti, la municipalité, en 2021, a choisi de confier la mission à l'AUTB. La reprise de ce document, enrichie par le vote de la loi Climat & Résilience et des lois et décrets successifs en faveur de la lutte contre l'artificialisation des sols, est finalement intervenue le 28/01/2024 avec « l'arrêt » du PLU ; une première étape de validation qui marque l'entrée du PLU dans sa phase administrative.

Plan local d'urbanisme d'Éguenigue

Procédure d'élaboration

Contrat spécifique engagé en 2018

Maître d'ouvrage

Commune d'Éguenigue

Référent / Contact

Anne-Sophie Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr



L'élaboration du plan local d'urbanisme

La commune d'Éguenigue a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme en 2016. Elle a confié la procédure à l'AUTB en 2018.

Après plusieurs années de travail ralenties en raison de la crise sanitaire et d'un changement d'équipe municipale, l'AUTB a organisé plusieurs réunions de travail en 2022-2023 afin d'établir le règlement écrit, le volet patrimoine ainsi que le zonage. Début d'été 2023, les personnes publiques associées (PPA) ont été associées à la procédure lors d'une réunion de présentation du PADD et du règlement (écrit et graphique).

L'arrêt du PLU est prévu en 2024.

Plan local d'urbanisme de Fontaine

Procédure d'élaboration

Contrat spécifique engagé en 2021

Maître d'ouvrage

Commune de Fontaine

Référent / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr



Une élaboration du plan local d'urbanisme en cours

La commune de Fontaine est engagée dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) depuis le 6 février 2015. Après avoir commencé le dossier avec un premier bureau d'études, la commune a confié la reprise du travail à l'AUTB en septembre 2021.

Les travaux menés en 2023 se sont principalement portés sur la définition du projet de zonage et sur la rédaction du règlement. Le projet a ensuite été présenté aux personnes publiques associées. Deux temps de concertation avec la population ont également eu lieu.

À la suite de ces temps d'association et de concertation, le conseil municipal a décidé de mener de nouvelles expertises zones humides, afin d'étudier toutes les possibilités de développement avant de finaliser le projet de PLU.

Plan local d'urbanisme de Foussemagne

Procédure de révision

Contrat spécifique engagé en 2022

Maître d'ouvrage

Commune de Foussemagne

Référent / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr



Une révision du plan local d'urbanisme en cours

La commune de Foussemagne est engagée dans la révision de son document d'urbanisme en vigueur depuis le 21 septembre 2018. Après avoir commencé la révision avec un premier bureau d'études, la commune a confié la reprise de la procédure à l'AUTB en avril 2022.

Les travaux en 2023 ont notamment porté sur la définition du projet communal après l'analyse des résultats des expertises zones humides. Les élus se sont également penchés sur la définition du zonage et la rédaction d'un projet de règlement.

Un premier temps d'association avec les personnes publiques a été organisé à l'automne.

Plan local d'urbanisme de Valdoie

Procédure d'élaboration

Contrat spécifique engagé en 2016

Maître d'ouvrage

Commune de Valdoie

Référent / Contact

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr



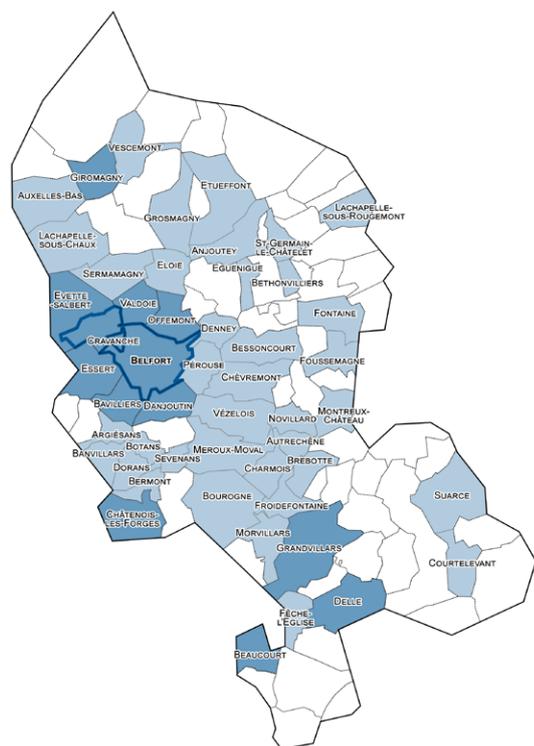
Élaboration du plan local d'urbanisme

Par délibération le 13 avril 2015, la commune de Valdoie a souhaité faire évoluer son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle a confié la procédure à l'AUTB en mars 2016. Après plusieurs années de travail ralenties en raison de la crise sanitaire et des changements d'équipe municipale, le dossier devrait se finaliser en 2024.

Au cours de l'année 2023, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été ajusté et a permis la déclinaison du plan de zonage et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Un premier projet de règlement écrit a également été proposé aux élus et présenté aux personnes publiques associées.

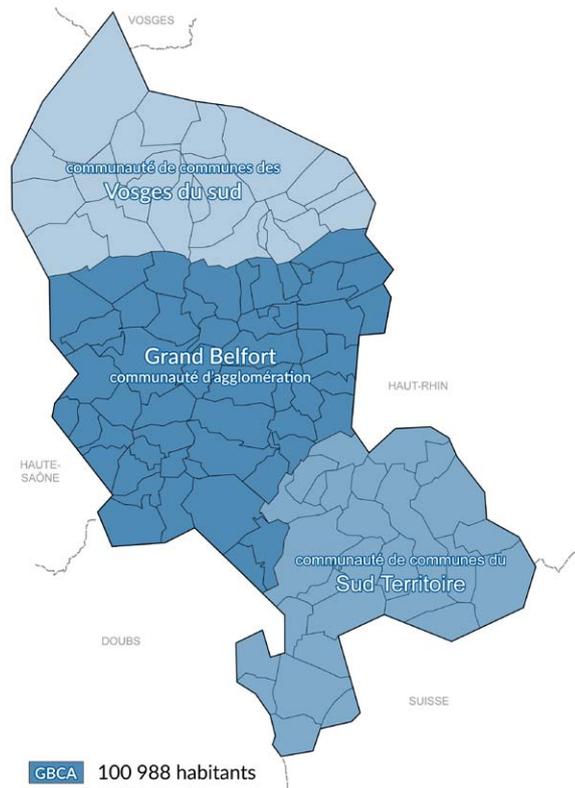
LE PARTENARIAT

Les communes du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2023



- Membre de droit
- Communes membres > 2000 habitants
- Communes membres < 2000 habitants

Les EPCI du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2023

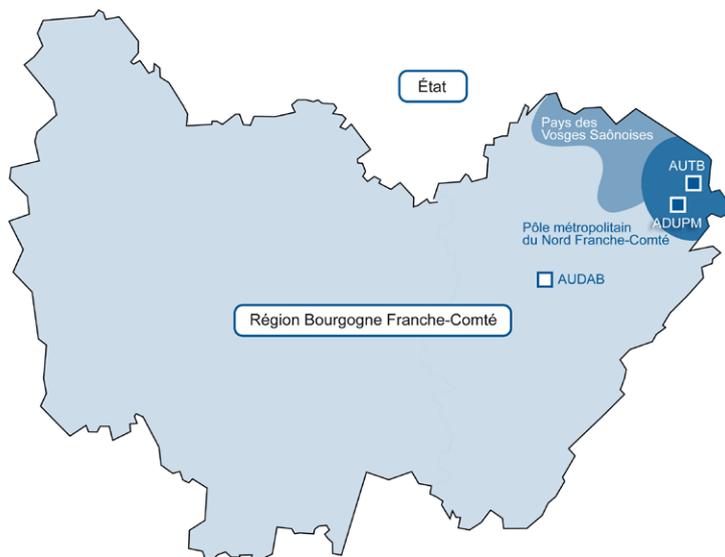


- GBCA 100 988 habitants
- CCST 23 599 habitants
- CCVS 15 067 habitants

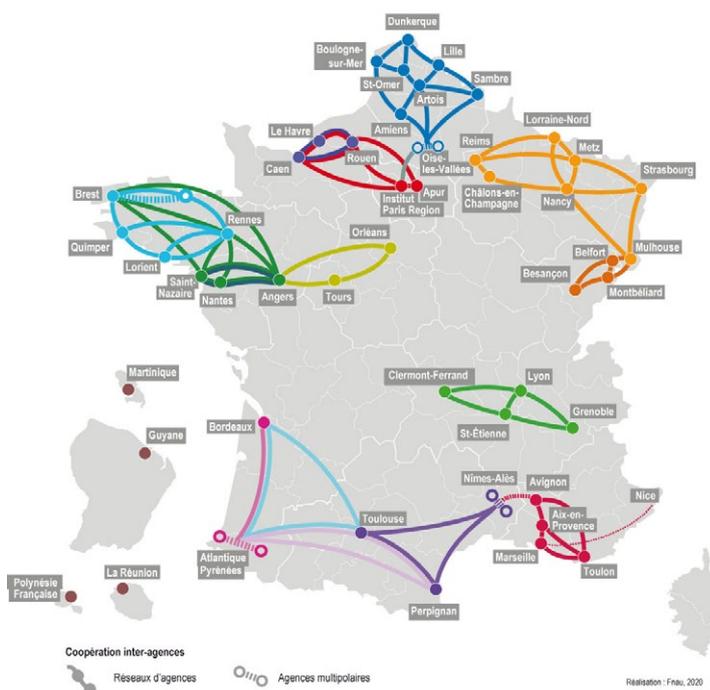
Les instances membres de l'AUTB en 2023



Les partenaires de l'AUTB aux échelles régionale et nationale en 2023



Les réseaux d'agences de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)



LA GOUVERNANCE

Le bureau

Président	Damien MESLOT
Vice-présidents	Jean-Marie HERZOG Olivier CHAPPAZ Éric KOEBERLÉ
Trésorière	Élisabeth JUHASZ
Secrétaire	Jean-Luc ANDERHUEBER

L'assemblée générale

Collège 1 : Membres de droit		
	État	5
	Département du Territoire de Belfort	5
	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	5
	Ville de Belfort	5
Collège 2 : Collectivités territoriales - Structures intercommunales		
	Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté	1
	Pôle métropolitain Nord Franche-Comté	1
	Communauté de communes du Sud Territoire	1
	Communauté de communes des Vosges du sud	1
	Syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort	1
	Syndicat Mixte des Transports en Commun 90	1
	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Vosges Saônoises	1
Collège 3 : Communes de plus de 2 000 habitants 12 communes : 1 représentant par commune		
	BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHÂTENOIS-LES-FORGES - CRAVANCHE - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE	12
Collège 4 : Communes de moins de 2 000 habitants 35 communes : 1 représentant par commune		
	ANJOUTEY - ARGIÉSANS - AUTRECHÈNE - AUXELLES-BAS - BANVILLARS - BERMONT BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOUROGNE - BREBOTTE - CHARMOIS CHÈVREMONT - COURTELEVANT - DENNEY - DORANS - ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT FÊCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE - FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY LACHAPELLE-SOUS-CHAUX - LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÂTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT - VÉZELOIS	37
Collège 5 : Autres organismes		
	Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 (CIA 25-90)	1
	Chambre de Commerce et d'Industrie 90 (CCI 90)	1
	Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC)	1
	Territoire habitat	1
	Néolia	1
	Sodeb	1
	Enedis	1
	EDF	1
TOTAL DES MEMBRES		84

Le conseil d'administration (au 1^{er} janvier 2024)

Membres de droit		20
ÉTAT	Raphaël SODINI	Préfet
	Pauline BACCON-GRAFFE	Préfecture
	Olivier CHAPPAZ	DDT 90
	Muriel JANEX	DREAL BFC
	Mathilde NEUVILLE	UDAP 90
DÉPARTEMENT	Florian BOUQUET	Président
	Didier VALLVERDU	Vice-Président
	Anaïs MONNIER - VON AESCH	Vice-Présidente
	Marie-Dominique BELUCHE	Conseillère départementale
	Sébastien VIVOT	Conseiller délégué
GRAND BELFORT	Damien MESLOT	Président
	Nikola JELICIC	Conseiller communautaire
	Corinne AYMONIER	Conseillère communautaire
	Françoise RAVEY	Conseillère communautaire
	Daniel SCHNOEBELEN	Conseiller communautaire
VILLE DE BELFORT	Damien MESLOT	Maire
	Jean-Marie HERZOG	Adjoint
	Marianne DORIAN	Conseillère municipale
	Charlène AUTHIER	Conseillère municipale
	Bastien FAUDOT	Conseiller municipal
Collectivités territoriales - Structures intercommunales*		4
Conseil régional BFC	Muriel TERNANT	Conseillère régionale
Pôle métropolitain NFC	Jean-Louis NORIS	Vice-Président
SM SCoT 90	Jean-Marie HERZOG	Président
SMTc 90	Roland JACQUEMIN	Président
Communes de plus de 2 000 habitants*		4
BAVILLIERS	Éric KOEBERLÉ	Maire
BEAUCOURT	Gilles COURGEY	Adjoint
ÉVETTE-SALBERT	Laurent DEMESY	Maire
OFFEMONT	Pierre CARLES	Maire
Communes de moins de 2 000 habitants*		4
BERMONT	Pascal GROSJEAN	Maire
BESSONCOURT	Thierry BESANÇON	Maire
SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET	Jean-Luc ANDERHUEBER	Maire
SEVENANS	Élisabeth JUHASZ	Adjointe
Autres organismes*		4
ADNFC	Xavier PRÉVOTAT	Directeur
CIA 25-90	Georges FLOTAT	Vice-Président
CCI 90	Alain ALBIZATI	Président
Territoire habitat	Jean-Sébastien PAULUS	Directeur
TOTAL DES ADMINISTRATEURS		36

* collèges à renouveler tous les 3 ans

L'ÉQUIPE

La complémentarité des métiers est nécessaire pour intégrer les multiples facettes de l'aménagement. L'équipe comprend urbanistes, géographes, architectes, juristes, écologues et autres spécialistes des transports, de l'habitat, des questions sociales et du traitement de l'information. Cette pluridisciplinarité vient se placer en appui des collectivités.



Anne-Sophie Peureux-Demangelle

DIRECTRICE
03 84 46 51 66 | aspeureux@autb.fr



Anne Quenot

DIRECTRICE ADJOINTE | RESPONSABLE DES ÉTUDES
03 84 46 51 56 | aquenot@autb.fr



Dominique Brigand

DIRECTEUR D'ÉTUDES | AMÉNAGEMENT, PROJET URBAIN
03 84 46 51 72 | dbrigand@autb.fr



Pedro Hermenegildo

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | HABITAT, MODES DE VIE
03 84 46 51 68 | phermenegildo@autb.fr



Boris Loichot

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | GÉOMATIQUE, BASES DE DONNÉES
03 84 46 51 67 | bloichot@autb.fr



Robin Serrecourt

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | PROJET URBAIN, PAYSAGE
03 84 46 51 65 | rserrecourt@autb.fr



Virginie Herzog

CHARGÉE D'ÉTUDES | PLANIFICATION, ESPACE ÉCONOMIQUE
03 84 46 51 71 | vherzog@autb.fr



Julien Journeault

CHARGÉ D'ÉTUDES | PROJET URBAIN, PATRIMOINE
03 84 46 51 69 | jjourneault@autb.fr



Hélène Kauffmann

CHARGÉE D'ÉTUDES | PLANIFICATION, MOBILITÉS
03 84 46 51 64 | hkauffmann@autb.fr



Caroline Petit

CHARGÉE D'ÉTUDES | SIG, ANALYSES FONCIÈRES
03 84 46 51 63 | cpetit@autb.fr



Romain Malaisé

ASSISTANT D'ÉTUDES | ENVIRONNEMENT
03 84 46 51 53 | rmalaise@autb.fr



Migdadou Sow

ASSISTANT D'ÉTUDES | SIG, SOCIO-ÉCONOMIE
03 84 46 51 57 | smigdadou@autb.fr



Émilie Soulard

ASSISTANTE D'ÉTUDES | SANTÉ, TRANSITION ÉCOLOGIQUE
03 84 46 51 54 | esoulard@autb.fr



Véronique Bontemps

ASSISTANTE DE DIRECTION
03 84 46 51 52 | vbontemps@autb.fr



Caroline Demeusy

ASSISTANTE SUPÉRIEURE | ACCUEIL, SECRÉTARIAT, COMMUNICATION
03 84 46 51 55 | cdemeusy@autb.fr



Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

10 rue Aristide Briand 90000 Belfort • 03 84 46 51 51 • contact@autb.fr

www.autb.fr

